

# BIOT'INFOS

TRIMESTRIEL AUTOMNE 2010

## VIE COMMUNALE

Travaux  
Mairie Annexe  
P 11

## ENVIRONNEMENT

L'eau potable  
P 22





## EDITO

Chers Amis Biotois,

Le projet des Bâchettes prend une nouvelle dimension. Les objectifs restent strictement les mêmes, seule la procédure juridique change. Nous avons initié en septembre 2009 une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC). Cet outil privilégié pour les projets d'aménagement d'initiative publique nous apportait des garanties de maîtrise foncière des terrains n'appartenant pas encore à la ville. Depuis cet été, la commune est propriétaire de la totalité des parcelles permettant la réalisation du programme des Bâchettes. Aussi, il était nécessaire de s'orienter vers une procédure plus souple pour entreprendre rapidement les travaux. La Délégation de Service Public (DSP) et l'appel à projet que nous lançons répondent à ces critères. La DSP est un contrat par lequel une collectivité confie à une entreprise, la mission de concevoir, construire, financer et gérer pour une durée déterminée, les équipements nécessaires à l'exécution d'une mission de service public. Cela répond pleinement à nos besoins concernant les parkings. L'appel à projet, pour le pôle santé, les logements, l'hôtel et les voies d'accès à double sens, permettra de favoriser la compétitivité des maîtres d'œuvre pour réaliser un programme d'excellence et adapté à Biot.

Vous avez été nombreux à plébisciter la Mairie Annexe du quartier Saint-Philippe, complétée depuis septembre par l'ouverture d'une antenne de la Police Municipale. Celle-ci accueillera ultérieurement le quartier général de la vidéo-protection, dont les travaux d'implantation des caméras débiteront dès décembre prochain. Vous noterez également dans ce quartier sophilopolitain, désormais bien vivant avec ses commerces et ses services à la population, la fin des travaux d'aménagement de l'avenue Roumanille.

Comme vous le savez, notre église Sainte Marie-Madeleine est en danger. Elle doit supporter une restauration importante, estimée à 2 millions d'euros. Aussi, la Ville de Biot a ouvert une souscription de collecte de dons avec la Fondation du Patrimoine. Je lance un appel à votre générosité, en tant que particulier ou entreprise, en remplissant le bulletin de souscription joint à votre magazine municipal et en le retournant à la Fondation du Patrimoine. Toutes les contributions pour la sauvegarde de ce magnifique édifice historique sont les bienvenues et déductibles des impôts.

Enfin, reprenez bien le visage de notre Miss Biot 2010, Marine Laugier. Son sourire et sa grâce lui ont permis de décrocher le titre de Miss Côte d'Azur 2010 sous les encouragements de l'actuelle Miss France, Malika Ménard. Elle portera nos couleurs azuréennes et biotoises à l'élection de Miss France 2011, en direct sur TF1 le samedi 4 décembre, et nous serons ses premiers supporters.

Vous pouvez compter sur moi, quoiqu'il advienne, pour respecter mes engagements pris auprès de vous tous et je vous rappelle ma permanence sans rendez-vous, samedi 23 octobre, où je vous recevrai bien volontiers, de 8h à 12h.

Bien sincèrement,

Jean-Pierre DERMIT  
Maire

Vice-président de la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis



# SOMMAIRE

P9 Vie communale  
La Ville étend sa toile  
Travaux  
Mairie annexe  
Les écoles de Biot



P20 Environnement  
Gestion des déchets  
L'eau potable



P26 Culture, art, événements  
Interview Miss Biot  
Miss Côte d'Azur  
Féeries de Noël  
Cinéma à Biot



P36 Patrimoine,  
Histoire locale, Traditions



Souscription pour la restauration de l'église Ste Marie-Madeleine



P40 Vie scolaire, Petite enfance, Jeunesse  
Animations périscolaires  
Le Service Jeunesse People & Baby



P50 Social, Humanitaire, Vie citoyenne  
Téléthon  
Activités du CCAS

P54 Sports  
US Biot football  
Trophées du sport  
Vélo Sprint Biotois



P61 État-civil  
Le mariage à l'honneur  
Carnet



P64 Infos pratiques  
Petites annonces



P66 Agenda  
Vos rendez-vous

# BIOT'INFOS

TRIMESTRIEL AUTOMNE 2010

MAGAZINE D'INFORMATIONS  
édité par la ville de BIOT

Directeur de la publication et  
de la rédaction  
Jean-Pierre DERMIT, Maire

Conception  
Service communication

Rédaction  
Service communication  
Services Municipaux  
Associations biotoises  
Contact 04 92 91 55 95  
www.biot.fr  
email : infos@biot.fr

Infographie / Mise en page  
Service Communication

Illustration  
Stéphane Pêtre

Impression  
Trulli  
Imprimé en 7000 exemplaires  
N°ISSN : 1250-7415

Photos  
Couverture : Y.Seuret,  
Service communication

Remerciements  
Associations biotoises  
Services municipaux  
Christiane



BIOT'INFOS - Automne 2010

# CONSEIL MUNICIPAL

## COMPTE-RENDU

Séance du 6 mai 2010

### DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

#### Compte-rendu des décisions prises par le Maire - article L.2122-22 du CGCT.

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
à l'unanimité,

- PREND ACTE du compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire ou son représentant, à savoir :

- Les marchés publics
- La délivrance des concessions dans les cimetières

#### Comité de Pilotage de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat dite de Cohésion Sociale (OPAH CS) - Désignation d'un représentant de la commune.

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
à l'unanimité,

- DÉSIGNE Monsieur Philippe PREVOST en qualité de représentant de la commune de Biot pour siéger au sein du Comité de Pilotage de l'Opération Programmée de l'Habitat de Cohésion Sociale (OPAH CS) mis en place par la CASA.

#### VIE ASSOCIATIVE – Attribution d'une subvention à l'association MAMAB.

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
Par 23 voix POUR,

ET 6 ABSTENTIONS (Monsieur BOUCAND, Madame SENS-MEYE, Madame DEBRAS, Monsieur CAMATTE, Monsieur FERAUD, Madame MAZUET)

- ADOPTE au bénéfice de l'association MAMAB l'attribution d'une subvention d'un montant de 6000 € (Six Mille Euros),  
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au versement de la subvention,  
- DIT que le détail de ce vote sera inscrit au budget de l'exercice 2010 au chapitre 65, article 6574.

#### LOGISTIQUE – Salle Polyvalente, Espace Saint Philippe - Demande de subvention auprès de la CASA.

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le fonds de concours auprès de la CASA

#### URBANISME – Retrait de la délibération du 28 janvier 2010 portant approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
Par 23 voix POUR,

6 ABSTENTIONS (Monsieur BOUCAND, Madame SENS-MEYE, Madame DEBRAS, Monsieur CAMATTE, Monsieur FERAUD, Madame MAZUET)  
- RAPORTE la délibération du Conseil Municipal du 28 janvier 2010 portant approbation du Plan Local d'Urbanisme.

#### Approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
Par 22 voix POUR

Et 7 voix CONTRE (Monsieur BOUCAND, Madame SENS-MEYE, Madame DEBRAS, Madame LECOMTE-ENSELME, Monsieur CAMATTE, Monsieur FERAUD, Madame MAZUET)

- APPROUVE le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération.

#### Modification du champ d'application du droit de préemption urbain suite à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
à l'unanimité,

- RAPORTE la délibération du Conseil Municipal du 28 janvier 2010 modifiant le champ d'application du droit de préemption urbain et instaurant un droit de préemption urbain renforcé dans les zones urbaines (U) définies au PLU approuvé le 28 janvier 2010.

- MODIFIE le champ d'application du droit de préemption urbain et instaure un droit de préemption « renforcé » tel que défini dans l'article L.211-4 du code de l'urbanisme dans les zones urbaines (U) définies au PLU approuvé le 6 mai 2010.

#### Majoration de densité favorisant la performance énergétique et les énergies renouvelables dans les constructions.

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
à l'unanimité,

- RAPORTE la délibération du Conseil Municipal du 28 janvier 2010 autorisant un dépassement du COS dans le respect des règles PLU approuvé le 28 janvier 2010.

- AUTORISE le dépassement du coefficient d'occupation des sols dans la limite de 15% et dans le respect des autres règles d'urbanisme du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 6 mai 2010, dans l'ensemble des zones urbaines (U) dudit plan pour lesquelles un COS a été fixé, pour toute construction neuve, ainsi que pour les extensions des constructions existantes à usage d'habitation, remplissant de critères de performance énergétique ou comportant des équipements de production d'énergie renouvelable défini à l'article R. 111-21 du code de la construction et de l'habitation.

#### Majoration de densité favorisant la diversité de l'habitat.

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
Par 28 voix POUR

Et 1 voix CONTRE (Madame LECOMTE-ENSELME)

- RAPORTE la délibération du Conseil Municipal du 28 janvier 2010 autorisant un dépassement du COS dans le respect des règles PLU approuvé le 28 janvier 2010.

- AUTORISE le dépassement du coefficient d'occupation des sols de 20% et dans le respect des autres règles d'urbanisme du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 6 mai 2010, dans l'ensemble des zones urbaines (U) dudit plan (pour lesquels un COS a été fixé) pour tous les programmes de logements comportant au moins 20% de logements locatifs sociaux, calculé en nombre de logements, sous réserve que la partie de la construction en dépassement ait la destination de logements à usage locatif sociaux.

#### FONCIER

##### Aliénation de la parcelle BI 5 - 37 route de Valbonne.

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
Par 21 voix POUR

7 voix CONTRE (Monsieur BOUCAND, Madame SENS-MEYE, Madame DEBRAS, Madame LECOMTE-ENSELME, Monsieur CAMATTE, Monsieur

FERAUD, Madame MAZUET)

Et 1 ABSTENTION (Monsieur TORRELLI)

- AUTORISE le Maire à aliéner la propriété cadastrée section BI n°5.

- APPROUVE le cahier des charges.

#### Approbation du bail relatif à la mise à disposition de parkings Espace Saint Philippe avec la société Biot Offices.

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec la Société Biot Offices le bail de location de quatre emplacements de stationnement sis à Saint Philippe, pour un montant révisable de 400 euros par an, tel que annexé à la présente délibération et tous documents y afférents.

#### RISQUES NATURELS

##### Implantation de sirènes d'alerte à la population sur le territoire communal - Signature d'une convention d'implantation d'une sirène sur la toiture du musée national Fernand Léger.

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
à l'unanimité,

- DONNE son accord sur les termes de la convention liant la commune et le musée Fernand Léger pour l'installation d'une sirène d'alerte sur la toiture du musée Fernand Léger.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

#### FINANCES

##### Adoption du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLET) 2009.

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
à l'unanimité,

- ADOPTE le rapport 2009 de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges présenté.

#### JEUNESSE

##### Convention d'objectifs et de financement « Accueil de Loisirs Sans Hébergement » - Signature d'un avenant avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
à l'unanimité

- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention d'objectif et de financement « Accueil de Loisirs Sans Hébergement ».

#### DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

##### Le printemps du Japon à Biot - Convention de partenariat avec l'Association La maison du Japon.

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
à l'unanimité

- APPROUVE le contenu de la convention de partenariat définie entre la Ville de Biot et l'association La Maison du Japon en Méditerranée.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que toutes pièces nécessaires à sa bonne exécution.

#### TOURISME

##### Vente du film « Biot – Balade sur la riviera » - fixation des tarifs.

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
à l'unanimité

- VALIDE les tarifs proposés pour la distribution du film version DVD « Biot, balade sur la riviera » : gratuit pour les professionnels, vendu au prix de 7€ pour le public.

#### ZAC DES BÂCHETTES

##### Élection des membres de la commission prévue à l'article R\*.300-9 du code de l'urbanisme dans le cadre de la procédure

#### de passation de la concession d'aménagement, soumise au droit communautaire des concessions, pour la réalisation de l'opération d'aménagement « ZAC des Bâchettes».

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
à l'unanimité

- ADOPTE à l'unanimité le principe de la présentation d'une liste unique du Conseil Municipal,

- ADOPTE à l'unanimité le principe du vote à main levée,

- PREND acte des résultats du scrutin donnés par Monsieur le Maire :  
Nombre de votants : 29

Bulletins blancs ou nuls (ou abstentions) : 00

Suffrages exprimés pour la liste unique : 29

- DÉSIGNE en conséquence pour siéger à la Commission prévue à l'article R\*300-9 du Code de l'urbanisme

• en tant que membres titulaires :

- Jean-Pierre DERMIT

- Patrice BEHIER

- Philippe PREVOST

- Guillaume FORTUNE

- François-Xavier BOUCAND

- Dominique LECOMTE-ENSELME

• en tant que membres suppléants :

- Martine AUFEUVRE

- Nicole PRADELLI

- Thierry BORGHI

- Martine VENIAT

- Joëlle MAZUET

- Michel SAVY

#### PATRIMOINE

##### Convention de prestation de services avec un fournisseur dans le cadre du développement des activités autour du four communal.

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
à l'unanimité

- APPROUVE la signature d'une convention avec un prestataire ainsi que la convention présentée.

#### ENVIRONNEMENT

##### Adhésion de la Commune de Biot à la Fédération Nationale des Communes Forestières, cotisation 2010.

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
à l'unanimité

- APPROUVE l'adhésion à la Fédération Nationale des Communes Forestières et à sa branche locale, la COFOR 06.

- APPROUVE les statuts de la Fédération Nationale des Communes Forestières et de sa branche locale, la COFOR 06.

- AUTORISE Monsieur le Maire à régler le montant de la cotisation annuelle pour l'année 2010 soit la somme de 100 euros.

#### RÉSEAUX

##### Aménagement de la route d'Antibes entre le carrefour des 4 Chemins et le Pont Muratore – Renforcement et amélioration du réseau d'éclairage public - Décision de confier au SDEG la réalisation de ce projet.

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
à l'unanimité

- DONNE son accord sur la réalisation du projet de renforcement et d'amélioration du réseau d'éclairage public sur la route d'Antibes, en 2 tranches, conformément aux études et devis descriptifs du SDEG joints à la présente.

- PREND ACTE de la dépense évaluée à 33 000 € TTC pour la tranche 1 et à 61 000 € TTC pour tranche II.

- CONFIE au SDEG la réalisation de ces travaux dans le cadre de ses compétences.

- CHARGE le SDEG de solliciter la subvention départementale la plus large possible.
- CHARGE le SDEG de contracter l'emprunt destiné à compléter le financement.
- S'ENGAGE à payer la TVA par emprunt globalisé contracté par le SDEG pour compléter le financement de l'opération.
- S'ENGAGE à inscrire au budget communal les sommes nécessaires à sa participation au compte 6554.

### TRAVAUX

#### Aménagement de la route d'Antibes entre le carrefour des 4 Chemins et le Pont Muratore – Approbation de la 1<sup>ère</sup> tranche des travaux entre le Chemin de la Passerelle et le Pont Muratore (tronçon sud) - Demande de subventions.

- Le CONSEIL MUNICIPAL,  
à l'unanimité
- APPROUVE l'Avant-Projet d'aménagement de la 1<sup>ère</sup> tranche de la route d'Antibes, entre le chemin de la Passerelle et le pont Muratore, conformément à l'étude du bureau SETEF jointe à la présente.
  - PREND ACTE de la dépense évaluée à 542 530 € HT pour cette 1<sup>ère</sup> tranche.

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter du Conseil Général des Alpes-Maritimes l'octroi d'une aide financière la plus favorable possible au titre de la dotation cantonale et de la dotation du produit des amendes de police pour l'année 2010.
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter de l'Europe, de la Région PACA, du Conseil Général, de la Fondation du Patrimoine, l'attribution de subventions pour aider la commune à réaliser cet aménagement.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents liés aux autorisations d'occupation du sol.

### SÉCURITE

#### Chiens errants – Adoption du tarif des frais de garde.

- Le CONSEIL MUNICIPAL,  
à l'unanimité
- ADOPTE le tarif de 28 euros par jour et par animal correspondant aux frais de garde des animaux,
  - PREND ACTE du principe de la signature par Monsieur le Maire d'un marché à procédure adaptée relatif à une prestation de service de gestion de fourrière et de refuge.

## COMPTE-RENDU

Séance du 24 juin 2010

### DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

#### Compte-rendu des décisions prises par le Maire – article L.2122-22 du CGCT.

- Le CONSEIL MUNICIPAL,  
PREND ACTE du compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire ou son représentant à savoir :
- Les marchés publics
  - Les louages de choses

### RESSOURCES HUMAINES

#### Modification du tableau des effectifs des emplois à temps complet et non complet (évolution de service).

- Le CONSEIL MUNICIPAL,  
Par 25 voix POUR,  
ET 3 ABSTENTIONS (Madame SENS-MEYE, Madame DEBRAS, Madame MAZUET).
- APPROUVE la modification du tableau des effectifs des emplois permanents
  - PASSE les écritures budgétaires correspondantes au budget de l'exercice en cours.

#### Création d'un emploi de Responsable logistique chargé des projets de superstructure.

- Le CONSEIL MUNICIPAL,  
Par 25 voix POUR,  
ET 3 ABSTENTIONS (Madame SENS-MEYE, Madame DEBRAS, Madame MAZUET).
- APPROUVE la création de cet emploi.
  - INSCRIT les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours.

#### Dispositions réglementaires des contrats des assistants maternels – Adoption d'une convention.

- Le CONSEIL MUNICIPAL,  
A L'UNANIMITÉ,
- ADOPTE les termes de la convention applicable aux assistants maternels.
  - INSCRIT les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours.

### VOIRIE, ESPACES VERTS

#### Entretien des parties extérieures communes de la résidence du jeu de la Baume par la mairie de Biot – Signature d'une convention réactualisée avec l'Office Public de l'Habitat de Nice et des Alpes-Maritimes.

- Le CONSEIL MUNICIPAL,  
Par 23 voix POUR,  
ET 5 ABSTENTIONS (Monsieur BOUCAND, Madame SENS-MEYE, Madame DEBRAS, Monsieur CAMATTE, Madame MAZUET).
- APPROUVE le projet de convention réactualisée relative à l'entretien des parties extérieures communes de la résidence du Jeu de la Baume par la Mairie de Biot.
  - AUTORISE Monsieur le Maire à signer la présente convention avec l'Office Public de l'Habitat de Nice et des Alpes Maritimes – Côte d'Azur Habitat.

### RÉSEAUX, GAZ

#### Projet de servitude de tréfonds pour l'installation et l'entretien d'un branchement de gaz au droit de l'accès sud au jardin Frédéric Mistral au profit de la propriété cadastrée BK n°300 – Autorisation de signer la convention de servitude.

- Le CONSEIL MUNICIPAL,  
A L'UNANIMITÉ,
- DONNE SON ACCORD sur les termes de la convention de servitude jointe.
  - AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de servitude et les actes afférents, aux frais du bénéficiaire.

### TRAVAUX

#### Acquisition d'un terrain nécessaire à la création d'un abribus au droit du quartier de la Vallée Verte – parcelle cadastrée AA n°5 – Autorisation de signer des documents de cession.

- Le CONSEIL MUNICIPAL,  
à l'unanimité,
- DONNE SON ACCORD sur les termes de la promesse de cession.
  - AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes afférents.

### LOGISTIQUE

#### Mise en application de la Charte d'utilisation du système d'information et de communication.

- Le CONSEIL MUNICIPAL,  
à l'unanimité,
- APPROUVE la mise en place de l'utilisation du système d'information et de communication auprès de l'ensemble des agents de la commune.

#### Modification des statuts du SICTIAM.

- Le CONSEIL MUNICIPAL,  
Par 23 voix POUR,  
ET 5 ABSTENTIONS (Monsieur BOUCAND, Madame SENS-MEYE, Madame DEBRAS, Monsieur CAMATTE, Madame MAZUET).
- APPROUVE les nouveaux statuts du SICTIAM présentés en annexe.

### TRANSPORT

#### Convention relative à l'indemnisation de la commune de Biot au titre de la sous-régie de recettes transports de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis.

- Le CONSEIL MUNICIPAL,  
à l'unanimité,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'indemnisation de la commune au titre de la sous-régie de recettes de transports de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis.

### FONCIER-RÉSEAUX

#### Renforcement du réseau d'eau potable – Propriété cadastrée AZ 94.

- Le CONSEIL MUNICIPAL,  
à l'unanimité,
- DONNE SON ACCORD sur les termes de la convention de servitude jointe à la présente délibération.
  - AUTORISE Monsieur le Maire à la signer la convention de servitude ainsi que l'acte hypothécaire afférent.

### RISQUES NATURELS

#### Installation de sirènes d'alerte à la population sur le territoire communal – Convention d'implantation d'une sirène sur la toiture d'un immeuble de l'Espace Saint Philippe.

- Le CONSEIL MUNICIPAL,  
à l'unanimité,
- DONNE son accord sur les termes de la convention liant la commune et la copropriété de l'Espace St Philippe pour l'installation d'une sirène d'alerte sur la toiture de l'un des bâtiments longeant l'avenue Roumanille.
  - AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

#### Installation de sirènes d'alerte à la population sur le territoire communal – Avenant n°1 au marché d'installation des sirènes – Demande de subventions.

- Le CONSEIL MUNICIPAL,  
à l'unanimité,
- PREND ACTE de la signature de l'avenant n° 1 au marché de la société EIS.
  - AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus larges possibles à l'Etat, la Région, le Département, la CASA.

### FINANCES

#### Présentation de l'analyse financière 2005-2009 réalisée par le Trésorier Principal.

- Le CONSEIL MUNICIPAL,  
- PREND ACTE de l'analyse financière rétrospective des exercices budgétaires 2005 à 2009 du Trésorier Principal, en ligne sur le site www.biot.fr.

### Dégrèvement Taxe d'Assainissement.

- Le CONSEIL MUNICIPAL,  
à l'unanimité,
- PRÉCISE que les dégrèvements accordés feront l'objet d'un avoir auprès de VEOLIA délégataire du service public de distribution d'eau potable et chargée de la collecte de la redevance d'assainissement.
  - ACCORDE aux demandeurs le dégrèvement de la redevance de l'assainissement, par référence à la consommation moyenne des 4 relevés précédents, sur la base de 0,84 euros, les factures concernées étant antérieures à janvier 2010.

#### Adoption de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE)

- Le CONSEIL MUNICIPAL,  
Par 22 voix POUR,  
et 3 CONTRE (Madame SENS-MEYE, Madame DEBRAS, Madame MAZUET).
- et 3 ABSTENTIONS (Monsieur BOUCAND, Monsieur CAMATTE, Monsieur FERAUD).
- ADOPTE la taxe locale sur la publicité extérieure pour les dispositifs publicitaires, à l'exclusion de tout support type enseigne et pré-enseigne, définie aux articles L.2333-6 du C.G.C.T. et suivants, comme régime fiscal de la publicité implantée sur le territoire communal.
  - ADOPTE les tarifs propres à chaque type de support.

### GUPH

#### Modification des tarifs de la restauration scolaire au 1<sup>er</sup> septembre 2010.

- Le CONSEIL MUNICIPAL,  
Par 22 VOIX POUR  
et 6 CONTRE (Monsieur BOUCAND, Madame SENS-MEYE, Madame DEBRAS, Monsieur CAMATTE, Monsieur FERAUD, Madame MAZUET).
- FIXE le prix de la restauration scolaire selon la modification au sein du tableau des tarifs de la commune.

### JEUNESSE

#### Accès au Site Internet « Information Enfance Jeunesse » de la CAF – Signature d'une convention de service avec la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes (CAF).

- Le CONSEIL MUNICIPAL,  
à l'unanimité,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la Convention de Service avec la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes pour l'accès au site internet « Information Enfance Jeunesse ».

### PROJETS SUPERSTRUCTURES

#### Église Sainte-Marie Madeleine – 3<sup>ème</sup> phase de réhabilitation - Demande de subventions.

- Le CONSEIL MUNICIPAL,  
à l'unanimité,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter auprès des Institutions européennes, de l'Etat (DRAC), du Conseil Régional, du Conseil Général, de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, l'attribution de subventions financières les plus élevées possibles pour l'opération précitée.

### HANDICAP

#### Dissolution du Comité Consultatif pour l'accessibilité aux personnes handicapées et Création d'une Commission Communale pour l'accessibilité des personnes handicapées.

- Le CONSEIL MUNICIPAL,  
à l'unanimité,
- DÉCIDE la dissolution du Comité Consultatif pour l'accessibilité aux personnes handicapées.
  - APPROUVE la création d'une Commission Communale pour l'acces-

sibilité des personnes handicapées.

- ARRÊTE comme suit la composition de cette commission autour du Maire, Président de droit :

4 représentants d'élus :

M. FORTUNE, M. ANASTILE, M<sup>me</sup> PRADELLI, M. BOUCAND

3 représentants d'associations de personnes handicapées :

- le président de l'association des paralysés de France ou son représentant,
- le président de l'association HORUS, concernant la déficience visuelle, ou son représentant
- le président de l'association URAPEDA, concernant la déficience auditive, ou son représentant le président de l'association « Coup de Pouce » ou son représentant

Pour l'évocation de sujets nécessitant des connaissances précises, Monsieur le Maire pourra faire intervenir toute personne en capacité de fournir les éléments susceptibles d'aider la commission dans ses travaux.

- APPROUVE le règlement intérieur joint en annexe.

- AUTORISE Monsieur le Maire, Président de cette commission, à signer tout document relatif à ce dossier.

### PROJETS SUPERSTRUCTURES

#### Complexe Sportif des Combes – Désignation du lauréat du concours.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

à l'unanimité,

- ATTRIBUE le marché de maîtrise d'œuvre

• à l'équipe Cabinet Bernard FAUROUX,

• pour un taux d'honoraires de 13,68 %,

• soit un montant forfaitaire de 618 820,26€ TTC

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre correspondant.

- APPROUVE l'attribution des primes à chacun des candidats, soit 13 000€ H.T., sauf pour le lauréat, la prime étant intégrée aux honoraires.

### OPÉRATION FAÇADES

#### Immeuble sis 16 passage de la Bourgade - Attribution d'une subvention.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

à l'unanimité,

- AUTORISE l'attribution d'une subvention de 1 334.68€ (mille trois cent trente quatre euros et soixante huit centimes) pour la réhabilitation de la façade de l'immeuble sis 16 passage de la Bourgade, à Biot.

- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au mandatement de cette subvention par imputation de la dépense à l'article 2040 du budget communal.

#### Immeuble sis 1 chemin neuf - Attribution d'une subvention.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

à l'unanimité,

- AUTORISE l'attribution d'une subvention de 3 709.40€ (trois mille sept cent neuf euros et quarante centimes) pour la réhabilitation de la façade de l'immeuble sis 1, chemin Neuf, à Biot

- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au mandatement de cette subvention par imputation de la dépense à l'article 2040 du budget communal.

### DSP

#### Eau, Assainissement, Fourrière, Gaz - Approbation des rapports annuels de l'année 2009.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

- DONNE ACTE à Monsieur le Maire de la communication des rapports annuels des services publics de l'eau potable, de l'assainissement, de la fourrière de véhicules et de la concession de Gaz.

### RÉSEAUX, ASSAINISSEMENT

#### Extension du réseau d'assainissement – Quartier de la Vallée Verte/Bois Fleuri Est – Servitudes de tréfonds et d'entretien dans le domaine privé (parcelles AP 73-75-147 et 150).

Le CONSEIL MUNICIPAL,

à l'unanimité,

- APPROUVE les servitudes des parcelles AP 73-75-147 et 150.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes afférents.

### RÉSEAUX, ECLAIRAGE PUBLIC

#### Réalisation d'un diagnostic du réseau d'éclairage public communal – Décision de confier au SDEG le diagnostic – Demande de subventions.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

à l'unanimité,

- DONNE son accord pour confier au SDEG le diagnostic de son éclairage public.

- CHARGE le SDEG de solliciter les subventions les plus larges possibles auprès de l'ADEME, du Conseil Régional et du Conseil Général pour la réalisation de ce diagnostic.

### ÉVÉNEMENTIEL

#### 40<sup>ème</sup> anniversaire du Festival Popanalia – Convention de partenariat avec les Musées nationaux du XX<sup>e</sup> siècle des Alpes-Maritimes et l'Association IMAGO.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat ci-jointe, qui a pour objet de fixer les principes de la collaboration des trois partenaires contractants.

#### Exposition 1001 Bols – Ventes de catalogues et DVD.

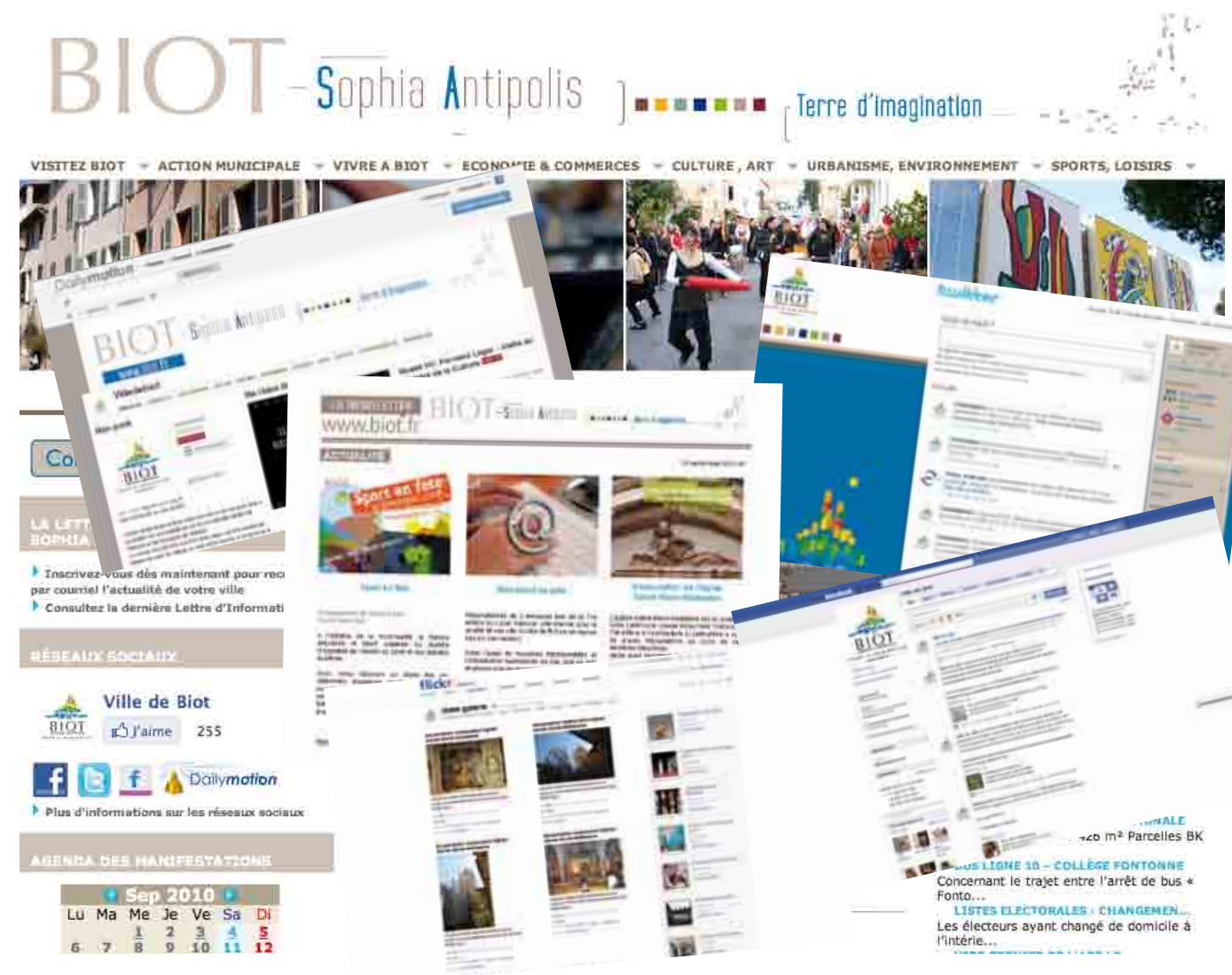
Le CONSEIL MUNICIPAL,

à l'unanimité,

- APPROUVE la distribution proposée ainsi que les prix d'achat et de vente du catalogue d'exposition « 1001 Bols » et du DVD « Voyages d'Argile » selon les modalités exprimées.

# VIE COMMUNALE

## LA VILLE DE BIOT ÉTEND SA TOILE !



Depuis la refonte du site Internet et les @@@ décernés à la Ville de Biot dans le cadre de la 11<sup>e</sup> édition du Label National Ville Internet, le site [www.biot.fr](http://www.biot.fr) n'a cessé d'évoluer. Réactualisé quotidiennement, il propose aujourd'hui des informations de plus en plus complètes sur les grands projets municipaux, les événements, la sécurité, les associations, le patrimoine, les travaux, la galerie photo... Les documents administratifs sont téléchargeables, de même que les plans, le magazine municipal Biot Infos, les documents de presse, etc.

Depuis septembre, la **Newsletter** informe régulièrement les internautes qui le souhaitent sur les dernières actualités et les événements en cours. Un **Flash Infos** permettra quant à lui de mettre ponctuellement la lumière sur une information. Inscrivez-vous à ces lettres d'information sur notre site Internet [www.biot.fr](http://www.biot.fr)

De plus, la Ville de Biot investit les **réseaux sociaux** et se met en phase avec les nouveaux usages d'Internet. Informer en temps réel, faciliter le dialogue et les démarches administratives, partager évé-

nements, photos et vidéos ; tels sont les principaux avantages de ces nouveaux moyens de communication.

• **Le page Facebook** est une « vitrine » institutionnelle diffusant événements, articles, photos et vidéos.

• **Le profil Facebook** est un espace de dialogue, de proximité et d'échange avec les administrés.

• **Twitter** relaie une information brève en temps réel.

• **Flickr** regroupe l'intégralité des photos de la ville qui peuvent être téléchargées et partagées.



➔ PLUS D'INFOS : [www.biot.fr](http://www.biot.fr)

## PERMANENCE DU MAIRE

Jean-Pierre Dermit, Maire de Biot, recevra les administrés, le **samedi 23 octobre, de 8h à 12h**, en mairie de Biot, sans rendez-vous.

RENSEIGNEMENTS : [cabinet-maire@biot.fr](mailto:cabinet-maire@biot.fr)

➔ PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX : jeudi 21 octobre à 18h et jeudi 9 décembre à 18h

## AVENUE ROUMANILLE : stationnement, confort et sécurité des usagers



Les aménagements routiers et piétons de l'avenue Roumanille entre le Golf « Le Provençal » et l'espace commercial Saint-Philippe sont désormais achevés. La SAEM SACA, mandatée par le SYMISA a géré durant plusieurs mois le suivi et la réalisation de ces travaux.

La plateforme accueille deux voies de circulation bordées de part et d'autre de zones de stationnement, de trottoirs, de places pour handicapés et d'espaces de livraison. Un cheminement piéton et cyclable, arboré, en bordure du Golf s'articule au milieu de surfaces végétalisées. Enfin, des espaces de détente, avec bancs et chaises en fonte, sont à la disposition des piétons, promeneurs et cyclistes.

Ce secteur privilégie la circulation et le stationnement, tout en garantissant le confort et la sécurité des usagers.



## LES ACQUISITIONS FONCIÈRES DU SECTEUR DES BÂCHETTES

Lors des premières réflexions sur le réaménagement de l'entrée de Ville et du secteur des Bâchettes, la Commune ne possédait pas l'entière maîtrise du foncier nécessaire à la réalisation du projet. C'est d'ailleurs cette raison qui avait poussé la municipalité à opter pour la procédure de zone d'aménagement concerté (ZAC). Cet outil d'urbanisme aurait en effet permis une mise en œuvre plus aisée de la déclaration d'utilité publique, préalable nécessaire à d'éventuelles expropriations.

Parallèlement à la procédure de ZAC, les élus et les agents du service urbanisme et foncier, ont mené un vaste travail de réflexion et de négociation avec les derniers propriétaires privés pour trouver une solution d'acquisition amiable (BI 31 BORGHI-NICOLAI ; BI 32 DEL-

PUECH-GUIRARD ; BI 45 DEPEKER). Ces discussions ont porté leurs fruits et aujourd'hui, la Commune est propriétaire de l'ensemble des parcelles concernées par le projet des Bâchettes.

Désormais, le recours à l'expropriation n'étant plus nécessaire à la réalisation du projet, le recours à la procédure longue et complexe de la ZAC ne se justifie plus et la commune a décidé de mener le projet via une procédure de délégation de service public pour la construction et l'exploitation du service du parking public. L'aménagement en surface s'effectuera quant à lui par le biais d'un appel à projet auprès des promoteurs intéressés.



## TRAVAUX

### Pensez à dégager les voies de circulation de la végétation

Afin de veiller à la sécurité des piétons et des véhicules, les haies végétales, arbres et arbustes situés sur des propriétés privées et s'étendant en bordure de route doivent être régulièrement taillés.

En effet, conformément à l'article L114.1 du Code de la Voirie Routière, tout accident sur le domaine public, provoqué par un entretien négligé de la végétation d'une propriété privée, entraînera la responsabilité du propriétaire.

Les travaux de tailles, arrachage ou débroussaillage sont à la charge du propriétaire.

#### Quelques règles à appliquer prévues par les Articles 671 et 672 du Code Civil :

- les haies, arbres et arbustes délimitant les propriétés doivent être taillés à 5m de hauteur
- une distance minimale de 0,50 m, de la limite séparatrice pour les plantations ne dépassant pas 2m.
- une distance de 2m minimum de la ligne séparatrice pour les arbres destinés à dépasser 2m de hauteur.
- les arbres, arbrisseaux et arbustes, plantés à une distance moindre que la distance légale, doivent être arrachés ou réduits à la hauteur déterminée, à moins qu'il n'y ait titre, destination du père de famille ou prescription trentenaire.

# MAIRIE ANNEXE



## État-civil et GUPII : où effectuer vos démarches administratives ?

Premier grand projet structurant de la municipalité achevé et ouvert au public en juin dernier, la Mairie Annexe accueille de nombreux administrés et salariés sophilopolitains éloignés géographiquement du Centre Historique.

Cet espace à l'architecture contemporaine, accessible depuis l'avenue Roumanille et la voie desservant le Supermarché Casino, dispose aux abords de nombreuses places de stationnement gratuites et faciles d'accès. Ce nouveau service public de proximité offre un service Etat-Civil et un GUPII (Guichet Unique de Paiement et d'Inscription Innovant) relatifs à la famille et à la scolarité.

## Le Service Population, Citoyenneté et Vie associative

Une partie des activités de la vie civile (état civil, élections, cimetières), de la vie associative, des quartiers et du recensement de la population sont effectuées en Mairie Principale et en Mairie Annexe ou exclusivement dans l'une des deux structures.

**Nouveauté** : Le service Population, Citoyenneté et Vie Associative s'adapte aux contraintes des salariés en proposant des horaires d'ouverture en continu de 9h à 17h. En Mairie Annexe, des espaces de convivialité privilégiant le confort et la modernité sont à la disposition des usagers pour effectuer sereinement au quotidien les démarches administratives.



### MAIRIE ANNEXE

Tél. : 04 92 90 49 10  
Fax : 04 93 65 18 09  
Email : accueil@biot.fr

#### Pour venir :

Espace Commercial Saint Philippe  
Avenue Roumanille

### MAIRIE PRINCIPALE

Tél. : 04 92 91 55 80  
Fax : 04 93 65 18 09  
Email : etat-civil@biot.fr

#### Pour venir :

10 route de Valbonne

- **Pour nous écrire** : Ville de Biot - BP 339 - 06906 Sophia Antipolis Cedex
- **Horaires d'ouvertures** : du lundi au vendredi de 9h à 17h sans interruption.

Une boîte aux lettres est à la disposition des administrés en extérieur pour tout dépôt en dehors des heures d'ouverture au public.

Les formulaires sont disponibles dans l'espace de téléchargements sur le site [www.biot.fr](http://www.biot.fr) en page d'accueil.

### GUPII

Tél. : 04 92 90 93 70  
Fax : 04 92 90 93 79  
Email : gupii@biot.fr

#### Pour venir :

Espace Commercial Saint Philippe - Avenue Roumanille  
La Mairie annexe se situe au dessus de la Police Municipale à l'angle de l'Avenue Roumanille et des résidences étudiantes.

Des parkings sont à la disposition des administrés le long du Golf et sur la plateforme desservant le supermarché Casino.

#### Pour nous écrire

Ville de Biot - BP 339 - 06906 Sophia Antipolis Cedex  
Une boîte aux lettres est à la disposition des administrés en extérieur pour tout dépôt en dehors des heures d'ouverture au public.

Les formulaires sont disponibles sur l'espace de famille sur le site [www.biot.fr](http://www.biot.fr) en page d'accueil.

## Voici le mémento pour accomplir vos démarches administratives.

### Les démarches effectuées en Mairie Principale et en Mairie Annexe :

- Carte d'identité sur rendez-vous
- Recensement militaire
- Inscription sur les listes électorales
- Changement de domicile pour les listes électorales
- Livret de famille
- Certificat de vie
- Légalisation de signature

- Renouvellement des titres de séjours (10 ans)
- Parrainage civil
- Dossier administratif des associations
- Actes plurilingues
- Renseignements cimetières
- Jurés d'assises

### Les démarches effectuées exclusivement en Mairie Principale :

- Les actes civils (naissances, mariages et décès) y compris les transcriptions
- Déclaration prénatale
- Dépôt des dossiers de mariage
- Médaille du travail

### Les démarches effectuées exclusivement en Mairie Annexe :

- Passeport sur rendez-vous de 9h à 16h30

Les pièces sont téléchargeables sur le site [www.biot.fr](http://www.biot.fr)

La station biométrique est à la disposition des usagers Biotois et non Biotois, sur rendez-vous, pour effectuer les passeports.

## Le Guichet Unique de Paiement et d'Inscription Innovant

### GUPII en Mairie Annexe



L'espace Famille de la Mairie Annexe regroupe les services relatifs à la famille, la scolarité et les loisirs. L'équipe du GUPII recueille ainsi toutes les inscriptions scolaires, périscolaires, de la petite enfance, de la culture, des loisirs et propose aux familles une facturation avec des modes de paiement innovants (prélèvement automatique et paiement en ligne). Le GUPII est l'interface entre la famille et le service gestionnaire (service enfance, scolarité, loisirs...). Le GUPII invite toutes les familles à consulter l'Espace Famille sur le site [www.biot.fr](http://www.biot.fr) pour trouver toutes les informations utiles :

- consultation rapide de l'ensemble des services proposés en matière d'enfance et de jeunesse,
- préinscriptions aux différentes activités scolaires et périscolaires,
- signalement de tout changement concernant la famille,
- consultation et paiement des factures en ligne en toute sécurité.

**Deux ordinateurs, en consultation libre à l'accueil, permettent aux Biotois d'interroger les sites Internet des différents services publics et recueillir les pièces nécessaires pour la constitution des dossiers administratifs.**

### ENVIBUS



La compétence Transports relève de la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis (CASA) en charge du réseau Envibus. **La délivrance du Pass Ecole et toutes autres inscriptions aux services de transports publics sont à retirer dans l'une des trois gares routières de la Communauté d'Agglomération.**

- **Gare routière d'Antibes** : Place Guynemer - Tél. : 04 93 34 37 60
- **Gare routière de Valbonne Sophia Antipolis** : Tél. : Route des Dolines - 04 92 38 96 38
- **Gare routière de Vallauris** : Place de la Libération - Tél. : 04 93 64 18 37

Vous pouvez également vous renseigner auprès d'info Envibus en appelant le 04 89 87 72 00.  
Email : [info@envibus.fr](mailto:info@envibus.fr)

➔ PLUS D'INFOS : [www.envibus.fr](http://www.envibus.fr)



## RÉFECTION DES CHAUSSÉES : un bilan annuel positif

Chemin des Combes

La ville de Biot compte environ 34 km de voirie communale. Afin d'entretenir ces routes et permettre aux usagers des déplacements sécurisés et confortables, la municipalité a mis en place un plan annuel de réfection des chaussées. Au cours de cette année les travaux portés sur plusieurs sections ont consisté d'une manière générale en la reprise du corps des chaussées, une remise en état des couches de roulement ou encore l'intégration paysagère de certaines installations.

### Les travaux réalisés cet été

#### Chemin des Prés :

Réfection du tapis d'enrobés sur la section de chaussée comprise entre le pont (vallon des Horts) et le n° 150.

Les améliorations apportées sur cette portion de chaussée concernent la reprise des formes de pentes pour permettre une meilleure évacuation des eaux pluviales (suppression des « flashs » au début de la voie et au niveau du n° 150) et des niveaux devant la société France TP. L'accès des semi-remorques dans le parking de la société s'effectue désormais sans frottement contre l'enrobé. Par ailleurs, la couche de roulement qui était en très mauvais état a été rafraîchie.

Travaux achevés le 1<sup>er</sup> juin 2010  
Coût des travaux : 24 000€ TTC



Chemin des Prés

#### Chemin des Combes :

Réfection du tapis d'enrobés sur la section de chaussée comprise entre le carrefour des Vignasses et l'entrée de la Verrerie de Biot. Cette portion de voie, très dégradée, a bénéficié d'une reprise ponctuelle du corps de chaussée avec une remise en état de la couche de roulement.

Reprises ponctuelles (purges) entre la verrerie et le carrefour RD4

Travaux achevés en juin 2010.  
Coût des travaux : 97 000€ TTC

#### Trottoir Chemin Neuf :

Reprise du trottoir au niveau du Crédit Agricole pour améliorer le passage des personnes à mobilités réduites.

Travaux achevés en juin 2010  
Coût des travaux : 3 500€ TTC

#### Chemin Saint Julien :

Réfection du tapis d'enrobés sur les sections de chaussée au droit du chemin de Roquefort et de la portion de chaussée comprise entre les N° 1384 et 1684.

Cette portion de voie, très dégradée, a bénéficié d'une reprise ponctuelle du corps de chaussée avec une remise en état de la couche de roulement.

Travaux achevés en juillet 2010.  
Coût des travaux : 114 350€ TTC

#### École du Moulin Neuf :

Réfection de l'enrobés d'une portion de trottoir en mauvais état pour accéder au parking de l'école.

Travaux achevés le 1<sup>er</sup> septembre 2010  
Coût des travaux : 5 710€ TTC



Trottoir Moulin Neuf

#### Conteneurs enterrés au chemin du Plan :

Après la réalisation de deux centres d'enfouissement de tri sur la partie sôphopolitaine, la Ville de Biot en partenariat avec la CASA, a mis à la disposition des Biotois un troisième site de collecte, chemin du Plan avec une réfection de la chaussée sur cette portion.

Quatre conteneurs ont ainsi été mis en souterrain au niveau de l'entrée du Centre Culturel à proximité du petit fleuve côtier de la Brague. Deux cuves d'une capacité de 5 m<sup>3</sup> ont été installées pour le verre et le papier, ainsi que deux conteneurs de 750 litres pour les ordures ménagères et les emballages plastiques.

Ce programme pluriannuel d'enfouissement des conteneurs à déchets a débuté l'année dernière sur le quartier Saint-Philippe. L'objectif pour la commune est de mettre en souterrain au minimum un point de collecte par an, de favoriser l'embellissement de ces emplacements, d'en diminuer les nuisances olfactives et d'en minimiser l'impacte sur l'environnement.

Travaux achevés en juin 2010  
Coût des travaux : 34 000€ TTC



Angle Chemin de Roquefort et Chemin de St Julien



Chemin de St Julien

### Les travaux projetés pour ce dernier trimestre 2010

#### Chemin Saint Julien :

Création d'une aire de retournement conformément à la réglementation du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Estimation des travaux : 30 000€ TTC

#### Commerces des Miganiers :

Rehaussement des bordures de trottoir à l'entrée des commerces des Miganiers pour éviter les inondations des bâtiments qui se trouvent en contrebas de la route départementale.

Estimation des travaux : 7 360€ TTC

#### Chemin Fanton Dandon :

Création d'un ralentisseur supplémentaire pour limiter la vitesse des automobilistes.

Estimation des travaux : 3 520€ TTC

#### Avenue Saint Philippe :

Création d'un ralentisseur devant l'école Olivari pour limiter la vitesse des automobilistes.

Estimation des travaux : 5 000€ TTC

#### Centre Historique :

Reprise d'un caniveau rue Saint Sébastien.

Estimation des travaux : 5 000€ TTC

#### Jeu de la Beaume, route de la mer :

Programme de remplacement de différents tampons et grilles d'eau pluviale sur le trottoir.

La municipalité entend reconduire chaque année ce programme de réfection des chaussées afin de permettre aux usagers de pratiquer des voies de circulations entretenues.





## LES ÉCOLES DE BIOT : une enveloppe budgétaire en hausse pour l'entretien des locaux et les travaux d'aménagement

L'été 2010 était un été sans relâche pour l'équipe des services techniques (peintre, électricien, maçon, plombier), sous la responsabilité de Christophe Racano, le responsable du service bâtiments/voiries et Alain Calleri, chef de secteur, pour l'entretien et la rénovation des quatre groupes scolaires de la commune.

Cet été, les locaux et les extérieurs des écoles maternelles et élémentaires ont fait l'objet de travaux courants de plomberie, de mise en conformité électrique, de peinture ou encore de réparations sanitaires. La création d'un préau, dôme de 80 à 100 m<sup>2</sup>, prévu dans la cour de l'école Eugène Olivari pour les sections de maternelle est l'aménagement spécifique de cette rentrée scolaire. Cette structure devrait voir le jour dans les prochains mois sous réserve des autorisations administratives.

Le montant total des travaux d'entretien et de rénovation s'élève pour l'heure à 77 584 euros avec une dépense de 76 108 euros prévu d'ici la fin de l'année. Au total, une somme 153 692 euros est allouée par la Ville de Biot pour l'ensemble des bâtiments scolaires avec une priorité donnée au confort et à la sécurité des équipes pédagogiques et des enfants.

### Les interventions par groupe scolaire :

#### École Moulin Neuf

Total des dépenses des travaux réalisés : 15 886 € TTC  
Les travaux ont concerné essentiellement la mise en étanchéité des toitures, la réparation des volets roulants et des crémones sur les issues de secours, la reprise des menuiseries en aluminium, la réparation des sanitaires avec notamment la création d'un point d'eau chaude, le remplacement de l'adoucisseur, la mise en peinture du local ATSEM et quelques interventions électriques. Les extérieurs ont fait l'objet également d'une reprise de la pergola côté cour, une remise en jeu de la clôture et une amélioration du passage piétons, avec une reprise de l'enrobés du trottoir donnant accès au parking.



#### École du Moulin Neuf

Les travaux à venir : 41 908 € TTC

L'étanchéité sur de la bande de roulement au-dessus du local APE et une mise aux normes électriques des installations.

#### École Langevin

Total des dépenses des travaux réalisés : 9 700 € TTC

Les principales interventions ont consisté en la réparation de la totalité des chasses d'eau, la création d'un point d'eau chaude pour les techniciens de surface, le remplacement du sol souple de la salle d'activité, la mise en peinture des bancs d'une classe, de la cour, du préau, des toilettes, du mobilier extérieur et de la clôture (ferroserie) ainsi que la réfection des entourages des arbres de la cour. Une liaison entre la maternelle et le primaire est désormais assurée par l'acquisition de talkies-walkies en cas d'incidents ou de problèmes divers.

Les travaux à venir : 5200 € TTC

La mise aux normes électriques des équipements et la pose de stores dans les quatre classes.

#### École Saint-Roch

Total des dépenses des travaux réalisés : 39 871 € TTC

La plomberie des sanitaires et du réseau d'eau chaude a fait l'objet de réparations diverses. Également parmi les petits travaux, le colmatage des fuites de la toiture, la réfection ponctuelle du sol souple, de la peinture du préau et de la cour ainsi que du réseau de chauffage, le remplacement de l'anti-pince doigts sur les portes et du panneau de basket dans la cour, les mises aux normes électriques, la pose de store et la fabrication de meubles. L'enrobé de la cour a bénéficié d'une réfection dans sa totalité.

Les travaux à venir : 5200 € TTC

Étanchéité des siphons de sol de la cuisine.

#### École Eugène Olivari

Total des dépenses des travaux réalisés 12 127 € TTC

En extérieur, hormis le remplacement de l'horloge de la cour, la réparation de la toiture et des fuites du réseau d'arrosage, la reprise du traçage au sol dans la cour et la pose de nouveaux stores, la création d'un parking à vélos près du portail est l'installation nouvelle permettant aux enfants de bénéficier d'un point de stationnement pendant la scolarité et l'accueil de loisirs.

Au sein de l'établissement, plusieurs interventions ont été réalisées avec la création d'un placard de rangement, le remplacement d'un anti-pince doigts sur les menuiseries, la reprise de l'éclairage de l'entrée et de la salle de détente, quelques réfections sanitaires, la réparation des appareils de cuisine et une mise aux normes électriques des installations.

Les travaux à venir : 24 000 € TTC

La création d'un préau dans la cour de la section maternelle abritant les enfants du soleil et des intempéries.



**Guillaume FORTUNÉ**, Adjoint aux travaux  
guillaume.fortune@biot.fr

**Jocelyne CAMATTE**, Conseillère municipale déléguée à la Vie scolaire  
jocelyne.camatte@biot.fr



# FINANCES PUBLIQUES

## La Ville de Biot amorce un travail de qualité comptable

Dans le cadre du développement communal voulu par la nouvelle municipalité, la mairie de Biot a procédé à un ajustement de son patrimoine (des acquisitions immobilières aux achats de matériels de bureau).

Motivé par un enjeu financier, par une volonté d'assainir la gestion financière de la commune et conformément aux recommandations de l'instruction comptable M14, l'évaluation du patrimoine a permis de mettre à jour un état de l'actif inexact depuis plusieurs dizaines d'années. Le patrimoine n'était pas en concordance avec le nouvel état d'esprit affiché par la municipalité, marqué par le développement de projets forts et importants. Face à une volonté de croissance économique du territoire, la commune se doit de faire des investissements conséquents. Sans une réelle connaissance de son patrimoine, il aurait manqué à Biot une base essentielle de connaissances, mais également une trace de son histoire.

Mais au-delà de la connaissance du patrimoine, la ville veut également s'engager dans une voie nouvelle, celle d'une gestion comptable transparente. Dans le cadre d'une décentralisation toujours plus forte, les communes se doivent de gérer efficacement leurs budgets. La municipalité en place s'est inscrite dans ce mouvement et a souhaité clarifier des situations financières opaques.

Le patrimoine a ainsi été mis à jour et réactualisé. « Plus réel et plus honnête », voilà le crédo fixé par Nicole PETRELLI, adjointe au Maire déléguée aux Finances, au CCAS et à la Santé Publique, pour justifier une telle entreprise.

En plus de mettre en place une gestion claire et précise, cette démarche s'inscrit également dans une volonté, pour une municipalité encore jeune, de mieux connaître la ville afin de mieux la servir.

## Des économies pour la mairie de Biot !

Plus de 120 000 euros d'économies réalisées sur les charges patronales : c'est la somme que va récupérer la Ville de Biot auprès de l'Urssaf grâce à un effet rétroactif applicable depuis 2006.

Des économies non négligeables réalisées suite à l'intervention du cabinet CTR, spécialiste en optimisation budgétaire auprès des collectivités locales.

C'est en juin 2009, après la mise en concurrence réglementaire, que la mairie a choisi de faire appel au cabinet CTR afin de lancer une mission d'optimisation des cotisations sociales patronales de la ville et du CCAS.

« La prestation de CTR était sécurisante car basée sur une rémunération aux résultats et forfaitisée », explique Nicole PETRELLI.

« La gestion des cotisations sociales est particulièrement complexe dans les structures publiques : la législation est souvent opaque et évolue constamment. Nombreuses sont les exonérations qui sont méconnues des gestionnaires de paie », explique Sébastien Massabo, Responsable de projet chez CTR en charge de la mairie de Biot.

Cette mission a été un vrai succès à plus d'un titre. Comme le souligne Muriel POGGIO, Responsable des Ressources Humaines, « lors de l'audit, le personnel de la mairie n'a été que très peu sollicité par le consultant en charge du dossier. En outre, les recommandations présentées dans le rapport étaient claires et précises et répondaient parfaitement aux problématiques soulevées par la Ville de Biot ».

Ces économies vont dans le sens de la dynamique souhaitée par l'équipe municipale et permettront de contribuer au financement des projets de la ville.



## Santé financière : feu vert pour les investissements de Biot

Le trésorier principal de la Trésorerie d'Antibes, Jean-Jacques SAULNIER, a rendu au mois de juin 2010 un audit sur la santé financière de la commune.

Appuyé sur une analyse financière rétrospective menée entre 2005 et 2009, le verdict est tombé : la commune se porte bien. Mieux, Biot bénéficie d'une capacité financière plus importante que la moyenne nationale. En d'autres termes, elle bénéficie d'une réserve importante lui permettant de soutenir ses nombreux projets d'investissement. De plus, sa capacité d'emprunt est importante et jusqu'à aujourd'hui modérément utilisée.

« Cette situation est le fruit d'une gestion plus rigoureuse des finances de la ville » explique Nicole PETRELLI. Les taxes locales, bien qu'ayant augmenté en 2009, s'inscrivent globalement dans les moyennes régionales et nationales. La taxe foncière est en deçà. Ces taux, fixés en 2009, n'ont pas été augmentés en 2010.

La commune a réussi à faire évoluer notablement ses recettes en 2009 tout en évitant une imposition trop élevée auprès de ses habitants et en menant, en parallèle, une politique de réduction des coûts. En 2008, les charges de personnel ont augmenté de 2.3% contre plus de 10% entre 2005 et 2007. Mieux, elles ont été réduites de 3% en 2009.

L'analyse montre que ce double effort a permis de dégager en 2009 un excédent brut de fonctionnement ainsi qu'une capacité d'autofinancement presque 2 fois supérieures aux moyennes nationales et locales, mais surtout plus élevées que durant les 4 années précédentes : la capacité d'autofinancement en 2009 est évaluée à 2 923 000 euros contre 2 336 000 euros en 2006, meilleure année depuis 2005.

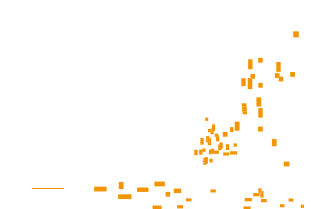
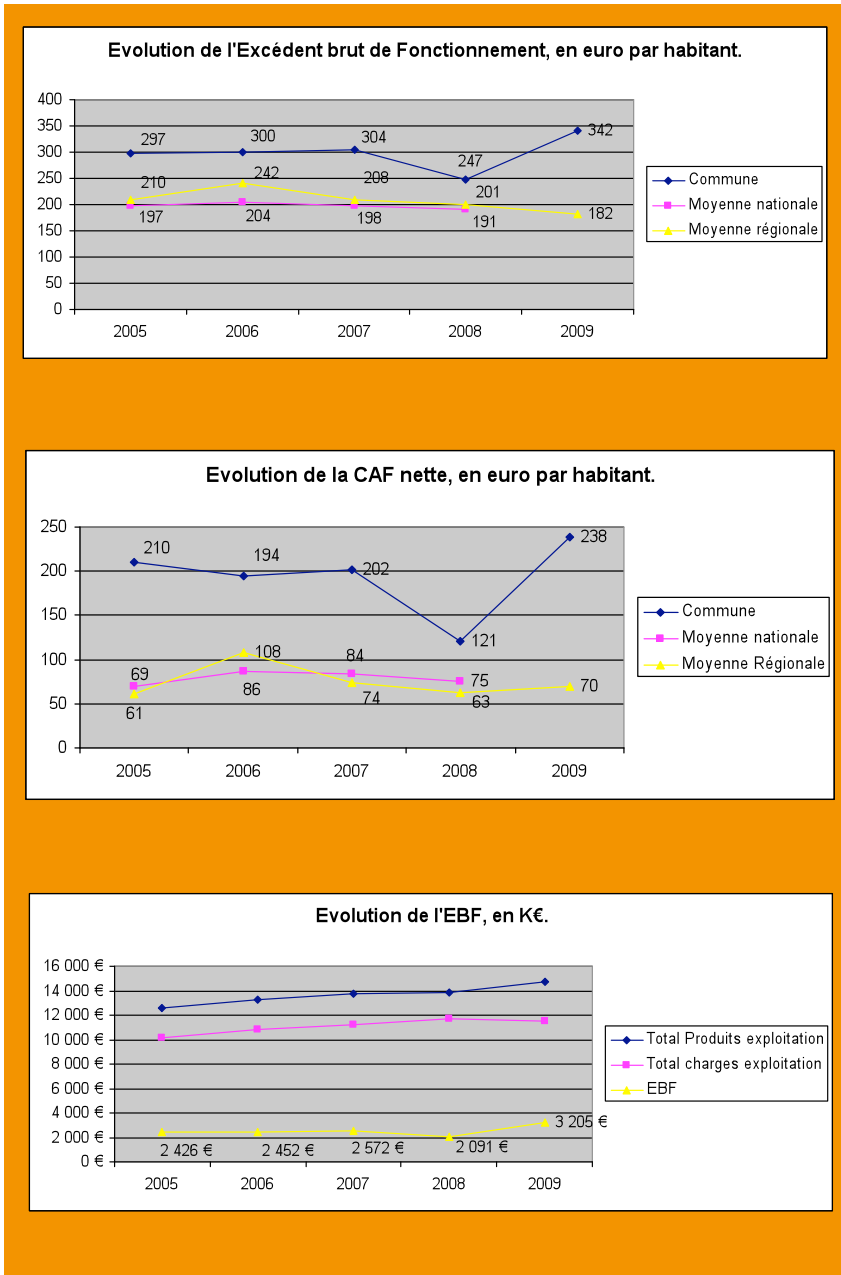
Cette réserve est d'autant plus importante **que les produits générés par les services aux personnes (stationnement, périscolaires,...) sont stables depuis 2007 et se situent nettement en deçà de la moyenne nationale. Ils représentent 6% du total des recettes au lieu de 10% en moyenne nationale.**

Des taux rehaussés, des économies de fonctionnement, des emprunts soldés... La commune dégagne actuellement un excédent brut de fonctionnement supérieur à 3 millions d'euros.

La commune de Biot peut envisager l'avenir avec sérénité et ambition. Ses réserves vont lui permettre de continuer sa politique de grands projets tout en préservant son équilibre financier.



**Nicole PETRELLI,**  
Adjointe aux finances,  
au CCAS et à la santé publique  
nicole.petrelli@biot.fr



# ENVIRONNEMENT

## QUOI DE NEUF AU SUJET DE LA GESTION DES DÉCHETS ?

Je rappelle que depuis 2002, la CASA a la compétence de la collecte des déchets. Par contre leur traitement, triage, valorisation, transport vers les centres de tris ainsi que leur incinération sont sous la responsabilité de l'UNIVALOM, nouvelle appellation du Syndicat mixte pour la valorisation des déchets ménagers (anciennement SIDOM). L'UNIVALOM est constitué des 16 villes de la CASA ainsi que Le Cannet, Mandelieu, Mougins et Théoule sur Mer. L'usine de traitement des Semboules qui vient d'être rénovée (depuis 2009), est une des plus modernes de France : elle traite toutes les ordures ménagères des communes membres et grâce à un procédé innovant, transforme une partie de la chaleur de la combustion en

électricité pour environ 10 000 foyers et récupère des fonds d'EDF. Nous pouvons être satisfaits de l'action de la CASA et de l'UNVALOM sur notre territoire qui nous permettent d'être en pointe pour la collecte et le traitement de tous déchets et d'être en avance par rapport aux objectifs nationaux. Il reste malgré tout des efforts à faire pour continuer de réduire nos déchets, de les trier **et surtout de déposer nos encombrants dans les déchetteries ou de les faire collecter gratuitement par la CASA au lieu de les déposer n'importe où** (voir plus bas).

### • Mise en place d'une structure d'embellissement au parking des Bâchettes.

A l'emplacement de la première dalle à gauche, le point de collecte a été agrandi et entouré d'une structure décorative permettant, entre autres, aux restaurateurs d'y déposer leurs déchets.

### • Mise en place d'une structure d'embellissement au Val de Pome.

### • Mise en place d'une dalle pour point d'apport volontaire dans le quartier des Issarts en contre bas de la D4.

### • Fermeture du local poubelles de la rue des Roses.

Après avoir tenté diverses mesures et constaté le résultat négatif, le local restant la plupart du temps débordant de toutes sortes d'ordures, d'encombrants, de bouteilles, et donc dans un état d'insalubrité, il a été décidé, à la demande des riverains et après nos constatations et l'avis de la CASA, de le fermer définitivement. Les habitants de la rue peuvent désormais développer leur esprit de convivialité et profiter du caractère si typique de cette ruelle de village sans être importunés par les odeurs, les dépôts sauvages et le bruit. Les enfants peuvent y jouer sans crainte pour les parents.

### • Fonctionnement de la structure réfrigérée DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux)

La structure a été déplacée et sécurisée sur le parking en contre bas des services techniques, de manière à permettre une utilisation 24 heures sur 24 aux usagers professionnels.

### • Suppression du point d'apport volontaire du chemin de Saint Julien à hauteur du chemin du Baou.

Cet emplacement qui était assez important avec de nombreux bacs de collecte était pris pour une décharge publique par de nombreuses personnes, dont des professionnels divers, de grandes quantités d'encombrants de toutes sortes, y compris déchets verts y étaient déposés en permanence. Malgré nos messages et interventions de la police, rien ne semble pouvoir arrêter l'incivisme caractérisé de certains. Compte tenu de l'impossibilité de le transformer en structure enfouie, il a été décidé en accord avec les riverains, de le supprimer et de faire une collecte en porte à porte chemin du Baou.

### • Campagne de composteurs.

La campagne passée a porté ses fruits mais il faut la relancer régulièrement, la CASA peut vous fournir des composteurs individuels de différentes tailles à un coût très bas, profitez en, moins de déchets, moins de camions, moins de traitement et vous avez du bon compost pour vos jardins ! N'hésitez pas.

#### POUR TOUS RENSEIGNEMENTS :

Direction Environnement Déchets : 04 89 87 72 10 ou 04 89 87 72 18, vous pouvez télécharger les formulaires sur : [www.biot.fr/modules/news/article.php?storyid=179/](http://www.biot.fr/modules/news/article.php?storyid=179/)

### • Vous avez des encombrants ?

#### 2 possibilités :

#### - Déposez-les dans une déchetterie, c'est gratuit !

##### Valbonne

Horaires d'ouverture : de 8h30 à 12h et de 14h à 17h.

Fermée dimanche et jours fériés

Adresse : 461 Chemin de la Veyrière - 06560 Valbonne Tél : 04 93 12 35 60

##### Antibes

Horaires d'ouverture : du lundi au samedi de 8h à 11h45 et 13h45 à 17h45

Adresse : Zone Industrielle les Trois Moulins Tél : 04 92 91 92 99

##### Vallauris

Horaires d'ouverture : lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 8h30 à 11h45.

Mercredi de 8h30 à 12h. Samedi de 9h à 11h15. Adresse : chemin des Tuilières – Vallauris Tél : 04 92 38 06 11

#### - Prenez rendez vous avec la CASA qui viendra les chercher chez vous gratuitement : composez le 04 92 19 75 00 puis tapez 1.

Nous rappelons que le dépôt sauvage est une infraction entraînant des poursuites judiciaires.



### Actions récentes à Biot

#### • Installation de structures pour l'enfouissement des déchets

Mise en œuvre d'une plate forme d'enfouissement de déchets complète au chemin du Plan depuis le début de l'année. Les riverains de cette structure qui permet de déposer les ordures ménagères, les papiers, journaux, le verre et le plastique, sont satisfaits et jusqu'à présent respectent l'esthétique retrouvée de cet environnement au bord de la Brague. Cette structure est la troisième de notre ville après celles de St Philippe (près de l'Orange Bleue et avenue St Philippe), qui ont été installées par le SYMISA, les équipements techniques provenant de la CASA.

D'autres emplacements sont à l'étude pour continuer ces implantations en vue de contribuer à la remise à niveau générale de notre ville.

#### • Collecte des huiles de fritures des restaurants

Depuis cette année, la CASA assure la collecte régulière des huiles usagées des restaurants, ce qui évite les dépôts sauvages et permet leur retraitement dans les filières appropriées.

### Les dépôts sauvages

Malheureusement il reste un point noir, incivique, irrespectueux, inqualifiable, qui découle de comportements indignes de ceux qui font des dépôts sauvages ! Des baignoires, matelas, vitres, meubles, appareils électroniques et électro ménagers, télévisions, sacs poubelles éventrés jetés à même le sol ou la route, vélos, etc., tout y passe, aucun respect pour les riverains et les personnels de la collecte ! Dans notre belle ville on trouve des dépôts sauvages tous les jours à divers endroits, parfois en pleine rue St Sébastien ! Nous pouvons imaginer ce que nos visiteurs d'Europe du Nord pensent de nous à cette vue !

Nous comptabilisons entre 200 à 250 dépôts sauvages par mois à Biot avec de nombreuses réclamations !! Et pourtant nous bénéficions de déchetteries proches (Antibes, Vallauris et Valbonne) et surtout de collecte gratuite à domicile sur rendez vous ! Que peut-on faire de mieux ?

#### POUR TOUTE QUESTION OU RÉCLAMATION SUR LA COLLECTE :

CASA, Direction Environnement et Déchets :

Tél. : 04 89 87 72 10

Email : [info@agglo-sophia-antipolis.fr](mailto:info@agglo-sophia-antipolis.fr)

[info@agglo-sophia-antipolis.fr](mailto:info@agglo-sophia-antipolis.fr)

Pour toute question sur le fonctionnement particulier à Biot, contactez l'ambassadeur de tri Biotois : Julien au 06 85 54 92 00



#### Patrice BÉHIER

Conseiller Municipal délégué aux affaires juridiques, à la commande publique et à la gestion des déchets  
[patrice.behier@biot.fr](mailto:patrice.behier@biot.fr)



## L'EAU POTABLE À BIOT

L'alimentation en eau de Biot est assurée par le Syndicat Intercommunal de la Rive Droite du Var (SILRDV) qui regroupe 5 communes : Biot, Antibes, La Colle-sur-Loup, Roquefort-les-Pins et Villeneuve-Loubet. En effet, l'eau distribuée à Biot ne provient pas de sources communales ; ces dernières, jugées peu sûres tant en qualité qu'en quantité, ont été abandonnées au profit des sources exploitées par la Ville d'Antibes et le SILRDV, à savoir :

- **les forages de la Brague à Antibes :**
  - forages de la Louve (50 et 74 m de profondeur),
  - forages de la Sambuque (50 m de profondeur),
- **les puits de la nappe alluviale du Var, à St-Laurent-du-Var (rive droite du Var, 20 m de profondeur),**
- **les forages du Loubet, à Villeneuve-Loubet (rive droite du Loubet, env. 300 m de profondeur).**

L'eau provenant de ces forages est de très bonne qualité, elle n'est traitée que par la chloration imposée par le plan Vigipirate.

On observe depuis plusieurs années une diminution sensible du volume vendu par le SILRDV aux communes adhérentes. Ainsi, en 2005, ce volume s'élevait à plus de 13,5 millions de mètres cube ; en 2009, il dépassait à peine 12 millions de mètres cube. Il semble que les efforts de sensibilisation des communes sur la préservation et un usage «éco-citoyen» de la ressource, d'une part, et sur le rendement de leur réseau (travaux de renouvellement et recherches de fuites), d'autre part, portent leurs fruits.

### Le réseau d'eau de Biot

#### Historique

Dès son origine, le réseau d'eau de Biot a été confié à la Compagnie Générale des Eaux. Le premier contrat de concession a ainsi été signé en 1937 par le maire d'alors, Emile LECLERC, sous le contrôle du service du Génie Rural et du Préfet. Au fil du développement de la commune, de nombreux avenants (12 au total) sont venus réviser les termes du contrat, jusqu'à son récent terme, en juin 2008.

Tenant compte de l'échéance du contrat initial, courant 2007 la municipalité décidait de lancer une consultation pour la délégation du service public (DSP) de l'eau potable, par affermage, avec îlots concessifs ; c'est la société Veolia Eau qui a remporté le nouveau contrat, signé en juin 2008.

Préalablement à cette consultation, la faisabilité d'une gestion du réseau communal de l'eau en régie municipale, a été étudiée de façon détaillée. Les conclusions de cette analyse ont permis :

- de définir le seuil du coût d'exploitation du service de l'eau, seuil servant de référence dans l'analyse des offres issues de la consultation de DSP,
- de mettre en évidence la complexité de la gestion du réseau, liée d'une part, à la configuration topographique de la commune (avec, notamment, la présence de 6 réservoirs d'eau, de 3 stations de surpression et près de 100 Km de canalisations), et d'autre part, à la conception du réseau qui constitue l'élément d'un puzzle au sein du système de distribution d'eau interconnecté qui s'étend d'Antibes à Villeneuve Loubet.

Ces conclusions ont incité la commune à poursuivre l'exploitation de son réseau au travers d'un contrat d'affermage.



### Les chiffres clés du réseau d'eau de Biot en 2009

- 4 291 abonnés – 9 012 clients desservis ;
- 119 km de canalisation et de branchement ;
- consommation moyenne de 403 litres/habitants/jour ;
- 6 réservoirs – équipés d'une télésurveillance – d'une capacité totale de 3 750 m<sup>3</sup> ;
- 3 stations télégérées : station de Saint Jean – station des Soulières – station de Bois-Fleuri surpressée ;
- Volume consommé : 1 657 500 m<sup>3</sup> ;
- Renouvellement des compteurs en 2009 : 2 770 ;
- Parc compteurs : 4 262 ;
- Age moyen des compteurs : 2.5 ans.

### Le rendement du réseau

- Le rendement d'un réseau d'eau définit la qualité de ce réseau ; plus le rendement est élevé moins il y a de pertes en eau. Les pertes d'eau sont essentiellement dues aux fuites sur les canalisations et sur les branchements, mais elles englobent aussi tout ce qui n'est pas comptabilisé, à savoir :
- l'eau provenant des poteaux d'incendie (la plupart des poteaux d'incendie sont alimentés par les réseaux d'eau),
  - les eaux de lavage et d'arrosage utilisées par les collectivités pour assurer la propreté et l'entretien des espaces verts,
  - l'eau des fontaines d'eau potable, lorsqu'il ne s'agit pas d'eau de source,
  - défauts de comptage (sous comptage),
  - l'eau utilisée par le service d'eau (nettoyage des réservoirs, purge de réseau,...).

Le rendement provient du rapport entre le volume mis en distribution et le volume consommé par l'ensemble des abonnés. En France, le rendement des réseaux d'eau varie de 96,5% (à Paris) à 60% (à Nîmes). Le résultat exceptionnel de Paris, est du, en premier lieu, au préfet Haussmann qui a développé les galeries souterraines de la capitale au XIX<sup>e</sup> siècle. Elles donnent accès aux 1 800 km de canalisations à pied. Un cas unique en France, qui permet de détecter et de réparer très vite la moindre fuite. Le rendement moyen des réseaux d'eau en France est estimé à 75%.

A Biot, le rendement est de 85.3% ce qui constitue une amélioration par rapport aux années précédentes mais représente encore plus de 240 000 m<sup>3</sup> «perdus» dans l'année.

La municipalité a été particulièrement attentive à ce sujet dans le contrat de DSP de l'eau passé avec Veolia Eau, en prévoyant des objectifs précis en matière de performance du réseau.

A terme le rendement du réseau d'eau biotois doit atteindre 89%.

### Qualité de l'eau

L'eau distribuée est de très bonne qualité. Les taux de conformité des analyses microbiologiques et physico-chimiques sont de 100% en 2009. L'eau est exempte de pollution par les pesticides, les nitrates ou encore le plomb (cf. synthèse DDASS sur l'analyse de l'eau de Biot en 2009).

Concernant le plomb, on notera que la quasi-totalité des vieux branchements plomb ont été supprimés. Il est cependant possible que les canalisations intérieures des anciennes habitations (avant 1965) puissent encore être en plomb ; dans ce cas, il convient de prendre quelques précautions d'usage, notamment de laisser couler l'eau quelques minutes lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Nous invitons les abonnés concernés à faire diagnostiquer leur plomberie par un plombier.

**L'eau distribuée sur la commune est uniquement d'origine souterraine. Il n'y a aucun traitement d'eau de surface à base de sels d'aluminium, donc aucun résiduel d'aluminium dans l'eau distribuée sur la commune.**

### Analyse minérale de l'eau de Biot

Minéralisation (en mg/litre)			
Bicarbonates	244	Calcium	105
Chlorures	47	Magnésium	26
Nitrates	8,5	Potassium	1,8
Sodium	30	Sulfates	133

Rappel des normes à respecter pour l'eau du robinet : nitrates 50 mg/l, chlorures 250 mg/l, sulfates 250 mg/l sodium 200 mg/l. Nous invitons chacun à comparer ces éléments avec ceux des différentes eaux en bouteille.



### Dureté de l'eau

En revanche l'eau de Biot, comme celle de toute la bande côtière, est qualifiée de dure, avec un indice de dureté TH (titre hydrotimétrique) moyen de 32,79 °F et variant de 26,4 à 51,2 °F (en degré français).

Il est toujours possible d'utiliser l'un des dispositifs destinés à adoucir l'eau, tel que les adoucisseurs à sel ou les systèmes antitartre basés sur la création d'un champ magnétique ou électrique.

Attention, si une eau adoucie n'entartre pas les équipements, elle est généralement corrosive et peut perforer les canalisations, chaudières et chauffe-eau. Dans tous les cas, les robinets fournissant l'eau de boisson ne doivent pas être connectés à l'adoucisseur.

La consommation d'eau adoucie peut provoquer indirectement des inconvénients pour la santé en permettant la dissolution d'éléments toxiques (potentiellement le plomb des soudures des canalisations en cuivre antérieures à 1997) lorsque l'eau stagne dans les canalisations.

Par ailleurs, le calcium et le magnésium sont des éléments indispensables au bon fonctionnement de notre organisme.

L'eau adoucie est également légèrement salée ; sa consommation est donc contre-indiquée aux personnes suivant un régime hyposodé.

Enfin, les adoucisseurs sont des équipements polluants. Le sel nécessaire à leur fonctionnement est en effet évacué vers les rivières via les stations d'épuration (qui ne sont pas conçues pour traiter cet élément). Ces rejets peuvent porter atteinte à la vie aquatique et au bon fonctionnement des stations d'épuration, la réduction des doses de lessives pouvant tempérer un peu ce point.

### Le nouveau contrat de DSP

La consultation de DSP a permis de baisser le prix du mètre cube d'eau de 93,4 cts à 84 cts (hors surtaxe communale fixée à 1 ct/m<sup>3</sup>). Le contrat prévoit en outre, à la charge du délégataire :

- des objectifs de rendement, visant à améliorer l'état et le fonctionnement du réseau de façon à atteindre un indice linéaire de perte inférieur à 9,6 m<sup>3</sup>/j/km au terme du contrat (soit un rendement correspondant à 89%),
- la réalisation de travaux regroupés en quatre «îlots concessifs» pour un montant total de 2 920 000 € HT, à réaliser dans les deux ans à compter de juin 2008,
- la réalisation de 1 332 000 € HT de travaux de renouvellement,
- la généralisation du système de télétransmission pour tous les compteurs d'eau de Biot. Ce système, aussi appelé télé-relève, permettra à chacun d'accéder, via Internet, au détail de sa consommation d'eau.

Il doit être opérationnel dans les deux ans à compter de la signature du contrat.

D'autres prescriptions complètent les termes du contrat qui permettent de garantir le respect des objectifs.

### Le contrat aujourd'hui

#### Les îlots concessifs

Conformément aux termes du contrat, la quasi-totalité des travaux des îlots concessifs à réaliser dans les deux ans à compter de sa signature, ont été réalisés. En effet, les travaux qui se sont déroulés cet été (jusqu'à fin juillet 2010) sur le chemin des Aspres, représentent l'achèvement du programme des travaux concessifs, à savoir :

- **Bois Fleuri nord (février/juin 2009)** : 2 180 m de canalisation fonte (diam. 100 à 150 mm), pour un montant de 759 000 € HT ;
- **Chemin de Roquefort (mai/juillet 2009)** : 600 m de canalisation fonte (diam. 150 mm), pour un montant de 210 000 € HT (hors chaussée) ;
- **Chemin de Vallauris (juillet 2009)** : 350 m de canalisation fonte (diam. 100 mm), pour un montant de 101 000 € HT ;
- **Clausonnes (octobre 2009/juin 2010)** : 2 190 m de canalisation fonte (diam. 125 à 150 mm), pour un montant de : 687 000 € HT ;
- **Chemin des Aspres (mai/juillet 2010)** : 1650 m de canalisation fonte (diam. 100 mm), pour un montant de 560 000 € HT.

La majorité de ces travaux constitue des renforcements et des remplacements de canalisations existantes ce qui participe à la réduction des fuites. Ainsi, par exemple, le rendement du secteur de Bois Fleuri Nord était seulement de 50% avant les travaux ; il est maintenant de 90%.

Ce programme de travaux a également permis à la commune de mettre en conformité et de créer de nombreux poteaux d'incendie.

#### La télé-relève, une innovation

Testé depuis plusieurs années sur une centaine d'abonnés biotois, le dispositif de radio-relève a fait ses preuves. **Il est aujourd'hui presque entièrement déployé sur le territoire communal, faisant de la commune, la première des Alpes-Maritimes à en bénéficier.** Depuis déjà le 1<sup>er</sup> juillet, la quasi-totalité des clients abonnés peut ainsi, en se connectant au site dédié aux clients de Veolia Eau ([www.eau-services.com](http://www.eau-services.com)), suivre sa consommation en eau potable.

Finis les estimations de consommation, les relevés annuels de compteurs et surtout les «fuites surprises». La commune de Biot a souhaité mettre à disposition de ses administrés une technologie naissante, vouée à se généraliser tant elle s'inscrit dans notre ère d'informations en temps réel.

VEOLIA Eau a ainsi équipé les abonnés biotois de compteurs intelligents, capables de transmettre les index à une base de données accessible par Internet. Les abonnés peuvent, dès lors, suivre leur consommation d'eau, heure par heure, sur leur ordinateur. Il leur sera également possible de créer plusieurs alertes avec des seuils de consommation ; lorsque ces seuils d'alerte seront dépassés, un mail sera envoyé automatiquement à l'adresse électronique renseignée.

On notera que l'installation du dispositif a nécessité le remplacement de la quasi-totalité des compteurs d'eau individuels. Ce travail a été effectué entre janvier 2009 et juillet 2010.

La commune de Biot a souhaité que tous les habitants bénéficient gratuitement de ce service. Sur simple inscription sur le site [www.eau-services.com](http://www.eau-services.com), les clients abonnés biotois peuvent ainsi accéder

au suivi personnalisé de leur consommation d'eau, sous forme de graphiques de consommation journalière (heure par heure), mensuelle et annuelle.

La configuration vallonnée de Biot complique néanmoins la connexion des compteurs de certains quartiers. Comme pour la téléphonie mobile, des zones d'ombres persistent encore qui concernent heureusement peu d'habitants puisqu'à ce jour, seulement environ 8% des compteurs ne peuvent transmettre leurs données. Ces zones d'ombres seront résorbées progressivement dans le courant de l'année 2010. Les abonnés ayant des difficultés à accéder à leur compte «télé-relève» sont priés de contacter Veolia Eau au 0 811 900 700.

#### Les compteurs généraux

La pose de compteurs généraux constitue également une partie des travaux concessifs à la charge du délégataire, mais si la mise en œuvre est techniquement aisée, elle nécessite préalablement une communication claire et précise, notamment au sein des syndicats de copropriété.

Les compteurs généraux sont destinés à délimiter le périmètre du réseau communal, au-delà duquel on trouve les réseaux d'eau privés. Ces compteurs concernent essentiellement les lotissements ou copropriétés, dans l'enceinte desquels le réseau d'eau est considéré comme entièrement privé, car n'ayant aucune utilité pour la desserte publique d'eau potable de la Commune.

Si les ensembles immobiliers récents sont systématiquement équipés d'un compteur général, tel n'est pas le cas des programmes plus anciens. De ce fait, des réseaux privés sont aujourd'hui assimilés au réseau public dans le patrimoine communal. Il convient de régulariser rapidement ces anomalies.

Aussi, la commune, avec l'aide de Veolia Eau, va s'attacher, dans les prochains mois, à mettre en place jusqu'à 20 compteurs généraux, devant les lotissements ou copropriétés fermées (avec portail) dont le réseau d'eau est privé. Bien sûr, les lotissements ou copropriétés concernés en seront préalablement informés.



## NETTOYAGE D'AUTOMNE

Le Service des Espaces Verts propose aux Biotois son traditionnel rendez-vous. Cette matinée conviviale en faveur de l'environnement réunit deux fois par an les bénévoles et permet de récupérer plus d'une tonne de débris en tous genres.

En partenariat avec les Services Techniques et les associations environnementales de Biot, le nettoyage d'automne aura lieu cette année le samedi 9 octobre 2010.

Le lieu de départ est prévu aux Services Techniques, 700 avenue du jeu de la Beaume, à 9h.

Les personnes volontaires devront se munir d'un gilet de sécurité et de gants.

Les participants peuvent s'inscrire dès à présent par téléphone ou par courrier électronique et proposer également des lieux à « rafraîchir » :

**Services Techniques**  
Tél. 04 93 65 12 21

## JAS DE MADAME : une bâche blanche permettant la végétalisation du site

Depuis décembre 2000, la décharge du Jas de Madame, située sur la commune de Villeneuve Loubet, ne reçoit plus de déchets pour cause de nombreux désagréments environnementaux et olfactifs.

Aussi, afin d'assainir le site et de permettre une réintégration de la végétation, la décharge est en phase de post-exploitation depuis 2003.

D'après le rapport annuel d'activité 2009, remis par la société Sud-est Assainissement, en charge de l'exploitation de la décharge, il a été observé une recrudescence de production de \*lixiviats (3000 m<sup>3</sup>/an en 2003 à 15 000 m<sup>3</sup>/an en 2008) en raison de pluies abondantes tombées ces dernières années.

Afin de traiter ces lixiviats, la société Sud-est Assainissement a mis en place un dispositif d'osmose inverse caractérisé par la « bâche blanche » située en amont du domaine des Aspres et visible en plusieurs points de la commune de Biot.

Ce procédé consiste à améliorer l'imperméabilité du site par la mise en place d'une géomembrane de 70 000 m<sup>2</sup> sur la partie sommitale de la décharge, permettant de limiter l'écoulement des lixiviats.

De plus, un système de pompage a été installé afin de remédier au débordement du bassin de lixiviats vers le bassin de rétention des eaux pluviales, se déversant à son tour vers le vallon de Saint-Julien.

Ce dispositif a pour objectif de faire remonter les eaux pluviales et les lixiviats dans un bassin de 5000 m<sup>3</sup> avant élimination par traitement en osmose inverse.

A terme, ces mesures conduiront à un assèchement progressif des déchets pouvant ainsi permettre une végétalisation de la membrane et une intégration paysagère.

\* liquides résiduels provenant de la percolation de l'eau à travers un matériau



## CULTURE, ART, ÉVÉNEMENTS



### MISS CÔTE D'AZUR 2010 SE CONFIE AUX BIOTOIS

Le 20 août dernier, Marine Laugier, jeune fille de 22 ans est élue Miss Biot 2010. Le rêve se poursuit la semaine suivante, lors de l'élection de Miss Côte d'Azur 2010, lorsque son nom est prononcé, devant près de 1 000 spectateurs, par Sylvie Tellier, Directrice de la Société Miss France. Le verdict est tombé, Marine Laugier participera à l'élection de Miss France 2011, le 4 décembre à Caen et compte désormais sur le soutien des Biotois.

La rédaction de Biot Infos aux côtés de Jean-Pierre Dermit, Maire de Biot, a rencontré Marine Laugier, quelques jours après son élection. Du haut de son 1m77, la jeune fille aux yeux vairons (vert et marron) nous a dévoilé sa personnalité, ses ambitions et ses passions...

#### Pourquoi avez-vous choisi de vous présenter à Biot ?

*Je suis Biotoise de cœur car Biot est une ville artistique qui reflète également ce que je suis et je tenais vraiment à représenter cette commune qui est en plus labellisée Ville et Métiers d'Art.*

*Je remercie d'ailleurs les Biotois pour avoir cru en moi, pour avoir voté pour moi à Miss Biot et pour m'avoir réellement soutenue à Miss Côte d'Azur.*

#### Quelle est votre situation professionnelle actuelle ?

*Je termine actuellement mes études d'art pour me lancer dans une carrière artistique, notamment dans la peinture à l'huile. Je peints régulièrement des personnages « rétro », des femmes, des paysages ou des fleurs. Je suis tout de même passionnée par toutes les formes d'art telles que le dessin, la sculpture, la musique, et c'est pour cette raison que j'ai choisi de me présenter à Biot, il y a tellement de disciplines artistiques différentes.*

#### En tant que Miss, quelle image souhaitez-vous donner de la Côte d'Azur ?

*Je voudrais casser les clichés (superficialité, paillettes et strass...) de la Côte d'Azur et véhiculer une image plus réaliste, plus artistique.*

#### Aujourd'hui, vous sentez-vous ambassadrice de la région ?

*Oui, car je suis fière de ma Côte d'Azur et je prends ce rôle à cœur.*

#### Pouvez-vous nous raconter vos débuts en tant que Miss Côte d'Azur ?

*Il m'a fallu une semaine pour réaliser que j'étais Miss Côte d'Azur, car tout s'est enchaîné : les interviews, les tournages avec TF1 pour la préparation de l'élection de Miss France 2011. J'ai commencé à m'investir dans ma région, j'ai participé au match Nice-Bordeaux, dimanche 12 septembre où j'ai soutenu les jeunes joueurs Biotois durant le Challenge Orange qui a eu lieu à la mi-temps.*

#### Qu'est-ce qu'une Miss d'après vous ?

*C'est la belle fille idéale, intelligente, élégante et qui s'adapte à tous les milieux.*

#### Pourquoi les gens devraient-ils voter pour vous à Miss France ?

*Je suis une fille simple, à l'écoute des autres et prête à m'investir. Je pense donner une image moins conventionnelle de la Miss, en dehors des clichés habituels, car je suis artiste, je ne suis pas en fac de droit ou d'économie...*

#### Jean-Pierre Dermit a également ajouté :

*J'essaierai d'être à Caen le 4 décembre pour la soutenir. Marine a une personnalité qui ne laisse pas indifférent et une identité artistique qui lui est propre, correspondant d'ailleurs à nos valeurs. Elle a beaucoup d'atouts et même si les résultats à l'élection de Miss France se jouent sur beaucoup de détails, je pense qu'elle a vraiment ses chances pour gagner. En tant que Maire de Biot, je ne peux être que son premier supporter !*



#### Les secrets de Marine...

Le livre qu'elle préfère : la biographie de Toulouse Lautrec  
 Le film qu'elle adore : Match Point de Woody Allen  
 Les peintres qui l'inspirent : Paul Cézanne, Claude Monet  
 Sa couleur favorite : bleu turquoise  
 Son chiffre fétiche : le 8 car elle est née le 8/8/88 et c'est le symbole de l'infini  
 Le personnage qui l'a le plus marqué : Salvador Dali (son chat s'appelle Dali)  
 Sa musique préférée : le rock, le folk, la variété française et surtout Serge Gainsbourg  
 Un plat qui l'a fait saliver : la bonne cuisine provençale  
 Son animal de prédilection : le chat  
 Son parfum : Magnétisme d'Escada  
 Le couturier qu'elle admire : Karl Lagerfeld de Chanel

# féeries de Noël à BIOT



## QUAND LA RÉALITÉ DÉPASSE LE RÊVE ! Du 18 au 31 décembre 2010 - Centre Historique

Les Fêtes de Noël approchent à grands pas et, s'il est un moment de l'année où les enfants et les plus grands ont le droit d'espérer que la réalité dépasse leurs rêves les plus fous, c'est bien en cette période magique. Fenêtres, vitrines et ruelles Biotaises vont se parer de leurs plus beaux atours de Noël : patinoire, décors lumineux, forêt de sapins enneigés, tours de poney, chalets de bois, spectacles de feu, contes de Noël, parades musicales enchantées accompagnées de l'âne Adrien... Tout sera réuni pour vous faire vivre toute la poésie et la féerie de cette période de fêtes.

En vous promenant au cœur du Centre Historique habillé de sapins enneigés, vous vous laisserez porter par les musiques de Noël, rencontrerez le Père Noël et ses lutins en personne, suivrez des cracheurs de feu sur échasses et d'autres créatures merveilleuses... pour finalement profiter d'une patinoire qui ne vous laissera pas de glace ! Des ateliers décoratifs et ludiques permettront aux enfants de confectionner mille et une merveilles pour illuminer les fêtes !

### Début décembre :

Lancement du concours de décoration de Noël – Balcons et fenêtres du Centre Historique et vitrines des artisans et commerçants.

### Tous les mardis de décembre :

**Marché gourmand**, avec des démonstrations, conseils pour réaliser les meilleures recettes de Noël, en collaboration avec le lycée professionnel de Menton.

**Vendredi 10 décembre, à 20 h30** (sur réservation, au 04 93 65 07 02, eac@biot.fr, ou à l'accueil de l'EAC)



**CINÉMA :** « La Première étoile », séance gratuite à l'Espace des Arts et de la Culture.

« Jean-Gabriel, marié et père de trois enfants, vit de petits boulots et passe son temps au bar PMU du coin. Un jour, pour faire plaisir à sa fille, il promet un peu vite à toute la famille de les emmener en vacances au ski. Seul problème : cette fois-ci, s'il ne tient pas sa promesse, sa femme le quitte. Il va devoir faire preuve d'imagination sans limite pour y parvenir... »

### Du 18 au 31 décembre :

- Patinoire de 80m<sup>2</sup> Place de Gaulle (gants obligatoires). Installation 100% écologique pour 100% de plaisir !
- Mise en place de sapins de Noël enneigés dans le Centre Historique
- Sonorisation des rues du Centre Historique

### Samedi 18 décembre :

- 11h : Concert de la chorale « Les Petites Voix de Biot » chantent Noël, jardin Mistral (organisé par l'équipe d'Animation Périscolaire)
- 12h30 : Vin et marrons chauds offerts par l'Amicale Biotoise des Traditions et la Municipalité, Place de Gaulle
- 13h : Ouverture de la patinoire, Place de Gaulle (gants obligatoires)
- 14h : Tours de poneys dans le Centre Historique (Poney Club de Biot)
- 14h : Atelier au four communal

### Dimanche 19 décembre :

- 14h : Tours de poneys dans le Centre Historique (Poney Club de Biot)
- 14h : Atelier au four communal
- 14h : Atelier de verre – verrerie Pascal Guyot
- 17h : Défilé aux Lucioles entraîné par les musiques et chants de Noël et de Disney du groupe Hot Swing Orchestra (lucioles distribuées dès 16h30 à la patinoire)
- 17h45 : Spectacle de feu au Jardin F. Mistral (Cie Super Cho)

### Mercredi 22 décembre :

- 14h : Tours de poneys dans le Centre Historique (Poney Club de Biot)
- 14h : Atelier au four communal
- 14h : Atelier de céramique à LA TASSE DE COULEURS, rue du Portugal
- 17h : Parade musicale avec l'âne et ses lutins (Hot Swing Orchestra et Club Hippique de Mougins)
- 18h : Spectacle « Le Faiseur de Temps », conte avec effets pyrotechniques, Jardin F. Mistral (Cie du Bout des Doigts)

### Jeudi 23 décembre :

- 14h : Tours de poneys dans le Centre Historique (Poney Club de Biot)
- 15h : Contes de Noël provençaux, Eglise Ste Marie-Madeleine (Le Son de Choses)
- 16h : Parade musicale avec l'âne et ses lutins (Hot Swing Orchestra et Club Hippique de Mougins)

### Vendredi 24 décembre :

- 14h : Atelier au four communal
- 17h : Parade musicale menée par le Père Noël, son âne et ses lutins. Distribution de bonbons et photos avec le Père Noël (Hot Swing Orchestra et Club Hippique de Mougins)
- 23h15 - 00h : Veillée, chants et contes de Noël, Église Ste Marie-Madeleine (avec la participation de l'Amicale Biotoise des Traditions)
- 00h - 2h : Messe de Minuit avec chants provençaux, crèche vivante et partage des 13 desserts, Église Ste Marie-Madeleine (avec la participation de l'Amicale Biotoise des Traditions)

### Dimanche 26 décembre :

- 14h : Atelier de verre – verrerie Pascal Guyot
- 14h : Atelier au four communal

### Mercredi 29 décembre :

- 14h : Atelier au four communal
- 14h : Tours de poneys gratuits dans le Centre Historique (Poney Club de Biot)
- 14h : Atelier de céramique (La Tasse de Couleurs, rue du Portugal)



**Christine Pelissier**  
Conseillère municipale,  
déléguée aux animations événementielles,  
expositions et traditions  
christine.pelissier@biot.fr



# LE RENDEZ-VOUS DES BIBLIOTHÈQUES

« Au nom de l'espoir » : conférence-débat avec Martin Gray.

Eglise Sainte Marie-Madeleine (Biot Centre Historique) - Novembre 2010



« L'amour commence lorsqu'on préfère l'autre à soi-même », voici les mots de Martin Gray auteur du livre best-seller « Au nom de tous les miens » édité en 1971.

Martin Gray, né Mietek Grayewski, est un écrivain franco-américain, d'origine polonaise, Juif, né à Varsovie le 27 avril 1922.

Il est célèbre pour son ouvrage : **Au nom de tous les miens**, dans lequel il décrit une partie de sa vie et notamment le drame d'avoir perdu à deux reprises toute sa famille. D'abord lorsqu'il était adolescent dans les camps d'extermination nazis, puis en 1970 dans l'incendie de sa maison du Sud de la France.

Malgré 12 ouvrages publiés, Martin Gray se considère comme un témoin plutôt qu'un écrivain.

« Je n'écris pas, je crie » affirme-t-il.

Aujourd'hui il demeure à Biot et nous invite à découvrir son parcours de vie pour apporter de l'espoir à la jeune génération et répondre aux nombreux courriers adressés par les Biotois.

Cette ultime rencontre permettra de sensibiliser le plus grand monde autour de la mémoire de la Shoah et ainsi de développer les notions de résilience et d'humanisme grâce au témoignage de toute une vie.



**Lydia BIGAZZI**  
Conseillère Municipale,  
déléguée aux liens Inter-quartiers  
et à l'accueil  
lydia.bigazzi@biot.fr

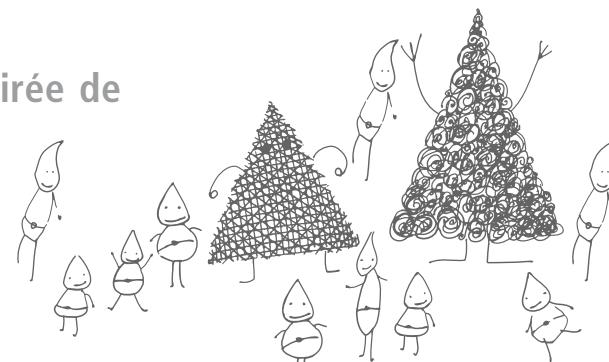
➔ PLUS D'INFOS : [www.biot.fr](http://www.biot.fr)

Histoire loufoque pour Noël « L'extraordinaire soirée de M<sup>lle</sup> Croire » par la compagnie Reveïda

**Mercredi 8 décembre à 16h - Bibliothèque St-Exupéry**

Cette année, les Bibliothèques vous invitent à découvrir un conte chorégraphique de Noël pour tous à partir de 3 ans.

*M<sup>lle</sup> Croire a décidé que cette année aucun faux Père-Noël n'envahirait les magasins, qu'aucune voix mielleuse ne chanterait « Vive le vent », que la société de consommation pour une fois resterait au placard...*



Rentrée de l'atelier d'illustration animé par Laura Rosano - Bibliothèque George Sand

**L'atelier d'illustration reprend cette année le 5 octobre à 19h30**

« Deux mardi par mois nous nous réunissons pendant 3 heures pour partager notre amour pour les images et l'envie d'en créer.

Illustrer signifie mettre en image un texte, l'interpréter à la lumière de sa sensibilité.

L'importance est donc donnée à l'expression, à la composition, à l'utilisation des couleurs, la technique restant un simple outil.

L'envie est celui de communiquer aux autres un point de vue personnel et de partager un savoir-faire et des idées. Il n'est pas nécessaire d'avoir un niveau de dessin, mais indispensable le désir et le plaisir de regarder, de se confronter à un texte, de chercher, d'apprendre et surtout d'imaginer, d'inventer... ». *Laura Rosano*

**Fermeture de fin d'année : les bibliothèques seront fermées du 24 décembre 2010 au 1<sup>er</sup> janvier 2011 inclus**



## MUSÉE NATIONAL FERNAND LÉGER

**Initiation à l'art moderne - cycle 3**  
**Une heure, un jeudi par mois**

A travers ce rendez-vous régulier, le musée national Fernand Léger souhaite offrir à ses visiteurs un aperçu des grands courants de l'art moderne. Ces conférences accessibles à tous permettent de se familiariser avec les grands noms du XX<sup>e</sup> siècle et d'analyser les œuvres majeures de chaque mouvement. Prolongeant le programme de l'année précédente, ce troisième cycle s'intéresse à l'art des années 60 et 70 et à sa profusion de tendances.

**Ce cycle d'initiation est assuré par :**

**Maurice Fréchuret**, directeur des musées nationaux du XX<sup>e</sup> siècle des Alpes-Maritimes

**Ariane Coulondre**, conservatrice au musée national Fernand Léger

**Le Nouveau Réalisme - 21 octobre 2010, 19h - Maurice Fréchuret**

Fondé en mai 1960 par des artistes revendiquant leur « singularité collective » (Klein, Arman, Raysse, Spoerri, Tinguely, etc.), le Nouveau Réalisme propose une « archéologie du monde moderne, industriel et urbain ».

**La Figuration narrative - 18 novembre 2010, 19h - Ariane Coulondre**

En France, à partir de la photographie, du cinéma, de la publicité ou de la BD, les artistes de la figuration narrative détournent la signification première de ces représentations pour en révéler des sens inattendus et montrer leurs implications politiques.

**Un dimanche au musée**

**Chaque 1<sup>er</sup> dimanche du mois**

**A l'Auditorium du Musée National Fernand Léger**

**A partir du 7 novembre, tout au long de l'année**, venez passer chaque premier dimanche du mois au musée pour découvrir gratuitement une série d'événements, de lectures et de projections de cinéma.

**Lecture commentée : « Léger prend la parole » - à 14h, durée 45 minutes**

Auteur prolifique, Léger a écrit tout au long de sa vie pour faire partager ses recherches artistiques ou ses enthousiasmes (voyages, films, rencontres...). A travers une lecture commentée, proposée par la conservatrice du musée, découvrez de manière vivante le regard de l'artiste sur son époque.

**Projection de cinéma : L'ECLAT - à 15h,**

En écho aux thèmes chers à Léger, l'après-midi se poursuit par une projection de cinéma organisée par le musée et l'association L'ECLAT.

**Renseignements :**

Musée national Fernand Léger  
Chemin du Val de Pôme - 06410 Biot  
Tél. : 04 92 91 50 30 / Fax : 04 92 91 50 31  
[www.musee-fernandleger.fr](http://www.musee-fernandleger.fr)

➔ PLUS D'INFOS : [www.biot.fr](http://www.biot.fr)

Musées nationaux  
**chagall**  
du XX<sup>e</sup> siècle  
**FLEGER**  
des Alpes-Maritimes  
*picry*

**L'ECLAT**  
**rmm**



# LES RENDEZ-VOUS DU CINÉMA

## à l'Espace des Arts et de la Culture



**Vendredi 15 octobre à 18 h**  
**"Shrek 4. Il était une fin"**

Après avoir vaincu un méchant dragon, sauvé une belle princesse et le royaume de ses parents, que peut encore faire un ogre malodorant et mal léché ? Domestiqué, assagi, Shrek a perdu jusqu'à l'envie de rugir et regrette le bon vieux temps où il semait la terreur dans le royaume. Aujourd'hui, tel une idole déchue, il se contente de signer des autographes à tour de bras. Trop triste... C'est alors que l'habile et sournois Tracassin lui propose un contrat. Shrek se retrouve soudain transporté dans un monde parallèle totalement déjanté où les ogres sont pourchassés, où Tracassin est roi, où Fiona et son bien-aimé ne se sont jamais rencontrés...



**Vendredi 15 octobre à 20h30**  
**"Twilight 3 - Hésitation"**

Des morts suspectes dans les environs de Seattle laissent présager une nouvelle menace pour Bella. Victoria cherche toujours à assouvir sa vengeance contre elle et rassemble une armée. Malgré leur haine ancestrale, les Cullen et les Quileutes vont devoir faire une trêve et s'associer pour avoir une chance de la sauver. Mais Bella est obligée de choisir entre son amour pour Edward et son amitié pour Jacob tout en sachant que sa décision risque de relancer la guerre entre les deux clans.



**Vendredi 22 octobre à 18 h**  
**"Toy Story 3"**

Les créateurs des très populaires films Toy Story ouvrent à nouveau le coffre à jouets et invitent les spectateurs à retrouver le monde délicieusement magique de Woody et Buzz au moment où Andy s'apprête à partir pour l'université. Délaissée, la plus célèbre bande de jouets se retrouve... à la crèche ! Les bambins déchainés et leurs petits doigts capables de tout arracher sont une vraie menace pour nos amis ! Il devient urgent d'échafauder un plan pour leur échapper au plus vite. Quelques nouveaux venus vont se joindre à la grande évasion, dont l'éternel séducteur et célibataire Ken, compagnon de Barbie, un hérisson comédien nommé Larosse, et un ours rose parfumé à la fraise appelé Lotso.



**Vendredi 22 octobre à 20h30**  
**"Inception"**

Dom Cobb est un voleur expérimenté – le meilleur qui soit dans l'art périlleux de l'extraction : sa spécialité consiste à s'approprier les secrets les plus précieux d'un individu, enfouis au plus profond de son subconscient, pendant qu'il rêve et que son esprit est particulièrement vulnérable. Très recherché pour ses talents dans l'univers trouble de l'espionnage industriel, Cobb est aussi devenu un fugitif traqué dans le monde entier qui a perdu tout ce qui lui est cher. Mais une ultime mission pourrait lui permettre de retrouver sa vie d'avant – à condition qu'il puisse accomplir l'impossible : l'inception.



## LE KIOSQUE DES ARTS

### Journées portes ouvertes

**Mercredi 13 et samedi 16 octobre de 14h à 20h**

L'atelier de sculpture du Kiosque des Arts vous invite à venir découvrir ses activités : ateliers libres, cours d'initiation et stages.

Un chèque cadeau vous donnant droit à 2 séances d'initiation de 2h ou 2 séances d'atelier libre de 2h vous sera offert sur place.

**Renseignements :**

Dominique Etevenon  
1689 route de la mer - 06410 BIOT  
Tél. : 06 10 30 49 05  
Mail : doume09@gmail.com



## PIERINI BIOT 1980 - 2010

A l'occasion des 30 ans de la Verrerie du Vieux Moulin, une exposition d'œuvres de la collection privée de Robert Pierini retrace, **du 30 août au 7 novembre**, la carrière du « grand couturier du verre ».

Né en 1950 à Toulon, Robert Pierini débute sa carrière en 1968 sous la direction d'Eloi Monod dont il devient apprenti en 1970 à la Verrerie de Biot. En 1980, il s'installe dans l'ancien moulin à huile aux pieds de Biot où il continue de perfectionner ses techniques de l'art du verre. Ces 30 années de travail acharné et de passion lui ont valu d'être reconnu internationalement et d'exposer aux quatre coins du monde.

Espace Pierini, Le Vieux Moulin  
9, chemin du Plan - 06 410 BIOT  
Tel : 04 93 65 01 14



**RETROUVEZ LES SÉANCES :**  
du 19 et 26 novembre  
du 3 et 10 décembre sur : [www.biot.fr](http://www.biot.fr)

## « L'EAU »

### Exposition du Photo Ciné Club Biotois

Du 8 octobre au 6 novembre 2010

Office de Tourisme

Comme chaque année, les salles de l'Office de Tourisme accueillent les photographies de 12 amateurs et professionnels passionnés du Photo Ciné Club Biotois, qui seront accompagnés d'un invité surprise.

Sur le thème de « l'eau », les paysages de Biot, entre Brague et Méditerranée, permettent tous les possibles visuels : de la douceur étale à la fureur incontrôlable, l'eau est un élément infiniment changeant. Gageons que l'œil implacable de nos photographes est allé se promener en quête du cliché qui saura vous séduire ou vous surprendre.

**PLUS D'INFOS :** [www.biot.fr](http://www.biot.fr)



## UN NOUVEAU SITE INTERNET pour Valerio Paltenghi

[www.valeriopaltenghi.com](http://www.valeriopaltenghi.com)

Valerio Paltenghi est le premier artiste à avoir développé son site Internet personnel selon la formule proposée dans le cadre du projet FISAC du portail des métiers d'art de Biot.

Cette formule de location-vente étalée sur 2 ou 3 ans, proposée par la société Figures Libres (Sophia Antipolis), permet à ceux qui n'ont pas encore de site personnel, d'investir dans un site «galerie» pour présenter de manière plus détaillée leurs pièces, ou un site «marchand» pour les vendre en ligne.

« Il était temps ! » Valerio Paltenghi, illustrateur biotois, voulait depuis longtemps un site Internet. C'est fait. En un mois, le site a été construit, simple, efficace, à un prix correct. Un

outil d'administration lui permet de gérer lui-même ses contenus : ajout d'annonces, de textes, de photos. Il peut désormais renvoyer ses contacts téléphoniques sur Internet pour plus d'informations et d'images.

Pour toute information concernant le portail des métiers d'art et le développement de site individuel, contactez Nadine Pédemarie - 04.93.65.78.09 [nadine.pedemarie@biot.fr](mailto:nadine.pedemarie@biot.fr).

**RETROUVEZ VALERIO PALTENGI :**  
[www.valeriopaltenghi.com](http://www.valeriopaltenghi.com)  
et 60 artistes et artisans d'art sur [www.lesartsdebiot.com](http://www.lesartsdebiot.com)

## « L'ARLEQUINO DÉMÉNAGE ! »

Suite à la vente de l'atelier l'Arlequino, les cours de calligraphie, écriture, anglais seront gérés par le CCAS et la bibliothèque ; les cours d'italien et le nouveau cours d'espagnol sont proposés par l'association Kaléidoscope Culture en Jeu, désormais association culturelle de Biot avec qui l'Arlequino a toujours collaboré. Pour la reprise des soirées culturelles-conviviales, nous redémarrerons le vendredi 17 décembre dans la Salle des Associations avec une soirée dédiée à Gênes et la Riviera Ligure et ses liens avec le repeuplement de Biot. La soirée sera suivie d'une dégustation de panettone Génois de Noël. Nous vous attendons nombreux ! Nous demançons à tous nos fidèles habitués de bien vouloir nous excuser pour ce retard dû au déménagement et à une nouvelle réorganisation des activités. Nous ne manquerons pas de vous suivre avec attention et de vous informer d'une plus riche programmation pour 2011.

*Danilo et Valerio de l'Arlequino*

## DES ARTISTES ENTREPRENEURS

### Ouverture de la galerie Lisi Lopez, rue Saint Sébastien

Lisi Lopez est arrivée de Paris en 2007 pour s'installer dans l'atelier municipal, rue de la Poissonnerie. Trois ans plus tard, la greffe a pris. Lisi a réussi son pari un peu fou, de quitter la place de l'Opéra pour le cœur de Biot.

Biot, labellisée Ville et Métiers d'Art pour le verre, a aussi une histoire riche de plus de 50 ans autour du bijou, dont la célèbre suédoise Torun avait été le point de départ. La Ville de Biot voulait maintenir à terme cette activité en phase de disparaître du territoire communal, et avait sélectionné Lisi dans le cadre d'un appel à candidatures.

Diplômée en Gemmologie et Expertise de Diamants, Lisi se dit « fascinée par la lumière et la transparence des ces pierres précieuses et diamants, inspirée par leur beauté naturelle ». Lisi « sculpte autour de ces gemmes des courbes

douces, les enlaçant sobrement dans une volute fluide et pure ».

Malgré des débuts difficiles sur une rue en rénovation pendant plusieurs mois, elle s'est accrochée et réalise aujourd'hui son rêve : tout en continuant à créer, elle va présenter dans sa nouvelle galerie de joaillerie contemporaine, rue Saint Sébastien, les artistes qu'elle aime. Aujourd'hui, trois créateurs de bijoux de talent travaillent dans le centre historique (Lisi, Gaëtan Essayie place de l'Eglise et Claude Momiron rue des Bâchettes), et trois autres sont retirés hors du village (Arlette Baron, Claude et Thierry Pelletier, chemin du Baou). Le local de la rue de la Poissonnerie, qui a été un tremplin pour Lisi, est disponible pour un autre artisan, une autre histoire.

# ZOOM EN IMAGES sur les événements de l'été



9 juillet 2010, Festival Popanalia au Musée national Fernand Léger (1. Archie Shepp, 2. Omar Sosa, 3. Paolo Fresu, 4. Gong, 5. Trilok Gurtu, 6. Remy Kolpa Kopul)



Bal du 14 juillet

Cinéma en plein air



Soirée brésilienne par la CAPL



Élection de Miss Biot 2010



Fête patronale de la St Julien (1, 2, 3)



40 ans de la caserne des sapeurs pompiers



67<sup>ème</sup> anniversaire de la libération de Biot



# PATRIMOINE HISTOIRE LOCALE TRADITIONS

## SOUSCRIPTION POUR LA RESTAURATION DE L'ÉGLISE SAINTE MARIE-MADELEINE

Devenez acteur de la sauvegarde du Patrimoine et réduisez vos impôts !

Comme nous vous l'avons indiqué lors du dernier Biot Infos, L'Église Sainte Marie-Madeleine est un joyau de notre patrimoine classé Monument Historique. Cet édifice à l'architecture si particulière a subi de graves dégradations au cours de ces dernières décennies. Après avoir budgétisé 2 millions d'euros pour sa restauration, la Ville de Biot lance un programme complet de rénovation des intérieurs sous la tutelle du Conservatoire Régional des Monuments Historiques. Aujourd'hui, la Ville de Biot fait appel à la population et aux entreprises pour soutenir ce projet par le concours d'une souscription en partenariat avec la Fondation du Patrimoine. Les donateurs bénéficieront d'une réduction d'impôt.

### L'Église Sainte Marie-Madeleine, classée Monument Historique par arrêté du 5 décembre 1984

L'église de Biot a été reconstruite à partir du XV<sup>e</sup> siècle, en même temps que le village, sur les ruines d'une ancienne église romane du XII<sup>e</sup> siècle remaniée par les Templiers, elle-même probablement bâtie sur un temple romain. La construction ne fut achevée qu'en 1535.

Les grandes particularités de cette église sont ses deux clochers, ses deux entrées et l'escalier descendant vers la nef depuis l'entrée principale. C'est un édifice remarquable qui possède de nombreux détails sculptés ou peints et qui contient d'exceptionnelles œuvres d'art sacré dont des retables, comme celui de la Vierge au Rosaire (XVI<sup>e</sup> siècle),

attribué à Louis Brea.

L'acoustique exceptionnelle de l'édifice permet de sublimer les concerts tels que ceux présentés lors du *Festival des Heures Musicales*, une institution à Biot depuis près de 30 ans, et d'attirer des musiciens de renommée internationale.

### Le projet de restauration

De 1995 à 1998, l'église a fait l'objet d'une restauration complète de la toiture et des façades. Suite à des résultats d'études alarmants communiqués depuis 2002, la Ville de Biot lance aujourd'hui un programme complet de rénovation des intérieurs sous la tutelle du Conservatoire Régional des Monuments Historiques.

Pour un budget de 2 millions d'euros, la restauration comprend notamment :

- les maçonneries,
- l'électricité,
- les œuvres présentes dans l'édifice : décors muraux, retables et niches en stuc,
- la réfection des sols,
- la création d'une assise étanche en pied des murs,
- l'installation du chauffage.

Le début des travaux est prévu courant 2011.



**Nicole PRADELLI**

Adjointe au commerce, à l'artisanat, à la vie sociale, aux handicaps et aux solidarités  
nicole.pradelli@biot.fr



**Martine VÉNIAT**

Conseillère Municipale, Déléguée à la Petite Enfance, au Patrimoine et aux Archives  
martine.veniat@biot.fr

### La Fondation du Patrimoine

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du Patrimoine est le premier organisme national privé indépendant qui vise à promouvoir la conservation et la mise en valeur du patrimoine de nos régions.

La Fondation du Patrimoine dispose d'instruments très incitatifs :

- Le label facilite la restauration de bâtiments appartenant à des propriétaires privés. Il peut permettre à ses bénéficiaires d'obtenir des avantages fiscaux.
- La souscription permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif.
- Les subventions, liées au succès des souscriptions, constituent un outil supplémentaire permettant de soutenir collectivités et associations.

1840 opérations publiques et privées ont été soutenues par la Fondation en 2009.

### Les modalités de la souscription

Les dons versés à la Fondation du Patrimoine pour la sauvegarde de l'église Sainte Marie-Madeleine seront reversés à la Ville de Biot. Chacun ces dons donnera lieu à l'émission d'un reçu fiscal qu'il conviendra de joindre à la déclaration d'impôt.

**Pour les particuliers**, leur don ouvre droit à une réduction d'impôt :

- soit de l'impôt sur le revenu, à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable.

**Exemple : un don de 100€ = 66€ d'économie.**

- soit de l'impôt sur la Fortune à hauteur de 75% du don.

**Exemple : un don de 100€ = 75€ d'économie.**

**Pour les entreprises**, le don ouvre droit à une réduction d'impôt sur les sociétés de 60% du don et dans la limite de 5‰ du chiffre d'affaires.

**Exemple : un don de 500€ = 300€ d'économie d'impôt.**

➔ VOUS POUVEZ TÉLÉCHARGER LA FICHE DE SOUSCRIPTION : [www.biot.fr](http://www.biot.fr)



## LA VIE DU MUSÉE

### Conférence

Chaque année les prix Nobel sont un événement culturel et scientifique de portée universelle. Mais qui se cache derrière ces prix ? Qui fut Alfred Nobel ?

Georges Ueberschlag, professeur émérite des universités, vous apportera les réponses à ces questions en vous présentant un inventeur de génie (plus de 350 brevets) à la personnalité complexe qui fut à la fois philosophe, poète, inventeur de la dynamite et militant du mouvement pacifiste.

Les prix Nobel (littérature, sciences et paix) sont le reflet des facettes de sa personnalité.

### Conférence « Alfreld Nobel, son histoire, ses prix... », par Georges Ueberschlag

Samedi 6 novembre, 16 h, Salle des Associations  
La conférence sera suivie du verre de l'amitié.

### Sortie à Lucéram

Le vendredi 10 décembre 2010 le musée organisera une sortie à Lucéram où nous suivrons le circuit des crèches à travers les ruelles du village.

Mais Lucéram, c'est aussi l'église Sainte Marguerite (retables de Louis Bréa et Canavesio, le trésor ...), le musée des vieux outils et le musée de la crèche.

Au cours de cette sortie, nous serons guidés par Valérie qui nous commentera l'histoire du village, ancienne place-forte médiévale sur la route du sel.

Si nous en avons le temps, nous irons en autocar jusqu'à N.D-de-Bon-Coeur, chapelle rurale aux fresques attribuées à Baleison et remarquablement restaurées. Nous déjeunerons dans un sympathique restaurant de village.

### Les soirées du Musée

Découvrir ou redécouvrir l'histoire de son village, admirer des pièces exceptionnelles, s'enrichir par la qualité des intervenants, échanger entre participants... Voilà ce que propose le Musée d'Histoire et de Céramique Biotaises dans le cadre des « soirées du Musée ».

L'équipe du Musée initie à partir de novembre 2010 un nouveau cycle de conférences ouvertes à tous.

Elles auront lieu au Musée pour permettre aux Biotais de redécouvrir leur patrimoine et le vendredi en soirée afin que le maximum de personnes puisse y participer. Nous vous proposons, entre autres, un cycle de quatre

soirées pour parcourir l'histoire de Biot.

- Des Celto-Ligures à la fin du 12<sup>ème</sup> siècle
- Des Templiers à l'abandon de Biot
- Du repeuplement à la Révolution
- De la Révolution à nos jours

L'histoire si riche de notre village devrait susciter l'intérêt des Biotais fiers de leur origine ligure remontant aux 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> siècles, de ceux dont les aïeux arrivèrent du Piémont aux 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> siècles et des « nouveaux » qui auront l'occasion de s'initier à cette grande aventure biotoise.

Ces soirées, qui pourront avoir plusieurs intervenants vous permettront de poser des questions ou d'apporter vous-mêmes des précisions sur des lieux, des faits ou des détails grâce à des documents familiaux ou à la tradition orale.

Les dates des soirées de 2011 seront précisées ultérieurement dans le Biot infos.

### Soirée : « Des Celto-Ligures à la fin du XII<sup>ème</sup> siècle »

Vendredi 19 novembre 2010 à 18h30 au Musée d'Histoire et de Céramique Biotaises.

### Des Celto-Ligures à la fin du 12<sup>ème</sup> siècle

Bien avant notre ère, des tribus Celto-Ligures étaient installées dans la région de Biot.

Polybe, un historien Grec, nous a laissé un récit détaillé de la bataille d'Aegitna qui les a opposées aux Romains en 154 av. JC. Au 21<sup>ème</sup> siècle nous subissons encore les conséquences de ce qui fut une victoire romaine. Étonnant n'est-ce pas ?

Lors de notre première « soirée du Musée », nous vous raconterons cette bataille, puis la période gallo-romaine dont nous gardons des vestiges riches d'enseignement tels la stèle d'Arbugio. Nous terminerons par les siècles obscurs du Haut Moyen Age, jusqu'à l'apparition du nom de Biot (Bizoto, Buzoto ...) sur des parchemins officiels.

Nous vous espérons nombreux pour ce premier rendez-vous avec notre histoire.

Musée d'Histoire et de Céramique Biotaises  
9, rue Saint Sébastien - 06410 BIOT  
Tél : 04 93 65 54 54 - Fax : 04 93 65 51 73  
Email : amis.musee.biot@wanadoo.fr

➔ PLUS D'INFOS : <http://musee-de-biot.fr>

Comme chaque année, l'Amicale Biotaise des Traditions organise un après-midi convivial dédié à la châtaigne.

### AU PROGRAMME :

A partir 17h : Animation musical, dégustation de châtaigne, vin chaud

### Renseignements :

Office de Tourisme  
04 93 65 78 00 - [tourisme@biot.fr](mailto:tourisme@biot.fr)

## ÉCONOMIE TOURISME

### UNE NOUVELLE SIGNALÉTIQUE POUR LA VILLE DE BIOT

Dans le cadre de l'application du nouveau règlement de publicité, nous allons mettre en place un dispositif de micro-signalétique sur le territoire communal.

La municipalité autorise ainsi les commerçants et les entreprises qui le souhaitent, à être présents sur l'espace public grâce à un mobilier urbain réglementé et normalisé, qui orientera nos visiteurs vers le lieu qu'ils recherchent.

Cinq secteurs d'activité, identifiés par un code couleurs spécifique, sont concernés :

- Hôtels et restaurants
- Métiers d'art
- Commerces et entreprises
- Espaces publics
- Musées, monuments, patrimoine.

Cette implantation facilitera l'un de nos objectifs : faire disparaître les pré-enseignes anarchiques qui sévissent sur notre commune.

Une étude d'implantation est en cours de réalisation. Chaque commerce et chaque entreprise seront visités individuellement par l'entreprise spécialisée qui a été retenue sur appel d'offres (SICOM). Une information précise sur les nouvelles possibilités de signalisation leur sera donnée.

La mise en place de ce nouveau mobilier urbain devrait être terminée dans les mois à venir.



#### Michel SAVY

Conseiller municipal,  
délégué au Développement économique  
et au Tourisme  
[michel.savy@biot.fr](mailto:michel.savy@biot.fr)

➔ PLUS D'INFOS : [www.biot.fr](http://www.biot.fr)

### ÉLECTIONS DES CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE : les chefs d'entreprises voteront du 25 novembre au 8 décembre

Le calendrier des élections des CCI a fixé la période de scrutin **du 25 novembre au 8 décembre 2010**. Le vote se fera par correspondance et par Internet. La campagne électorale débutera officiellement le 8 novembre et s'achèvera la veille du scrutin. La proclamation des **résultats est prévue au plus tard le 16 décembre**. Entreprises, votez !

## FÊTE DE LA CHÂTAIGNE «La castagnade»

# VIE SCOLAIRE JEUNESSE PETITE ENFANCE



## LES RENDEZ-VOUS DE L'ANIMATION PÉRISCOLAIRE

**Le 19 juin dernier a vu naître la première édition de « Faîtes Vos Jeux ».**

A cette occasion, une centaine d'enfants et leurs parents, se sont réunis à l'école Eugène Olivari pour une matinée sous le signe de l'animation. Cet événement a été organisé par le service périscolaire de la Mairie de Biot, afin que les parents puissent découvrir les différentes activités auxquelles leurs enfants peuvent participer lors de la restauration scolaire ou de la garderie du soir.

Foot, ballon prisonnier, jeu de quilles, activités manuelles, démonstration de danse ou encore défilé de mode, les enfants s'en sont donné à cœur joie, d'autant plus qu'ils sont tous repartis avec un petit sac cadeau.

Cette manifestation s'est achevée autour d'un buffet préparé par nos agents de la restauration scolaire. Nous tenions à remercier encore une fois, les enfants, les parents, toute l'équipe d'animation, ainsi que le service événementiel pour la logistique, qui ont fait le beau succès de cette journée.

Après des vacances bien méritées, chacun a repris le chemin de l'école, un cartable bien rempli pour les uns, des projets plein la tête pour les autres.

Bien décidée à faire de la pause méridienne et de la garderie du soir des temps forts dans la vie à l'école des enfants, notre équipe d'animateurs prépare, entre autres, la semaine du goût et les « Féeries de Noël » pendant lesquelles aura lieu une nouvelle représentation de la chorale des « Petites Voix de Biot ».

Devant le succès de l'activité ping-pong animée par Aymeric Faure l'année dernière, la commune a souhaité maintenir cette intervention sportive une fois par semaine dans chaque école et prend en charge le coût de cette prestation.

Fort à parier que, cette année encore, les enfants des écoles n'auront que l'embaras du choix devant le panel d'activités qu'il leur sera présenté.



**Jocelyne CAMATTE,**  
Conseillère municipale  
déléguée à la Vie scolaire  
jocelyne.camatte@biot.fr





# EFFECTIFS DE LA RENTRÉE 2010 POUR LA PETITE ENFANCE

L'amplitude horaire d'ouverture des structures, de 11 heures, permet d'accueillir plusieurs enfants sur une même place et répondre au mieux aux besoins des familles.

Structure	Total enfants accueillis	Familles Biotaises	Familles travaillant à Biot	Autres
L'Orange Bleue	84	76	8	
Les Diabiotins	40	38	1	1
Les Farfadets (crèche familiale)	14	13		1
<b>Total</b>	<b>139</b>	<b>114</b>	<b>10</b>	<b>2</b>

A cet accueil régulier s'ajoute un accueil occasionnel : une trentaine d'enfants (une dizaine sur les Diabiotins et une vingtaine à l'Orange Bleue) bénéficient des places laissées libres par les enfants absents.

## Liste d'attente

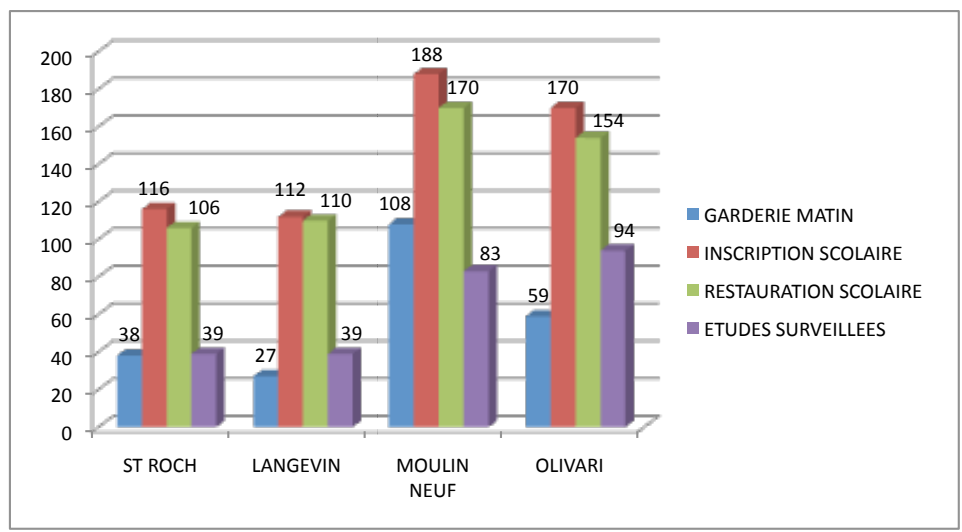
	Total	Familles Biotaises	Familles travaillant à Biot	Autres
Pour l'année 2010	56	29	12	15
Pour l'année 2011	29	23	6	0
<b>Total</b>	<b>85</b>	<b>52</b>	<b>18</b>	<b>15</b>

## VIE SCOLAIRE

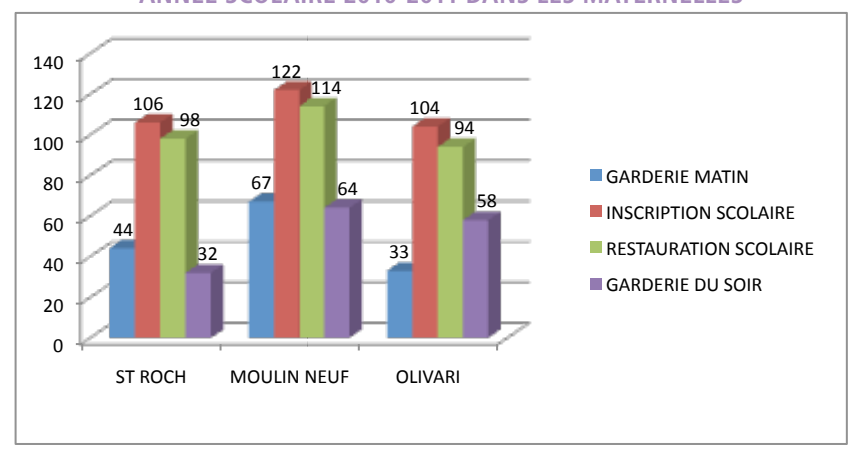
Durant tout l'été, l'équipe du service de la Vie Scolaire et celle du GUPH ont travaillé ensemble à la préparation de cette nouvelle rentrée scolaire. Pas moins de 918 enfants sont inscrits dans les différentes écoles de Biot dont 333 en maternelle et 585 en élémentaire.



NOMBRE D'INSCRITS PAR ÉCOLE ET PAR ACTIVITÉ ANNÉE SCOLAIRE 2010-2011 DANS L'ÉLÉMENTAIRE



NOMBRE D'INSCRITS PAR ÉCOLE ET PAR ACTIVITÉ ANNÉE SCOLAIRE 2010-2011 DANS LES MATERNELLES





## LA CRÈCHE FAMILIALE : discrète mais bien présente !



La commune de BIOT est dotée de deux centres multi accueils mais aussi d'une crèche familiale peu connue du grand public et pourtant tout aussi importante.

### Qu'est-ce qu'une crèche familiale ?

La crèche familiale est un établissement municipal géré par le service Petite Enfance, sous le contrôle de la Direction des Actions Médicales et Sociales du Conseil Général des Alpes-Maritimes.

Elle assure un accueil à temps partiel ou à temps complet de 7h30 à 18h30.

Ce mode d'accueil est complémentaire à celui des centres multi accueil collectifs et se fait selon les mêmes objectifs :

- répondre au mieux aux besoins de l'ensemble des familles Biotaises quelles que soient leurs obligations professionnelles, sociales ou familiales,

- offrir aux enfants un accueil de qualité au domicile des assistants maternels et au sein des lieux d'accueil,
- contribuer au développement harmonieux et équilibré de l'enfant et favoriser son épanouissement.

### Quel personnel ?

La crèche familiale de BIOT est composée de 5 assistantes maternelles agréées. Ce sont des personnes qui ont un agrément du Conseil Général pour accueillir des enfants à leur domicile. Elles bénéficient de la formation professionnelle offerte aux agents communaux.

### Pour quels enfants ?

La crèche familiale permet de recevoir des enfants âgés de 10 semaines à 4 ans selon les critères définis par la commune de Biot.

### Comment s'inscrire ?

Une seule et même liste d'attente est établie par le service Petite Enfance. Lorsqu'une famille demande une place, un entretien individuel est proposé afin d'inscrire l'enfant sur la liste d'attente et de conseiller de façon personnalisée les familles dans leur recherche de solution d'accueil. Parmi les solutions possibles pour les parents qui cherchent à confier leur enfant, la commune peut proposer une place dans un des centres multi-accueils collectifs, mais aussi chez une assistante maternelle de la crèche familiale.

### Le tarif ?

Le prix de l'accueil en crèche familiale se calcule de la même façon que pour la crèche collective, avec un taux d'effort légèrement inférieur.

### Combien de places à Biot ?

12 places disponibles : 6 places pour un accueil sur 5 jours et 6 pour un accueil sur 4 jours. Cette année, 15 enfants ont pu bénéficier d'un accueil à la crèche familiale.



### Pourquoi la crèche familiale ?

Cette formule permet à votre enfant d'évoluer dans un cadre familial, tout en fréquentant un groupe d'enfants et d'adultes plus important. En effet, des ateliers d'éveil sont organisés à l'occasion de regroupements qui se déroulent dans les locaux du Centre de Loisirs Eugène Olivari et des centres multi-accueils. Ceci favorise pour l'enfant la découverte des autres et des règles de vie collective et renforce ses liens avec les adultes qui l'entourent.

### Quelles activités ?

- Les enfants bénéficient, dans un environnement familial, de jeux et d'activités diverses adaptés à leur âge :
- chez l'assistante maternelle et lors des regroupements : la commune fournit le matériel pour diverses activités (la peinture, le collage, la manipulation, la découverte des sens...) et les jeux et matériels pédagogiques (puzzles, dinette, voitures...),
  - la participation aux fêtes : Noël, Carnaval, Pâques, la fête de fin d'année... avec l'ensemble du service Petite Enfance,
  - les sorties : au jardin d'enfant, au parc, à la plage...

### Et si l'assistante maternelle est absente ?

La participation aux regroupements permet à l'enfant de connaître les autres assistantes maternelles ou le personnel des centres multi accueils, l'enfant peut donc être accueilli en toute sérénité par une autre personne sans le perturber. L'enfant et sa famille restent au cœur des préoccupations du service Petite Enfance de la commune de BIOT qui essaie de répondre au mieux à leurs attentes et à leurs besoins, notamment en proposant différents modes d'accueil (collectif et familial).

**Ne perdons pas de vue que le bien-être et l'épanouissement de l'enfant dans les premières années de sa vie sont les fondements de sa vie future.**

CONTACT :  
Service Petite Enfance 04 92 91 59 72  
petiteenfance@biot.fr

➔ PLUS D'INFOS : [www.biot.fr](http://www.biot.fr)



**Martine VÉNIAT**  
Conseillère Municipale,  
Déléguée à la Petite Enfance,  
au Patrimoine et aux Archives  
martine.veniat@biot.fr



# UN ÉTÉ PASSÉ AU SERVICE JEUNESSE ET SPORTS



## LOISIRS ENFANCE ET JEUNESSE : VACANCES DE FÉVRIER

Rendez-vous sur votre Espace Famille pour l'inscription à l'accueil de loisir enfants et adolescents et au séjour neige adolescents pour les vacances de février.

- Inscriptions au séjour neige adolescents du 3 au 9 janvier.

- Inscriptions à l'accueil de loisirs enfants et adolescents du 17 au 23 janvier.

L'Espace Famille : c'est se préinscrire en ligne aux activités en toute sérénité !

A noter :

Retrouvez sur votre Espace Famille, courant décembre, la programmation des activités proposées par le Service Jeunesse et Sport pour les vacances de février.

L'Espace Famille : c'est pouvoir consulter et payer en ligne ses factures\* !

\* Paiement Sécurisé Pay Box

Rendez-vous sur l'Espace Famille [www.biot.fr](http://www.biot.fr)

Renseignements sur les inscriptions

L'équipe du GUPII

04.92.91.52.13

Renseignements sur les activités

L'équipe du Service Jeunesse et Sport

04 92 38 17 90

[jeunesse@biot.fr](mailto:jeunesse@biot.fr)





## PEOPLE & BABY

Une cinquantaine d'enfants de salariés de Biot-Sophia Antipolis retrouve cette semaine le chemin de « Vanille-Fraise », la crèche d'entreprises People&baby située 950 avenue de Roumanille à Biot, pour vivre une nouvelle année riche en émotions avec de nombreuses activités pour nos enfants, encadrés par toute l'équipe pédagogique.

Nos petits ont vécu cette année autour du thème des « 5 sens ». Autour de l'ouïe, les enfants ont découvert des comptines du monde, chantées par les familles des enfants originaires du Brésil, de Pologne ou d'Angleterre, sans oublier bien sûr nos comptines de Provence.

Autour du goût, la crèche a participé à la semaine de la nutrition infantile organisée par Blédina en partenariat avec People&baby. Des ateliers sur le goût et des activités psychomotrices ont été organisés pour l'éveil des enfants alors que les parents bénéficiaient des conseils nutritionnels de professionnels. Nos tout-petits sont aussi devenus de parfaits apprentis jardiniers, grâce à la création d'un potager où ils voient pousser leur premier tournesol et cultivent leur propre thym.

L'année a aussi été marquée par le voyage d'échange de Clotilde, une éducatrice de l'équipe, partie en Côte d'Ivoire grâce au programme « Baby ivoire » organisé par People&baby. Avec 8 autres éducatrices People&baby, Clotilde a pu échanger sur les différences d'approches pédagogiques à l'Institut de Formation d'éducateurs spécialisés et d'assistants sociaux d'Abidjan et elle accueillera en novembre un étudiant ivoirien.

L'équipe de la crèche se réjouit d'accueillir les enfants pour une nouvelle année pleine d'aventures et de rencontres.



## APPRENDRE L'ANGLAIS EN S'AMUSANT ! Année scolaire 2010-2011, à partir du 13 septembre

Les Canailles à l'Anglaise propose aux enfants qui le souhaitent la découverte de l'anglais à travers des Ateliers ludiques.

Les programmes proposés sont établis en fonction de l'âge et du niveau dans la langue. Ils se déclinent sur les trois niveaux : Starters (Débutants), Movers (A1), Flyers (A2) des Cambridge Young Learners English qui correspondent aux normes nationales et internationales en vigueur dans l'enseignement de l'anglais.

Il s'agit d'ateliers collectifs animés en anglais. Une approche attrayante et structurée de la langue pour comprendre, parler l'anglais et découvrir le plaisir de communiquer en langue étrangère.

Les enfants apprennent à travers un parcours ludique.

Tous les aspects de la langue anglaise sont abordés en insistant sur la compréhension et l'expression orale à travers une palette d'activités permettant un apprentissage « fun » de l'anglais :

- Jeux d'échanges.
- Jeux de sociétés
- Jeux collectifs
- Petites histoires, saynètes, mimes, chansons...
- Activités manuelles : création de posters, de cartes, de dessins, de marionnettes « puppet-making »
- Activités ludiques de contrôle des connaissances

Accoutumés aux enfants, les professeurs sont diplômés et enseignent dans leur langue maternelle.

### Horaires/tarifs:

- Lundi Ecole E Olivari CM1-CM2 16h30 -18h00 1h30 140 €
- Mardi Ecole E Olivari Maternelle 16h30 -18h00 1h30 140 €
- Jeudi Ecole E Olivari CE1-CE2 16h30 -18h00 1h30 140 €
- Vendredi Ecole E Olivari CP 16h30 -18h00 1h30 140 €
- Mercredi Ecole Moulin Neuf Maternelle 11h30 - 12h30 1h30 140 €
- Mercredi Ecole Moulin Neuf CP-CE1 13h00 - 14h30 1h30 140 €
- Mercredi Ecole Moulin Neuf CE2-CM1 14h30 - 16h00 1h30 140 €
- Mercredi Ecole Moulin Neuf CM2-CIV 16h00 - 17h30 1h30 140 €

RENSEIGNEMENTS : Tél. 04 92 96 57 04

Association « Canailles à l'Anglaise »

Place Sophie Laffitte - BP 127 - 06560 Sophia Antipolis

Tél. 04 92 96 57 00

canaillesalnglaise@gmail.com

➔ PLUS D'INFOS : [www.canaillesalnglaise.org](http://www.canaillesalnglaise.org)

## VIDE GRENIERS - 3 OCTOBRE de l'Association des Parents d'Élèves du Village

Le vide greniers organisé par l'Association des Parents d'Elèves du Village aura lieu le 3 octobre au cœur du Centre Historique.

**Nous vous rappelons que tous les bénéfices de cette manifestation seront intégralement reversés aux Ecoles du village au profit des enfants.**



# SOCIAL HUMANITAIRE VIE CITOYENNE

## BIOT TELETHON 2010

Transformer la recherche en traitements pour les familles



**2008** : Biot ville pilote départementale et une incroyable vague de solidarité.

**2009** : 76 kms de course pour porter la flamme de l'espoir à Chateaufort Villevieille par les Sapeurs Pompiers de Biot et de la région PACA. Une participation toujours extraordinaire.

**2010** : Tous ceux qui ont été touchés ces deux premières années reviennent et entraînent avec eux leur famille et leurs amis. Réchauffez vos cœurs, participez au Téléthon.

Les points forts géographiques :

- Centre Historique
- Espace Saint Philippe
- Domaine du Bois Fleuri
- Domaine des Combes

### Aperçu des événements :

- Loto
- Baptême de l'air en hélicoptère
- Baptême du feu avec les Sapeurs Pompiers
- Baptême de voiturette électrique
- Démonstrations et activités sportives par toutes les associations
- Compétitions de golf
- Concours de boule Biotoise
- Combats de sumos
- Atelier coiffure et bien-être
- Spectacles de rue par les Universités sopolitaines
- Dîner de bienfaisance aux Terrailers
- Participation de la Croix Rouge
- Chasse aux trésors
- Vente de pain au four communal
- Vin chaud et plaisirs de la bouche

Passez par votre ville en adressant vos dons en espèces ou par chèque (libellé à l'ordre de l'AFM Téléthon Biot) à la Mairie ou à la Mairie Annexe de Biot et bénéficiez de 2/3 d'avantages fiscaux.

**RENSEIGNEMENTS :**  
Tél. : 06.42.90.26.00



**Catherine COGNEAU**  
Conseillère Municipale,  
Déléguée à l'action Humanitaire  
Email : catherine.cogneau@biot.fr

➔ PLUS D'INFOS : [www.biot.fr](http://www.biot.fr)



# CCAS

### Les activités du CCAS

**Inscriptions aux activités du CCAS :**  
Gymnastique douce, Yoga, Sophrologie, conversation anglaise.

Le secrétariat du CCAS recueillera les inscriptions avec les règlements, à partir du 13 décembre 2010 pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2011.

### ACTIVITÉS

#### Séances de yoga :

Lundi de 15h à 16h15 - Espace des Arts et de la Culture

#### Cours de gymnastique douce :

Mardi de 15h à 16h et vendredi de 11h à 12h - EAC

49€ par trimestre ou tarif dégressif calculé sur présentation du dernier avis d'imposition

#### Séances sophrologie, relaxation :

Jeudi de 14h à 15h30 - Salle bleue : 36€ par trimestre pour 1 séance d'1h30 par semaine

#### Conversation anglaise «Made in Biot» :

Mercredi de 10h30 à 11h30 - Salle bleue : 36€ par trimestre pour 1 séance d'1h par semaine

### ATELIERS GRATUITS

#### Atelier couture :

Lundi de 14h à 17h - Salle foyer rencontre du CCAS (Rdc)

#### Atelier informatique :

Mardi de 10h à 12h - Salle bleue du CCAS (1<sup>er</sup> étage avec ascenseur)

#### Atelier créatif :

Mardi de 14h à 17h - Salle bleue du CCAS (1<sup>er</sup> étage avec ascenseur)

#### Atelier écriture :

Mercredi de 13h45 à 15h45 - Salle bleue du CCAS (1<sup>er</sup> étage avec ascenseur)

### ACTIVITÉ ASSOCIATIVE

#### Rencontre de généalogie :

3<sup>ème</sup> jeudi de 14h à 16h - Salle bleue ou autre salle

Contact avec l'association

AGAM 06 agam.06@gmail.com

### Agenda animations

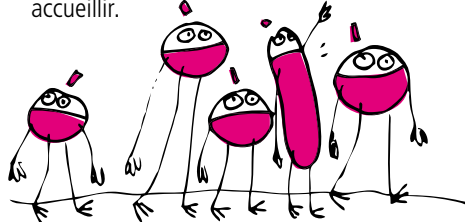
#### En rappel :

Le foyer restaurant est ouvert du lundi au vendredi à partir de 11h30. Les seniors ont la possibilité d'y déjeuner sur réservation, pour un montant de 5,10 €.

Notamment lors d'animations au foyer, n'hésitez pas à venir partager votre déjeuner, afin de passer ensemble une agréable journée.

**Important :**

Pour des impératifs d'organisation, nous vous demandons de bien vouloir vous inscrire auprès du secrétariat du CCAS pour les animations choisies, même gratuites, afin de mieux vous accueillir.

**Les animations d'octobre****Vendredi 1<sup>er</sup> octobre : Excursion à St Jean Cap-Ferrat et Villefranche-sur-mer**

Une journée détente est proposée aux seniors Biotois. En matinée, balade pédestre libre en bord de mer le long de la promenade Maurice Rouvier très accessible pour tous. Déjeuner libre à St Jean.

En après-midi, une animation théâtrale humoristique permettra aux participants de découvrir le patrimoine historique de Villefranche-sur-mer : « la visite burlesque de la citadelle » animée par une dizaine de comédiens. Cette visite sera suivie d'un goûter.

Participation pour cette animation : 8 €  
Forfait transport de 8.30 €.

**ATELIER GRATUIT « NUTRITION, SANTÉ ET LONGÉVITÉ »****Du lundi 4 octobre au mercredi 3 novembre**

Les seniors sont invités à participer à l'atelier « Prévent'âge » organisé en partenariat avec la CRAM du Sud Est au CCAS. Cet atelier, animé par une diététicienne et un animateur sportif, pourra accueillir entre 12 à 15 participants. L'objectif est d'informer la personne retraitée afin de préserver ou d'améliorer sa santé par des conduites adaptées à ses besoins, grâce à ce programme de rencontres instructives interactives et conviviales.

Cet atelier, composé de 5 séances hebdomadaires de 2h, se déroulera entre 9h et 11h les matinées des lundis 4, 11, 18 et 25 octobre puis du mercredi 3 novembre 2010.

Le nombre de places étant limité, il est conseillé aux personnes intéressées de s'inscrire dès que possible auprès de l'accueil du CCAS.

**La Semaine du Goût du 11 au 17 octobre**

L'initiative de cette manifestation revient à Jean-Luc Petitrenaud et à la Collective du Sucre, qui ont organisé la première journée du goût, le 15 octobre 1990. Devant le succès rencontré, la manifestation s'est étendue sur une semaine, dès 1992.

Participer à une activité c'est saisir un moment convivial de plaisir et de découverte.

**Lundi 11 octobre à 13h30 : animation gratuite au four communal**

Une sympathique animation est proposée aux seniors Biotois autour du four communal situé dans le Centre historique, rue de la poissonnerie : cet atelier renouant avec les traditions, est animé par un boulanger qui prodiguera ses conseils et son savoir-faire aux participants pour la confection du pain et de la pâte à pizza déclinée en focaccia et fougassette, avant dégustation... Les places étant limitées, il est recommandé de s'inscrire rapidement.

**Mardi 12 octobre de 14h30 à 16h30 : Conférence sur la nutrition au foyer rencontre au CCAS « bien manger, bien vieillir »**

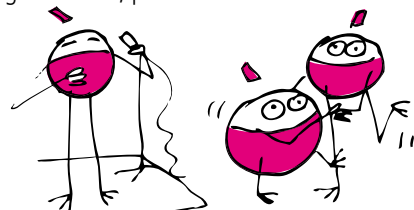
A l'occasion de la semaine du goût, une conférence sur la nutrition avec le concours de la Mutualité Française, ouverte à tout public, sera projetée. Venez nombreux ! Une collation étant offerte à l'issue de la rencontre, votre inscription est souhaitée.

**Mercredi 13 octobre : Balade à Cagnes-sur-mer - Déjeuner au Lycée professionnel ESCOFFIER**

A l'occasion de la Semaine du Goût, une excursion sur Cagnes-sur-Mer vous est proposée avec la visite en matinée du Musée Renoir et de son parc complanté d'oliviers séculaires – puis déjeuner au Lycée professionnel Escoffier. Participation : forfait bus : 8.30 € ; déjeuner 15 € hors boisson ou 21 € boissons incluses, (au choix) entrée au Musée : 2 € /personne pour un groupe de 10 personnes minimum à régler sur place. Départ de Biot à 9h.

**La semaine bleue 2010 du 18 au 24 octobre 2010 :**

Cette année, le thème annoncé est « A tout âge : acteurs, proches et solidaires »

**Lundi 18 octobre : Thé dansant gratuit avec animateur au CCAS**

La semaine s'ouvre par un thé dansant, à partir de 13h45, animé par un musicien. Une collation sera offerte aux participants au cours

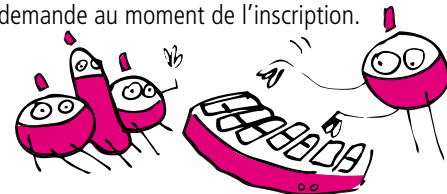
de l'après midi.

**Mardi 19 octobre : Spectacle gratuit de l'atelier 80 d'Antibes**

Le foyer accueillera dès 14h30 le groupe de seniors antibois de l'Atelier 80 pour un spectacle costumé autour de chants et danses, auquel les seniors Biotois sont invités. A l'issue de cette sympathique représentation, un goûter sera offert aux personnes présentes.

**Mercredi 20 octobre : Rencontre des seniors avec les élèves de l'Espace des Arts et de la Culture**

Les jeunes musiciens de l'Espace des Arts et de la Culture seront les hôtes de seniors Biotois pour leur faire partager leur plaisir des arts. Cette audition débutera à 15h et sera suivie d'une collation partagée entre toutes les personnes présentes. Une aide au trajet est possible, sur demande au moment de l'inscription.

**Jeudi 21 octobre : Loto gratuit au foyer**

Une nouvelle occasion de se retrouver est proposée aux seniors Biotois : à partir de 14h, un jeu de loto est organisé au foyer. Afin d'intéresser la partie, les personnes ayant des objets à céder pourront les déposer au CCAS, pour la mise en jeu.

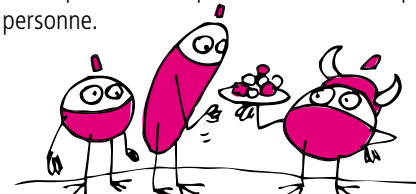
**Vendredi 22 octobre à 20h : Conférence débats sur la biodiversité**

Dans le cadre de l'année internationale sur la biodiversité, une conférence débats, animée par un chercheur du CNRS, Mme Marie-Florence GRENIER : « de la plante au médicament » sera organisée. Cette conférence expliquera l'importance de la conservation de la variété botanique. En effet, environ 25% des médicaments produits contiennent des actifs dérivés de végétaux. L'animation se déroulera dans la salle des associations, route de Valbonne (à la hauteur de la Mairie). Entrée libre.

**Les animations de novembre****Jeudi 18 novembre : Excursion ludique du côté de Toulon - La Valette**

Cette journée surprise sera consacrée aux plaisirs de la décoration ; peut-être à la recherche d'idées cadeaux pour ces fêtes de fin d'année ou un projet d'aménagement ? Les participants pourront flâner puis consommer des plats suédois, à des prix très agréables. Départ de Biot à 8h pour arriver au moment

d'une seconde pause petit-déjeuner sur le lieu de notre temps libre. Déjeuner libre avec la possibilité de déguster des spécialités suédoises. Participation au déplacement : 8.30 € par personne.

**Jeudi 25 novembre : Bal de la Ste Catherine au foyer**

Le CCAS propose une après-midi récréative gratuite pour les amateurs de chants et de danses. Le thème de cette rencontre : les Catherinettes ! Mesdames, à vos chapeaux ! L'atelier couture du lundi après-midi ainsi que l'atelier créatif du mardi après-midi vous aideront à confectionner le vôtre. Concours amical de la plus belle coiffe. Collation offerte.

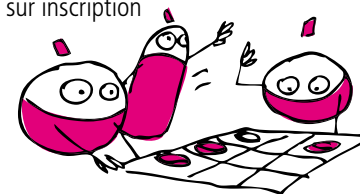
**Les animations de décembre****Vendredi 3 décembre : Sortie détente à Vintimille (Italie)**

Une excursion toujours très plaisante dans la ville frontalière de Vintimille, un jour de marché. Déjeuner libre.

Participation aux frais de transport : 8,30 €.  
Départ de Biot à 8h00.

**Jeudi 9 décembre :**

Loto gratuit de fin d'année à partir de 14h au foyer, sur inscription

**Distribution des colis gourmands de Noël aux Aînés Biotois :**

Les administrés Biotois de plus de 75 ans étaient invités à s'inscrire auprès du CCAS entre le 2 et le 24 septembre 2010 afin de

réserver leur colis.

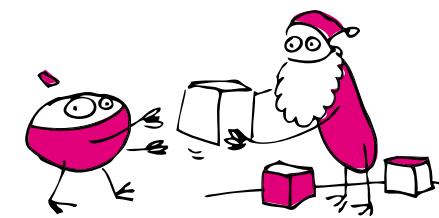
Cette année, les bénéficiaires inscrits pourront venir retirer leur colis, ou bien déléguer une personne en cas d'empêchement, lors des permanences suivantes :

**Dates :**

- lundi 6 décembre 2010
- mercredi 8 décembre 2010
- vendredi 10 décembre 2010
- lundi 13 décembre 2010

**Lieu :** Foyer Rencontre du CCAS, en rez-de-chaussée de l'immeuble « les Glycines ».

**Horaires :** de 9h à 11h30 et de 14h à 17h.

**Jeudi 16 décembre : Le déjeuner de Noël 2010**

Les seniors Biotois de 65 ans révolus sont cordialement invités par la Municipalité à partager un déjeuner de fête.

Les inscriptions seront enregistrées du mardi 16 novembre au mardi 7 décembre inclus auprès du CCAS. Il est demandé aux personnes s'inscrivant pour la première fois de s'identifier par email, par courrier ou auprès de l'accueil en accompagnant leur demande d'inscription par l'envoi d'une copie d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. Le lieu de rencontre sera communiqué au moment de l'inscription. Les participants non véhiculés pourront réserver leur place en bus au moment de l'inscription.

**Sorties en mini bus - promenades de loisirs**

Participation forfaitaire pour le déplacement : 8.30 € / personne

**Jeudi 7 octobre : Andon-Caille**

Promenade de loisirs - déjeuner libre ou au restaurant sur réservation au moment de l'inscription. Départ de Biot à 9h.

**Jeudi 28 octobre : découverte de Tourrette Levens**

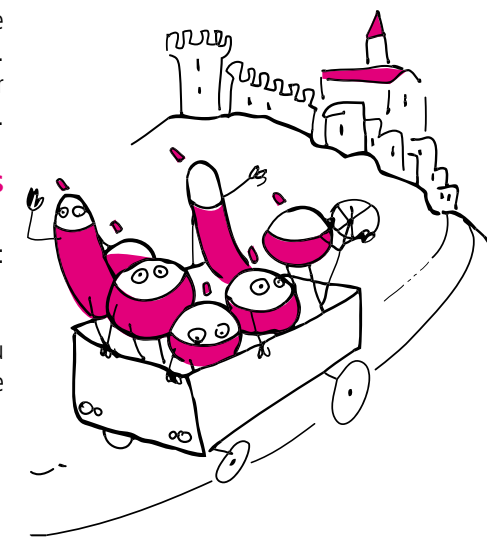
Visites gratuites du Musée d'Archéologie et des Métiers Traditionnels (outils et objets utilisés autrefois par les artisans : sabotiers, menuisiers, fromagers, charretiers, paysans), le Musée d'Histoire Naturelle, le Château partiellement restauré, classé Monument Historique qui domine la vallée, offrant un panorama exceptionnel sur la Méditerranée et les Alpes, l'église Notre-Dame-de-L'assomption (XII<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles), remarquable par sa superbe nef inspirée du baroque italien, construite par les Chevaliers de l'Ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. On peut y admirer une statue en bois doré de Sainte-Rosalie et une statue de la Madone dite " de Misraïm ", rapportée d'Egypte à l'époque des croisades. Départ de Biot à 13h.

**Jeudi 4 novembre : le village de Gourdon**

Visite du château. Départ de Biot à 13h.

**Lundi 13 décembre : Le village de Luceram - circuit des crèches.**

Découverte du patrimoine du village : l'église médiévale, le musée des crèches et le musée des outils, la tour ouverte... Puis déjeuner libre ou au restaurant du village sur réservation au moment de l'inscription. Départ de Biot à 9h.

**VIDE GRENIER**

L'Association Respect & Soins organise un vide greniers - brocante, **dimanche 17 octobre, de 8h à 19h, parking de la Fontanette à Biot**

Pour les inscriptions s'adresser à :  
Philippe : 06 16 77 26 29 ou [info@respectetsoins.org](mailto:info@respectetsoins.org)

Emplacement : 3m x 2m = 25 Euros

Le montant des emplacements sera entièrement reversé à l'Association Respect & Soins grâce à votre participation, celle-ci pourra continuer son oeuvre.

## SPORTS



## US BIOT FOOTBALL : retour des anciens et nouveau maillot

C'est sous l'impulsion d'un très fédérateur Antoine PIERINI que ces joueurs, natifs de Biot, ont souhaité rejoindre leur club formateur.

Se sentant investis d'une mission et au nom de l'union sacrée, c'est de leur propre initiative que ces garçons ont décidé de défendre les couleurs du club de leur village, de leur enfance. C'est, en tout cas, avec cet état d'esprit que ces futurs cadres de «l'équipe une» se sont engagés à former l'ossature du groupe, facilitant ainsi l'intégration des plus jeunes, tout en permettant d'offrir une perspective sportive aux U19.

Pour l'encadrement du club, c'est une grande satisfaction et une fierté non dissimulée que de voir ces footballeurs, un temps expatriés par manque de cohésion, revenir à Biot. L'adhésion de ces joueurs au projet sportif du club est interprétée comme un gage de reconnaissance du travail d'équipe et de la structure mise en place. Ce retour marquera essentiellement le «renouveau de l'US BIOT» et l'on pourra, je l'espère, citer en exemple ce groupe qui aura participé activement à la remontée du club.

C'est précisément pour toutes ces raisons que la décision a été prise d'encadrer cette formation, de telle sorte à ne rien laisser au hasard. Un programme sportif individualisé sera mis en place en parallèle d'un suivi médical de manière à ce que seul le «jeu» soit au centre des préoccupations. Leur but : écrire les nouvelles pages de l'US BIOT, «une histoire est née...»

**Laurent CHARRIERE,**  
Président de l'US Biot

*Souvenir de l'épopée lennoise de Redouane El MAZARI, ici aux côtés de l'emblématique ex capitaine de RC LENS, Eric SIKORA, et coéquipier du joueur formé à BIOT.*



*Aux côtés de Pierre BATTAGLIA, Redouane EL MAZARI. Plus que des «Hommes de Vestiaires» le souhait du coach étant de faire de ce dernier le nouveau capitaine de l'équipe fanion.*



*«Plus que le maillot du club c'est celui de la ville». Très identitaire, frappé du blason historique sur fond de ses traditionnelles rayures rouges et blanches.» Laurent Charrière*

## L'OGC NICE DEVIENT PARTENAIRE OFFICIEL DE L'US BIOT



*Jean-Pierre Gaglio (Vice-président de l'OGC Nice), Alain Wathélet (Responsable de la Pré-formation à l'OGC Nice), Laurent Charrière (Président de l'US Biot), Ange Ferraci (Président de l'association OGC Nice), Jean-Pierre Dermit (Maire de Biot), Charles Roig (Conseiller municipal délégué aux Sports), Patrick Moulard (Vice-président de l'US Biot), Jean-Luc Baillet (Directeur de l'OGC Nice)*



*Jean-Pierre Dermit (Maire de Biot), Gilbert Stellardo (Président de l'OGC Nice), Marine Laugier (Miss Biot et Miss Côte d'Azur 2010), Laurent Charrière (Président de l'US Biot), Patrick Moulard (Vice-président de l'US Biot)*

Dans le cadre de son développement, et afin de sceller une collaboration existante avec l'OGC Nice, l'US Biot football a signé vendredi 10 septembre dernier, une convention de partenariat en présence de Jean-Pierre DERMIT, Maire de Biot.

Les termes de cette convention facilitent désormais les échanges entre les deux entités sportives permettant ainsi le rayonnement du club biotois et le développement du centre de formation niçois.

De plus, cet accord offre la possibilité à l'OGC Nice d'effectuer les détectations des joueurs prometteurs à l'US Biot. Le club biotois pourra également bénéficier des conseils et techniques des entraîneurs niçois et participera en autres, aux stages de football proposés par l'OGC Nice.

Ainsi, afin de concrétiser ce partenariat, l'OGC Nice a invité Marine LAUGIER, Miss Biot et Miss Côte d'Azur 2010 et Jean-Pierre DERMIT, le 12 septembre dernier, lors du match de ligue 1 Nice – Bordeaux. L'occasion également d'encourager les U15 Biotois lors du Challenge Orange disputé contre un club niçois lors de la mi-temps. L'équipe Biotoise U11 a également eu l'honneur d'accompagner les joueurs professionnels sur le terrain.

La reine de beauté azuréenne s'est vue remettre un bouquet par Gilbert STELLARDO, Président du club niçois, avant le coup d'envoi.

Un premier rapprochement des deux clubs qui a sûrement porté chance à Nice, puisque les aiglons ont remporté le match 2-1 face aux Bordelais.



## COURS DE QI GONG Détente - gestion du stress - vitalité - bien-être

Qi (prononcer « Chi ») signifie énergie, vitalité. Gong signifie entraînement, développement. Les exercices de Qi Gong sont pratiqués par les Chinois depuis des siècles pour préserver leur capital santé ainsi que dans un but thérapeutique.

Gymnastique lente et profonde, ces mouvements doux accompagnés d'exercices respiratoires et posturaux conviennent à tous et permettent de :

- relâcher les tensions
- calmer l'esprit
- tonifier le corps
- développer l'énergie vitale
- rester en bonne forme

Un art de bien-être qui coordonne la conscience, le souffle et le mouvement.

Le Qi Gong est un travail en souplesse sur le corps et l'esprit.

**Cours tous les lundis de 12h30 à 13h30 - Cours d'essai gratuit  
Villa la Brague - chemin de la Passerelle - 164 route d'Antibes**

RENSEIGNEMENTS : Gordon STUART 06 18 24 19 94 (ou 04 93 65 06 72 soir et week-end) e-mail : gordon.stuart@orange-ftgroup.com  
Qi Gong Club de Biot - Association loi 1901 - cotisation annuelle 15€

## TROPHÉES DU SPORT : les sportifs Biotois à l'honneur !



Afin de mettre à l'honneur les sportifs Biotois qui ont porté haut les couleurs de la Ville de Biot durant l'année, la municipalité organise la 2<sup>ème</sup> édition des Trophées du Sport, **vendredi 10 décembre** prochain.

L'objectif de cet événement est de distinguer les sportifs Biotois ayant obtenus des résultats dans les différentes épreuves et championnats sur lesquels ils sont engagés.

**Une belle soirée en perspective pour clôturer la saison 2009/2010.**

Les sportifs domiciliés sur la commune de Biot sont invités à contacter le service Jeunesse et Sports avant le mercredi 10 novembre 2010 afin de leur faire part de leurs résultats.

Service Jeunesse et Sport  
Tel : 04 92 38 17 90  
Email : sports@biot.fr

➔ PLUS D'INFOS : [www.biot.fr](http://www.biot.fr)

## LE DOJO BIOTOIS se refait une beauté

Dans l'optique de renouveler l'équipement sportif et pour le confort des utilisateurs, la Ville de Biot a entièrement remplacé le revêtement tatami du Dojo de Biot et a agrandi sa surface au sol de plus de 20 m<sup>2</sup>.

## COURS ET STAGES DE HATHA YOGA adultes et enfants

Encore plus de cours cette année !!!

**Prenez ce moment pour vous !**

Magali MORALI diplômée de la Fédération Française de Hatha Yoga vous propose de découvrir cet art de vivre !

Pour que chacun puisse se détendre, respirer, s'étirer, retrouver forme, ligne, équilibre, vitalité et bonne humeur, à son rythme.

**Cours adultes :**

Lundi, jeudi et vendredi : 12h30 - 13h30 / mardi : 10h - 11h

Mercredi et vendredi : 18h15 - 19h15

Cours enfants : mercredi de 17h à 18h dès 5 ans

Séance découverte offerte.

CONTACT : Magali MORALI au 06 83 81 10 01

Cours particuliers et cours pour enfants sur demande.

**À très bientôt !**

**Namasté !**



## VOUS VOULEZ rester en forme et garder le sourire ? ...

Alors venez rejoindre le groupe de yoga de Brigitte à Biot.

Inscription :

CCAS : 04 92 91 59 70

➔ PLUS D'INFOS : [www.biot.fr](http://www.biot.fr)



## BOULE AMICALE BIOTOISE

Souvenir R. Peynet - Don du sang

C'est au clos de la B.A.B. que s'est conclue la journée du sang organisée à Biot par Guy Anastile, président départemental et président de l'Association des donneurs de sang de Biot.

Journée consacrée aussi au souvenir de Raymond Peynet, les boulistes disputant le 15<sup>e</sup> challenge portant son nom en présence de sa fille Annie Peynet.

Excellente ambiance, parties très disputées conclues par la victoire au concours de la doublette Kevin Calleri – Marc Bertogli devant Guido Chiudi associé à Joseph Dalmasso.

La consolante revenant à Jean-Pierre Bondi et Antoine Bonifassi.

De nombreuses personnalités ont assisté à la remise des prix par Henri Calleri et Providence Giuli président et vice-présidente de la B.A.B.

On notait la présence, outre de Guy Anastile, de P. Garcia 1<sup>er</sup> vice-président départemental, J-P Courrin Trésorier, Yvette Montanara (Pays Grassois), Régis Rachel (Mouans Sartoux), Lydia Bigazzi conseillère municipale, secrétaire de l'association de Biot.

Sylvie Santagata, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire représentait Jean-Pierre Dermit Maire de Biot.

La remise des prix fut l'occasion pour G. Anastile de rappeler l'importance du don du sang ou d'organes, pour H. Calleri de remercier Annie Peynet et les participants.

Un apéritif d'honneur conclut cette belle journée.

### Activité intense à la Boule Amicale Biotoise cet été !

**• Les concours du samedi ont eu leur succès habituel.**

Les plus souvent cités à cette occasion :

**Chez les hommes...**

Daniel CASSELLA avec 3 victoires

Alain Blanc avec 2 victoires et 1 finale de consolante

Roger CIRRI avec 2 victoires et 1 finale

**Chez les dames...**

Odette BONIFASSI avec 1 victoire et 1 finale devançant Colette CIRRI et Jacqueline

**• La fête de la Saint Julien : Un très gros week-end pour la BAB !**

**Les concours des enfants :**

22 participants se sont opposés dans la bonne humeur.

Citons en quelques-uns... Vincent, Alessandro, Pierre, Michael, Thibaut... il n'est pas possible de citer tout le monde mais encore bravo !

Samedi 21 août, 28 triplettes ont animé un concours très disputé.

Aldo, Thierry REICHARD et Thierry CASSELLA ont gagné le concours, l'équipe menée par Marcel LASSOVED remportant la consolante.

Enfin, le Championnat d'Europe des Boules Carrées, disputé par 118 joueurs... record à battre !

Citons les finalistes :

**Au concours :**

A. ESPOSITO, J-P. DERMIT, P. RUSSO étaient opposés à 3 jeunes :

Aurore, Kévin et Franck.

**A la consolante :**

J. CAMAGNO, Yann et Marc ont rencontré René REVERDITO, M. BERTOGLI et Benjamin.

Bien sûr tout ceci ne s'est pas fait sans effort.

Il faut remercier le Président Henri CALLERI qui s'est dépensé sans compter ; les membres du bureau et ceux qui l'ont aidé.

Et aussi, un grand coup de chapeau à Providence GUILI qui a assuré l'organisation de tous les concours.

A l'année prochaine !

Pour la Boule Amicale Biotoise

**Claude HURBAIN**



## LES ACTIVITÉS ESTIVALES DU VÉLO SPRINT BIOTOIS

Forts de profiter des plaisirs de l'apéro, de la plage et du soleil, les membres du Vélo Sprint Biotois ont tout de même poursuivi leurs activités durant la saison estivale.

### Nos jeunes :

- Séjour à ALLOS



Lors d'un magnifique séjour organisé par le Vélo Sprint, ils se sont retrouvés le week-end des 3 et 4 juillet à ALLOS.

#### Au programme :

Le 1<sup>er</sup> jour : randonnée au col d'Allos.

Le 2<sup>ème</sup> jour : descentes à gogo depuis les remontées mécaniques d'Allos (on oubliera vite les petits et gros bobos de nos coureurs). Bravo à David, et Daniel sans qui ce périple n'aurait pas connu ce gros souffle de vie.

Nous remercions les parents, accompagnateurs, participants et routards ainsi que la Ville de Biot et le Conseil Général des Alpes-Maritimes.

#### A venir :

Sortie prévue au Roc d'Azur le 9 Octobre

Organisation du Cyclo-Cross de la Rine sur un week-end la première quinzaine de décembre :

- Contre la montre VTT jeunes le samedi après-midi.
- Epreuves de VTT jeunes et adultes + cyclo-cross le dimanche.



## COURS DE DANSE AFRICAINE AVEC BIJOU

Les cours ont débuté le 17 septembre et se poursuivent chaque vendredi à l'Ecole du Moulin Neuf.

Tarifs : 90€ le trimestre.

Cotisation annuelle: 15€.

Cours : vendredi de 19h30 à 21h

Ecole du Moulin Neuf

880 route d'Antibes - 06410 Biot

#### RENSEIGNEMENTS :

Tél. 06 65 44 65 11 / 06 63 89 06 82

Email : [bijoubarry@yahoo.fr](mailto:bijoubarry@yahoo.fr) ou [yenguetu.biot@yahoo.fr](mailto:yenguetu.biot@yahoo.fr)



### • Du côté des adultes

La section VTT grandit et permet de porter les couleurs Biotoises sur des épreuves inédites pour le Vélo Sprint Biotois.

### Epreuve du LACHENS MERT VTT

Félicitations à Patrice, Régis, Eric et David qui ont participé à un dantesque parcours de 100 Kms de VTT depuis le col Lachens jusqu'à l'arrivée en bord de mer.

### Participations aux cyclosporives

Une saison bien remplie !

Le Vélo Sprint Biotois a été présent sur toutes les randonnées cyclosporives locales avec un temps fort lors de la Laurentine, où la participation de 15 Biotois a permis de hisser Biot au 6<sup>ème</sup> rang départemental.

Le club a aussi porté les couleurs Biotoises hors du département lors de l'Ardéchoise, la randonnée varoise avec pour décor le Verdon ainsi que la Luc Alphand.

### En bref ....

Participation du club aux réunions cyclistes départementales, organisées par tous les clubs de la région. Accueil à Biot des autres clubs départementaux le 25 avril 2010. Participation au Grand Prix d'Antibes, épreuve chronométrée par équipe de 5 disputée autour du Cap d'Antibes (félicitations à la seule équipe mixte de ce chrono qui a bravé la pluie et une route hyper glissante).

### Séjour en Haute Savoie fin juin avec au menu des cols à profusion

Et enfin, la traditionnelle *Ronde des Verriers*, organisée le samedi 21 août 2010 dans le cadre de la fête patronale de la Saint Julien, a rassemblé pas moins de 138 coureurs réunis sur les deux courses. Superbe circuit de 4 Kms autour du golf de Biot avec une arrivée exigeante aux Arcades par la montée de la Calade des Miganiers. Un succès et un grand merci à tous les bénévoles, les services municipaux (Police Municipale, Événementiel et les Sports...) sans oublier la municipalité.

➔ PLUS D'INFOS : [www.biot.fr](http://www.biot.fr)

## QUELQUES NOUVELLES DE LA SEMAINE D'ÉTÉ DU BAC RANDO

Randonnée dans le Beaufortin pour notre semaine de juillet avec le club...

Un groupe de courageux a fait un circuit en itinérant, l'autre groupe un circuit en étoile.

Nous sommes tous partis du village de Queize, pour ensuite se séparer à la Roche Pourrie (2037m), chacun effectuant son itinéraire.

Les dénivelés se sont succédés de 700 à 1200m avec des pauses, de refuge en refuge, pour les itinérants.

Col de la Bathie (1889m), col du Bonhomme(2329m), col du Very (1973m), col de la Légette (1865m)...

Pour l'autre groupe, dénivelé de 400 à 700m par la roche Parstire (2108m), col du Pré, col de la Bathie, barrage de la Girotte, col du Very, où nous retrouvons avec plaisir le premier groupe.

Pendant une journée de repos, visite de Megève, Beaufort et Chamonix.

Durant la semaine, le Mont Blanc majestueux, nous a fait des clins d'oeil à travers les nuages.

Pendant notre séjour, un membre du club a effectué avec succès l'ascension du Mont Blanc... Bravo Jean-Pierre.

Un séjour fort agréable, de détente et de découverte.

Pour rejoindre le club:

Tél. 04 93 74 32 64 / 06 08 25 29 46

Claudine du Bac Rando

➔ PLUS D'INFOS : [www.biotrando.fr](http://www.biotrando.fr)

## ANTHONY SÉGUR : une saison 2009/2010 prometteuse !

Anthony Ségur, jeune tireur et archer se distingue et porte haut les couleurs Biotoises. Licencié au Tir Sportif d'Antibes cher au président Christian Le Merrer Biotois et lui-même tireur émérite, Anthony frappe aux portes de l'équipe de France pour la saison 2010/2011.

Actuellement en catégorie Cadet, ce jeune Biotois a réussi une saison 2009/2010 prometteuse dont voici quelques résultats :

- Champion Départemental Arbalète 10m/18m/IR900
- Champion Régional Arbalète 10m/18m/IR900
- Champion de France Arbalète 18m
- 5<sup>ème</sup> au Championnat de France Arbalète 10m
- 3<sup>ème</sup> au Championnat de France Arbalète 35m
- Vice Champion de France Arbalète 50m/65m/IR900

Résultats des championnats du monde Arbalète IR900 : 3<sup>ème</sup> au podium en individuel avec une performance d'une série de 100/100 et d'une 3<sup>ème</sup> place par équipe. 2 médailles de bronze à son actif au championnat du monde pour une 1<sup>ère</sup> sélection – Bravo Anthony.

IR900 est une discipline qui permet d'enchaîner les tirs à différentes distances de 25m, puis 50m et enfin 65m dans l'ordre croissant puis décroissant.

**Les dirigeants, les éducateurs, les entraîneurs sont unanimes pour saluer les performances d'Anthony et le féliciter pour sa saison 2009/2010.**



## ÉTAT-CIVIL

### LE MARIAGE À L'HONNEUR POUR LA SAINT VALENTIN



**La commune de Biot souhaite mettre à l'honneur les personnes ayant fêté en 2010 ou allant fêter en 2011 leur 40, 45, 50, 55, 60, 65... ans de mariage.**

**Une cérémonie conviviale** aura lieu, en présence de Monsieur Jean-Pierre Dermit Maire, Madame Sylvie Santagata 1<sup>ère</sup> adjointe, déléguée à la Population, au personnel et à la vie associative, Madame Nicole Petrelli adjointe au maire, déléguée aux Finances, au CCAS et à la santé publique, et l'ensemble du conseil municipal dans la Salle des Mariages, **le 14 février 2011.**

Merci de bien vouloir prendre contact pour inscription avec le service état civil du lundi au vendredi de 9h à 17h sans interruption

Mairie Principale : 04 92 91 55 81 / 04 92 91 55 82

Mairie Annexe : 04 92 90 49 10

**Fournir :**

- Livret de famille ou acte de mariage
- CNI
- Justificatif de domicile

## UN NOUVEAU SERVICE

### Inscription sur les listes électorales et recensement citoyen en ligne

Dans le cadre du programme de simplification des démarches administratives « ensemble simplifions », la direction générale de la modernisation de l'Etat a mis à la disposition de la Commune de Biot deux nouveaux services pour simplifier la vie des usagers : **l'inscription en ligne sur les listes électorales et le recensement citoyen en ligne** (toute personne, garçon ou fille, de nationalité française doit se faire recenser entre la date anniversaire de ses 16 ans et la fin du 3<sup>ème</sup> mois suivant. Les jeunes ayant la nationalité française - naturalisation, déclaration...- entre 16 et 25 ans, le recensement doit se faire dans le mois qui suit la date d'acquisition de la nationalité française).

Des démarches plus simples, plus rapides, sans perte de temps.

Un moyen de renforcer la dimension moderne et innovante de la commune.

L'opportunité pour les administrés de créer leur compte personnel en ligne pour gérer facilement toutes leurs démarches administratives sur Internet grâce à [mon.service-public.fr](http://mon.service-public.fr)

La démarche en ligne est respectueuse des dispositions prises par la CNIL.

Pour cela il suffit de se connecter à Internet à [mon.service-public.fr](http://mon.service-public.fr) pour créer son propre compte en réalisant et en suivant tout simplement les démarches administratives indiquées.



# INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES : n'attendez pas le dernier moment...

L'inscription sur les listes électorales n'est pas seulement un devoir civique, mais résulte également d'une obligation légale en vertu de l'article L.9 du code électoral. Elle est indispensable pour pouvoir voter.

**Les demandes d'inscription** peuvent être effectuées **en mairie jusqu'au 31 décembre 2010 inclus**. Elles doivent être déposées par les intéressés eux-mêmes. Les inscriptions déposées en 2010 et retenues par la commission administrative permettront de voter à compter du 1<sup>er</sup> mars 2011.

Tous les Français et Françaises majeurs jouissant de leurs droits civiques et politiques et qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence doivent solliciter leur inscription. Les jeunes Françaises et les jeunes Français qui auront 18 ans au plus tard le 28 février 2011 doivent prendre contact avec leur mairie au plus tard le 31 décembre 2010.

Les électeurs déjà inscrits sur une liste électorale n'ont aucune formalité à accomplir s'ils n'ont pas changé de domicile ou de résidence au sein de la commune.

## Pièce à produire à l'appui des demandes d'inscription :

Pour se faire inscrire sur les listes électorales, tout demandeur doit faire la preuve de sa nationalité, de son identité et de son attaché avec la commune.

- La preuve de la nationalité et de l'identité peut s'établir notamment par la présentation d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité ;

- L'attaché avec la commune peut être établie par tout moyen pouvant justifier, soit du domicile réel, soit des six mois de résidence exigés par la loi (avis d'imposition, quittances de loyer, d'eau, de gaz ou d'électricité...). Le droit à l'inscription au titre de contribuable s'établit par la production d'un certificat du service des impôts ou, à défaut, des avis d'imposition des cinq années en cause.

## RENSEIGNEMENTS :

• Mairie Principale Route de Valbonne

Service Population et Citoyenneté du lundi au vendredi de 9h à 17h.  
Tél : 04 92 91 55 81 – 04 92 91 55 82.

• Mairie Annexe de Saint Philippe

Service Population et Citoyenneté du lundi au vendredi de 9h à 17h.

**Le 31 décembre 2010, la mairie principale sera ouverte aux horaires habituels soit de 9h à 17h.**

## LISTES ÉLECTORALES :

### Changement de domicile à l'intérieur de la commune

Les électeurs ayant changé de domicile à l'intérieur de la commune sont invités à indiquer leur nouvelle adresse à la mairie pour permettre leur inscription sur la liste du bureau de vote auquel ils doivent désormais être rattachés, au plus tard le 31 décembre 2010.



### Sylvie SANTAGATA

1<sup>ère</sup> adjointe au Maire,  
Déléguée au Personnel, à la Population et à la Vie Associative  
Conseillère Générale Suppléante  
sylvie.santagata@biot.fr

## CARNET

### NAISSANCES

Dorian, Daniel, Gérard CASTELLINO, né le 1<sup>er</sup> mai 2010

Lily FRANÇOIS, née le 19 mai 2010

Alan, Christian, Daniel ROMANELLI, né le 4 juin 2010

Gabriel VAN SCHALKWIJK, né le 14 juin 2010

Kelly BAROUH, né le 17 juin 2010

Laura SOLI, née le 22 juin 2010

Jules BOUVIER, né le 26 juin 2010

Mattéo, David DALMASSO, né le 14 juillet 2010

Angèle, Clara, Madeleine FILLON, née le 21 juillet 2010

Quentin ZAHAF, né le 13 août 2010

Emmy, Luna AUPRY – VAN HESTEREN, née le 18 août 2010

Charlie NOVARESE, née le 19 août 2010

Lilou PHILIBERT, née le 20 août 2010

Hugo, Romain, Bruno ROUGEAUD, né le 22 août 2010

### MARIAGES

Axelle RICQ avec Benoit MERCIER le 19 juin 2010

Stéphanie THÉRON avec Pierre-Yves BERNARD le 26 juin 2010

Patricia DALMASSO avec Marc ICARD le 26 juin 2010

Valérie BENOIT avec Jean GODFROY le 10 juillet 2010

Anne-Charlotte THIERRY avec Marc MONNERY le 17 juillet 2010

Charlotte BOHL avec Julien BATTAGLIA le 17 juillet 2010

Adeline ROIGNANT avec Christophe MAXIMILIEN le 17 juillet 2010

Malika MAMOU avec Georges BIJAOUI le 17 juillet 2010

Pierrette GUGLIELMO et Alain LEBRETON le 14 août 2010

Cécile LECAILLE et Thierry MENSAC le 28 août 2010

Solange SERRATORE et Franck CHACONE le 28 août 2010

### DÉCÈS

Monsieur Jérôme MOREL décédé le 19 mai 2010

Monsieur Albert RAMIN décédé le 20 juin 2010

Madame Hafsia AISSAT épouse MAROT décédée le 26 juin 2010

### HOMMAGE À MADAME BIAUDOT

La Ville de Biot rend hommage à Madame BIAUDOT qui nous a quitté, le 28 août dernier, à l'âge de 98 ans.

Cette grande dame a marqué la vie biotoise en ouvrant les portes du Musée d'Histoire et de Céramiques Biotoises en 1981, permettant ainsi de perpétuer et partager l'histoire de Biot.

### HOMMAGE À RENÉ PÉLÉPOL

Le décès de René Pélépol, laissera à Biot le souvenir d'un paysan authentique, qui se décrivait comme tel avec fierté. Unanimement connu et estimé, citoyen actif de la Ville de Biot depuis 60 ans, il venait régulièrement à Biot livrer son vin du vignoble de Sainte Croix, solide travailleur, amoureux de la vigne et de la qualité du vin.

La vraie retraite il ne l'a jamais connue, il était le pilier de la famille. Homme généreux, de bon conseil, il avait toujours le bon mot, celui de l'amitié. Malgré ses 83 ans René Pélépol était un homme actif, dynamique, sympathique, souriant. Avec sa compagne Henriette Cecchini il a profité de faire de nombreux voyages.

Aujourd'hui ses enfants, Jacques et Christian et ses petits enfants reprennent le sillon qu'il a su leur tracer, Sainte Croix portera avec fierté l'image d'un homme, d'un père exemplaire !

# NOUVEAU À BIOT



## JACQUES ANTOINE MOREILLON, architecte

J.A. Moreillon, architecte D.P.L.G. a transféré son Cabinet de Cagnes sur Mer à Biot, 247 chemin des Vignasses et y exerce les mêmes activités :

- constructions neuves : habitations individuelles ou collectives, tertiaire (bureaux, commerces, activités industrielles ou artisanales)
- rénovations villas ou immeubles, grosses réparations,
- travaux pour les copropriétés (ravalements, aménagements)
- déclarations préalables ou permis de construire pour travaux divers,
- diagnostics et assistance à expertise.

Port. : 04 93 67 08 61 / E-mail : j.moreillon@orange.fr

PLUS D'INFOS : [www.jamoreillonarchitecte.com](http://www.jamoreillonarchitecte.com)

## YVAN TRAITEUR pour satisfaire vos PAPILLES !

Chef pâtissier depuis plus de 20 ans, Yvan a travaillé pour de grands établissements parisiens et internationaux et a participé au concours du Meilleur Ouvrier de France.

Ayant créé la société Yvan Traiteur il y a quelques mois, sa volonté est d'offrir son savoir-faire à la clientèle haut de gamme de la Côte d'Azur.

Implanté à Biot, dans l'Espace Laporte, la société Yvan Traiteur propose une carte snack avec des sandwiches et salades variés à emporter ou à livrer mais également une carte traiteur pour les événements et réceptions.

### YVAN TRAITEUR

Email : [yvantraiteur@bbox.fr](mailto:yvantraiteur@bbox.fr)

Tél. : 06 66 20 36 18 - 09 81 74 17 75



## LE MARC MANIA pour une pause déjeuner EN TOUTE CONVIVIALITÉ !

Willy VALENTIN, chef cuisinier depuis 30 ans et son épouse Valérie vous accueillent dans une ambiance conviviale, dans le restaurant le Marc Mania à Biot. Impliqué dans la vie communale, Willy entraîne toutes les semaines les enfants du Club de l'US Biot Football et c'est avec cette même passion pour le sport qu'il concocte des plats « maison » à petits prix, cuisinés avec des produits frais et de saison. En plus d'une carte aux mets savoureux, deux formules vous sont proposées : Plat du jour, boisson et café à 11€ et Plat du jour, dessert, boisson et café à 13€. Le restaurant propose également des pizzas à emporter et livre vos déjeuners dans les entreprises biotoises.

En soirée et le week-end, Willy et Valérie organisent aussi des banquets pour vos baptêmes, mariages ou encore anniversaire.

Le Marc Mania est ouvert du lundi au vendredi, tous les midis, alors venez vite découvrir la cuisine familiale de Willy et son équipe et qui sait... vous rencontrez peut-être au détour d'une bonne table, quelques joueurs de l'OGC Nice .

### LE MARC MANIA

Route de la Mer

Zone du Pré Catelan - 06 410 BIOT

Tel : 04 93 65 08 00



## AIDE À DOMICILE avec Aide la Vie

Claudia BOTTICCHIO et Natacha TOSTI ont ouvert les portes de leur structure d'aide à domicile \*agrément qualité « Aide La Vie » à Biot 3000. Elle vous propose un panel de services pour tous avec une approche chaleureuse et humaine :

- Prestations de maintien à domicile des personnes dépendantes (âgées, handicapées, malades...)
- assistance dans les actes de la vie quotidienne, soutien moral, courses, repas, ménage, sorties...
- Garde d'enfants (+ « 3 ans )
- soutien scolaire, sorties...
- Bricolage, jardinage, aide ménagère...

Aide la Vie c'est : un accompagnement sur mesure, basé sur le respect et la confiance, des compétences et la disponibilité d'une équipe de professionnels  
Etude gratuite et personnalisée. Prise en charge APA, PCH ... Réduction d'impôts 50%  
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h à 12h et 14h à 18h.

Tel : 04 22 10 05 19 - Email : [contact@aidelavie.fr](mailto:contact@aidelavie.fr)

PLUS D'INFOS : [www.aidelavie.fr](http://www.aidelavie.fr)

## RÉOUVERTURE et CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE au restaurant le MIGRANIER

La fameuse cantine des Biotois renaît après huit mois de fermeture. Stéphane et Guy vous accueillent avec le sourire, la cuisine et l'accent du Sud.

Formule midi : 13€ avec café - Menu à 15€ - plat à l'ardoise entre 8 et 15€ - vins bouteilles sélectionnés de 10 à 30€.

**Ouvert tous les jours, sauf dimanche soir et lundi.**

14, chemin Neuf - Tél. 04 93 65 18 20



## UN CALENDRIER pour toute la famille !

Femme active et mère de trois enfants, Margaret Cadez Leduc, d'origine Franco-américaine, offre, avec son Calendrier Familial l'Original, la fonctionnalité d'un calendrier planning inspiré d'un concept venant des USA, et l'esthétisme des œuvres de Renato Manese, artiste peintre et d'Alain Pons, photographe animalier.

Le calendrier Familial l'Original est un format généreux, qui permet de centraliser l'organisation de toute la famille, enfants, parents et même les animaux...

Chaque mois est composé d'une grande grille avec 5 colonnes, une pour chaque membre de

la famille : pour un jour donné, chacun a sa case pour y noter toutes les infos du jour, activités, corvées ou rendez-vous importants...

Soucieux d'avoir un impact minimum sur l'environnement, les calendriers ont été imprimés à Monaco, avec du papier PEFC et des encres biodégradables par une entreprise adhérant à la charte Imprim'vert

Découvrez la société et la gamme de calendriers pour les particuliers et les entreprises.

➔ PLUS D'INFOS :  
[www.calendrier-familial-original.fr](http://www.calendrier-familial-original.fr)

## CHANGEMENT de propriétaire à la boulangerie du Centre historique

La boulangerie du village change de propriétaire. Les époux CANCOIN vous accueillent aux horaires habituels avec le sourire pour vous proposer hormis les viennoiseries et pâtisseries classiques

un pain « tradition » aux différentes recettes.

### Boulangerie du village

15, rue Saint-Sébastien  
Tél. : 04 93 65 11 02

# INFOS PRATIQUES

## PETITES ANNONCES

### ACHATS VENTE

• Vends lit 90x190, sommier à lattes 50€, canadienne ¾ places 80€, vasque lavabo ovale blanche à encastrer, sous emballage, 20€, antennes télévision caravane ou râteau ou parabolique, 10€ pièce, coffret 4 paires de boules de pétanque 30€, l'ensemble en très bon état. Port. : 06 31 37 54 27

• Vends deux lits jumeaux en fer forgé couleur or avec matelas mousse. A voir.

Prix unitaire : 150€ - les deux : 200€

Vends vélo d'appartement neuf. Prix : 20€

Tel : 04 93 33 84 77

• Vends cuisinière à gaz / four, état neuf, sous garantie 1 an constructeur (achetée en mars 2010, 315.99€). Description : 4 foyers, four convection naturelle, volume 42L, acier émaillé blanc, catalyse, minuteur 60 min, allumage électronique, grill / tournebroche H x L x P, nettes 85 x 60 x 60 / brutes 95 x 65 x 65, vendu avec son flexible inox réglementaire (mars 2010, 59.90€) Prix 300€. Tel : 06 63 18 25 66

• Vends poussette Jané bon état (maxi-cosi transformable en nacelle, châssis, ombrelle et habillage pluie), valeur 700€, cédée à 250€ parc, prix 30€, transat, prix 15€, lot de jouets Fisher Price et Tony Love, prix 50€, stérilisateur micro-ondes et biberon Avent, prix 20€, table à langer, prix 15€ (autres objets Autour de Bébé à céder également). Tel : 06 03 62 12 22, email : geraldine-jc@hotmail.fr

• Vends four thermoformage; fait sur mesure par Delthathermique '1990', a fonctionné 7 ans. 220 W. Puissance 4 K000; plaque libre '43+43, tubes 20 dm, avec armoire de réglage; max; temp; 1200° C. A voir sur Cannes ; Tél. : 06 66 42 92 73

### OFFRES D'EMPLOI

Retrouvez toutes les offres et les demandes d'emploi sur [www.biot.fr](http://www.biot.fr)

## POUR LUTTER CONTRE LE BRUIT, EXPRIMEZ-VOUS !

**Le Conseil Général des Alpes Maritimes met une consultation publique en place sur le bruit :** Un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement est consultable dans les pages du site web du Conseil Général jusqu'à fin octobre 2010 : [www.cg06.fr/fr/servir-les-habitants/developpement-durable/prevention-bruit-environnement/presentation-du-plan-de-prevention-du-bruit-dans-l-environnement/?cleanCache=1](http://www.cg06.fr/fr/servir-les-habitants/developpement-durable/prevention-bruit-environnement/presentation-du-plan-de-prevention-du-bruit-dans-l-environnement/?cleanCache=1). Les riverains sont invités à laisser leurs observations directement par courriel à l'adresse : [ppbe@cg06.fr](mailto:ppbe@cg06.fr)



### PAROISSE DE BIOT

Permanences d'accueil à l'église de Biot (sacristie) pour les baptêmes et les mariages, place de l'Eglise, chaque mercredi de 15h à 19h.

Tél : 04 93 65 00 85

• **Messes à Biot :** le samedi à 18h

Jours de fêtes : messe à 11h

En semaine : chaque mercredi à 12h15

Messe Gospel, le 16 octobre à 18h

• **Fêtes de la Toussaint :**

Lundi 1<sup>er</sup> novembre :

Messe à 11h

Bénédictio des tombes : 15h, cimetière du village; 16h, cimetière de la Rine

• **Fêtes de Noël :**

- Jeudi 23 décembre :

Contes de Noël provençaux (église de Biot), à 15h

Valbonne : messe à 22h30.

Biot : veillée de Noël à l'église à 23h15

Messe de minuit, avec crèche vivante et les Traditions.

- Samedi 25 décembre : Valbonne : messe à 9h.

Biot et Sophia Antipolis : messes à 11h.

Messe à la chapelle à 10h.

• **Parcours ALPHA :**

Tous les mercredis à 19h30 au Centre Pastoral Paul VI, Sophia Antipolis, à partir du 22 septembre.

• **Rencontre inter-religieuse :**

Mardi 19 octobre, à 20h au Centre Pastoral, Sophia, Thème : valeurs communes dans les trois religions.

• **Conférence sur la drogue :** Les drogues pas si douces ! par Sophie Daoût, au Centre Pastoral, Sophia, le 21 octobre, à 20h30 (public adulte) et le 22 octobre à 18h30 (jeunes des collèges et lycées)

• **Courant novembre :** Conférence-débat par M. Martin Gray, à 15h à l'église de Biot.

• **Samedi 4 décembre :** atelier Santons, au Centre Pastoral, à Sophia Antipolis, de 9h à 17h.

• **Catéchèse :** la rentrée a eu lieu du 25 septembre au 1<sup>er</sup> octobre (suivant les classes). Pour les personnes qui arrivent après cette date, contacter le bureau de la catéchèse, au 04 93 65 77 03 (Bénédicte Delespierre)

➔ PLUS D'INFOS : [www.ndsagesse.com](http://www.ndsagesse.com)

### PERMANENCE DE L'OPAH

Aurélien Guchan vous accompagne pour le montage de vos projets de rénovation et vous propose des aides financières et techniques pour vous aider à valoriser votre patrimoine immobilier.

**Des permanences** hebdomadaires, sur rendez-vous ou sans rendez-vous, ont lieu au Service Urbanisme, 700 avenue du Jeu de la Beaume, tous les mardis de 9h00 à 12h00, ainsi que tous les lundis à l'Unité Logement de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (4, avenue de la Libération – Antibes), de 9h00 à 19h00.

➔ PLUS D'INFOS : [www.biot.fr](http://www.biot.fr)

# NUMÉROS UTILES

### MAIRIE DE BIOT STANDARD

04 92 91 55 80  
Fax : 04 93 65 18 09  
du lundi au vendredi  
9h à 17h non stop

### MAIRIE ANNEXE STANDARD

04 92 90 49 10  
Fax : 04 93 65 18 09  
du lundi au vendredi  
9h à 17h non stop

### DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

04 92 91 55 90  
04 92 91 55 91  
du lundi au vendredi  
8h30 à 12h30 – 13h30 à 17h  
dgs@biot.fr

### RESSOURCES HUMAINES

04 92 91 55 84/85/86  
du lundi au vendredi  
8h30 à 12h30 – 13h30 à 17h  
drh@biot.fr

### CABINET DU MAIRE

04 92 91 55 87  
du lundi au vendredi  
8h30 à 12h30 – 13h30 à 17h  
cabinet-maire@biot.fr

### FINANCES

04 92 91 55 94  
du lundi au vendredi  
8h30 à 12h30 – 13h30 à 18h  
finances@biot.fr

### CCAS

04 92 91 59 70  
ccas@biot.fr

### LOGEMENT EMPLOI

04 92 91 59 75  
vie-sociale@biot.fr

### MISSION LOCALE

04 92 91 79 74

### AVIE

04 93 65 29 88

### ASSISTANTE SOCIALE

04 92 91 59 79

### PETITE ENFANCE

04 92 91 59 72  
petiteenfance@biot.fr

### COMMUNICATION

04 92 91 55 74  
infos@biot.fr

### JEUNESSE ET SPORT

04 92 38 17 90 /92  
jeunesse@biot.fr

### ESPACE DES ARTS

04 93 65 07 02  
Fax : 04 93 65 73 77  
Lundi de 14h à 18h  
Mardi, jeudi, vendredi de 14h à 20h  
Mercredi de 9h à 20h  
Samedi de 9h30 à 16h30  
Fermé pendant les vacances scolaires  
eac@biot.fr

### CULTURE ET ÉVÉNEMENTIEL

04 93 65 78 08  
culture@biot.fr

### BIBLIOTHÈQUE GEORGE SAND

Place de l'Eglise 06410 BIOT  
Mardi : 9h30 – 12h et 15h – 18h30  
Mercredi : 9h30 – 18h  
Samedi : 9h30 – 12h et 14h – 18h  
04 93 65 57 99 (tél/fax)  
bibliotheques@biot.fr

### BIBLIOTHÈQUE SAINT-EXUPÉRY

40, avenue St Philippe 06410 BIOT  
Mardi, Jeudi et Vendredi : 16h30 – 18h30  
Mercredi : 9h30 – 18h30  
Samedi : 9h30 – 12h30  
04 93 65 24 54 (tél)

### ESPACE MULTIMÉDIA

04 93 74 58 69  
espacemultimedia@biot.fr

### SERVICE ACCUEIL DES HABITANTS ET VIE CIVILE

du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h30 - 13h30 à 17h  
04 92 91 55 81  
etat-civil@biot.fr

### TOURISME, DEV ECONOMIQUE, EMPLOI, COMMERCE, ARTISANAT, FISAC

04 93 65 78 00  
Fax : 04 93 65 78 04  
tourisme@biot.fr

### SERVICES TECHNIQUES

04 93 65 12 21  
techniques@biot.fr

### URBANISME

04 93 65 78 89  
urbanisme@biot.fr

### AFFAIRES SCOLAIRES

04 92 91 52 11  
du lundi au vendredi  
8h30 à 12h30 – 13h30 à 17h  
affaires-scolaires@biot.fr

### SERVICE DES SPORTS

04 92 38 17 90  
sports@biot.fr

### GUPII

04 92 91 52 13  
www.biot.fr

### INSCRIPTIONS SCOLAIRES

04 92 91 52 13

### CLSH Olivari

04 92 38 07 60  
Fax : 04 92 38 17 19

### ÉCOLES, COLLÈGES ET LYCÉES

#### Ecole Olivari

04 92 38 17 17

#### École Saint-Roch

Maternelle : 04 93 65 05 88  
Elémentaire : 04 93 65 05 82

#### École Moulin Neuf

Maternelle : 04 93 65 53 24  
Primaire : 04 93 65 53 23

#### École Langevin

04 93 65 12 81

#### Collège de l'Eganaude

04 97 23 42 20

#### Collège Niki de Saint Phalle

04 92 91 51 30

#### Collège de la Fontonne

04 93 33 42 65

#### Centre International de Valbonne

04.92.96.52.00

#### Lycée de Valbonne Sophia Antipolis

04 97 97 33 00

### ■ POLICE MUNICIPALE

04 93 65 06 66  
Fax : 04 93 65 01 12  
police-municipale@biot.fr

### ■ GENDARMERIE

04 93 65 22 40

### ■ SAPEURS POMPIERS

Urgences 18  
Incendie, Accident 04 93 65 17 18  
Fax : 04 93 65 02 24

### ■ URGENCES MÉDICALES 15

### ■ LA POSTE

04 93 65 11 49

# AGENDA



**Du 8 au 31 octobre**  
Exposition « L'Eau », par le Photo Ciné Club Biotois, Office de Tourisme

**Du 22 octobre au 27 mars**  
Exposition Le Kitsch, Musée d'Histoire et de Céramique Biotaises

**Du 26 novembre au 27 janvier**  
Exposition « Transparences », par la Maison des Artistes et Métiers d'Art Biotois, Office de Tourisme

**Tous les lundis**  
De 14h à 17h, permanence du conciliateur de justice en mairie sur rdv

**Tous les mardis**  
De 8h à 13h, marché hebdomadaire, Biot Village

**Tous les mercredis**  
De 13h30 à 16h, permanence de la sécurité sociale, en mairie

**Tous les jeudis**  
A 15h, visite commentée gratuite du village par l'Office de Tourisme

**Le 3<sup>e</sup> lundi**  
Permanence de l'ADIL 06 (Agence départementale pour l'Information sur le Logement des Alpes-Maritimes) au pôle Action sociale, de 13h30 à 16h

**Dimanche 3 octobre**  
- Cuisson au four communal, toute la journée  
- Vide greniers par l'association des Parents d'Elèves du Village, de 6h à 19h, Centre Historique

**Mardi 5 octobre**  
Atelier d'illustration adultes, de 19h30 à 20h30, Bibliothèque George Sand



**Mercredi 6 octobre**  
Atelier d'écriture seniors « L'encrier de Biot », de 14h à 15h30, Bibliothèque George Sand

**Vendredi 8 octobre**  
Vernissage de l'exposition « L'Eau », par le Photo Ciné Club Biotois, à 18h, Office de Tourisme

**Samedi 9 octobre**  
Nettoyage d'automne de 9h à 12h, rassemblement aux Services Techniques de la Ville

**Mardi 12 octobre**  
Permanence de Monsieur Eric Pauget, Conseiller Général, à partir de 16h, salle des Associations

**Mercredi 13 octobre**  
Atelier d'écriture seniors « L'encrier de Biot », de 14h à 16h, CCAS

**Vendredi 15 octobre**  
- Cinéma, Shrek 4, à 18h, à l'Espace des Arts et de la Culture  
- Cinéma, Twilight - Hésitation, à 20h30, à l'Espace des Arts et de la Culture

**Dimanche 17 octobre**  
Vide greniers par l'association Respect et Soins, de 5h à 19h, parking de la Fontanette

**Mardi 19 octobre**  
Atelier d'illustration adultes, de 19h30 à 20h30, Bibliothèque George Sand

**Mercredi 20 octobre**  
Atelier d'écriture seniors « L'encrier de Biot », de 14h à 15h30, Bibliothèque George Sand

**Jeudi 21 octobre**  
Conseil municipal à 18h, Salle des Associations

**Vendredi 22 octobre**  
- Cinéma, Toy Story 3, à 18h, à l'Espace des Arts et de la Culture  
- Cinéma, Inception, à 20h30, à l'Espace des Arts et de la Culture

**Samedi 23 octobre**  
Permanence de Jean-Pierre Dermit, Maire de Biot, accueil des administrés sans rendez-vous, de 8h à 12h, Mairie de Biot

**Lundi 25 octobre**  
Atelier pédagogique sur le thème de la céramique, de 10h à 16h, Musée national Fernand Léger



**Mercredi 27 octobre**  
- Atelier pédagogique sur le thème de la céramique, de 10h à 16h, Musée national Fernand Léger  
- Atelier d'écriture seniors « L'encrier de Biot », de 14h à 16h, CCAS

**Jeudi 28 octobre**  
Atelier pédagogique sur le thème de la céramique, de 10h à 16h, Musée national Fernand Léger

**Vendredi 29 octobre**  
Atelier pédagogique sur le thème de la céramique, de 10h à 16h, Musée national Fernand Léger

**Samedi 30 octobre**  
Comité de lecture « Rencontres de Lecteurs », 10h, Bibliothèque Saint Exupéry

**Mercredi 3 novembre**  
Atelier d'écriture seniors « L'encrier de Biot », de 14h à 15h30, Bibliothèque George Sand



**Samedi 6 novembre**  
- Cuisson et atelier au four communal, à partir de 14h30  
- Conférence « Alfred Nobel, son histoire, ses prix », 16h, Salle des Associations  
- Fête des Châtaignes, à partir de 17h, Centre Historique  
- Accueil des nouveaux résidents, de 9h à 12h30, Centre Historique

**Dimanche 7 novembre**  
Cuisson au four communal, toute la journée

**Mardi 9 novembre**  
Atelier d'illustration adultes, de 19h30 à 20h30, Bibliothèque George Sand

**Mercredi 10 novembre**  
Atelier d'écriture seniors « L'encrier de Biot », de 14h à 16h, CCAS

**Mercredi 17 novembre**  
Atelier d'écriture seniors « L'encrier de Biot », de 14h à 15h30, Bibliothèque George Sand

**Vendredi 19 novembre**  
Les soirées du Musée « des Celto-Ligures

à la fin du 12<sup>ème</sup> siècle », 18h30, Musée d'Histoire et de Céramique Biotaises

**Mardi 23 novembre**  
Atelier d'illustration adultes, de 19h30 à 20h30, Bibliothèque George Sand

**Mercredi 24 novembre**  
Atelier d'écriture seniors « L'encrier de Biot », de 14h à 16h, CCAS

**Vendredi 26 novembre**  
Vernissage de l'exposition Transparences, proposée par la MAMAB, à 18h, Office de Tourisme

**Samedi 27 novembre**  
Comité de lecture « Rencontres de Lecteurs », 10h, Bibliothèque Saint Exupéry



**Mercredi 1<sup>er</sup> décembre**  
Atelier d'écriture seniors « L'encrier de Biot », de 14h à 15h30, Bibliothèque George Sand

**Vendredi 3 décembre**  
Téléthon 2010, animations dans le Centre Historique

**Samedi 4 décembre**  
- Téléthon 2010, animations dans le Centre Historique, quartier Bois Fleuri et Saint Philippe  
- Cuisson et atelier au four communal, à 14h30  
- Élection de Miss France 2011 avec la candidature de Miss Biot 2010, en direct sur TF1

**Dimanche 5 décembre**  
- Cuisson au four communal, toute la journée



**Mardi 7 décembre**  
Atelier d'illustration adultes, de 19h30 à 20h30, Bibliothèque George Sand

**Mercredi 8 décembre**  
- Atelier d'écriture seniors « L'encrier de Biot », de 14h à 16h, CCAS  
- Conte chorégraphique, 16h, Bibliothèque Saint Exupéry

**Jeudi 9 décembre**  
Conseil Municipal à 18h, Salle des Associations

**Vendredi 10 décembre**  
- Cinéma, La 1<sup>ère</sup> étoile, 20h30, à l'Espace des Arts et de la Culture  
- Soirée des Trophées des Sports

**Mardi 14 décembre**  
Atelier d'illustration adultes, de 19h30 à 20h30, Bibliothèque George Sand

**Mercredi 15 décembre**  
Atelier d'écriture seniors « L'encrier de Biot », de 14h à 15h30, Bibliothèque George Sand

**Samedi 18 décembre**  
- Ouverture des Fêtes de Noël, jusqu'au 30 décembre, Centre Historique  
- Cuisson et atelier au four communal, à partir de 14h

**Dimanche 19 décembre**  
Cuisson au four communal, toute la journée

**Mercredi 22 décembre**  
Atelier d'écriture seniors « L'encrier de Biot », de 14h à 16h, CCAS

féeries  
de Noël

à

BIOT



18  
31 décembre

... patinoire, ateliers enfants,  
parade de Noël, chorale, animations de rue  
défilé aux lucioles, tombola,  
spectacle de feu ...